

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Délibération n° D-2019-124

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/04/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 19/04/2019

Programme action Cœur de Ville : projet stratégique et actions
matures

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Action Cœur de Ville

Programme action Cœur de Ville : projet stratégique et actions matures

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Après approbation de la convention cadre Action Cœur de Ville signée le 11 juillet 2018 et fort du partenariat installé entre :

- les collectivités bénéficiaires : la commune de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- les partenaires financeurs : l'État, la Banque des Territoires - Caisse des dépôts, Action Logement Groupe (Comité Régional Action Logement), l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine,
- les partenaires locaux : la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

La feuille de route, approuvée en Comité de Projet du 14 décembre 2018, constituée des différents éléments issus :

- des nombreuses études constats et analyses sectorielles, d'ateliers thématiques, d'entretiens et d'un groupe de travail élargi,
- du rapport de la mission de synthèse des diagnostics qui expose un état des lieux et une représentation transversale et partagée des diagnostics existants sur le territoire restitué dans une représentation,
- du portrait sociodémographique de la ville de Niort, de la note de conjoncture de l'INSEE (novembre 2018) et des dernières données concernant la population légale au 1er janvier 2019 (publication décembre 2018),
- De l'engagement de la Ville de Niort : une des villes pilote engagée dans une mise en œuvre de l'Agenda 2030,
- Du contrat financier signé entre la Ville de Niort et l'Etat portant sur les années 2018, 2019 et 2020.

A permis de:

- Partager les Atouts, Forces, faiblesses et Menaces et décliner les objectifs par axe stratégique,
- S'accorder sur 5 grandes orientations (précisées ci-après) sur lesquelles s'appuiera le projet stratégique Action Cœur de Ville qui prendra en considération :
 - o Les différents documents de planification, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Déplacements (PLUI-d), Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), l'évaluation programmée du Programme Local de l'Habitat (PLH)...sont autant de documents en cours d'élaboration ou d'évaluation qui seront en mesure de s'articuler avec le programme Action Cœur de Ville,
 - o Le fonctionnement des organisations, les moyens humains et les ressources humaines et financières.

Le projet stratégique permettra :

- D'apporter des réponses aux objectifs du développement durable, considérant que les préoccupations inhérentes aux questions environnementales sont supérieures et qu'elles transcendent les 5 orientations,
- D'explorer, pour chaque orientation stratégique, la capacité à concilier la qualité du développement urbain et la mise en valeur de l'environnement paysager naturel et patrimonial et la transition énergétique,
- D'élaborer les actions en recherchant une qualité environnementale tant dans la conception, que dans l'exploitation.

La Ville de Niort et son territoire présentent des données économiques et sociodémographiques qui témoignent de son dynamisme. Un processus de mutation engagé de longue date permet de disposer d'un contexte relativement favorable.

La structure économique et sociodémographique de la Ville de Niort, qui peut être qualifiée d'exception pour une ville moyenne de 61 044 habitants au centre d'une aire urbaine de 154 160 habitants et au cœur de la Communauté d'Agglomération du Niortais de 121 000 habitants, exige un effort spécifique et continu pour maintenir la place qu'occupe la Ville de Niort dans le maillage territorial.

Une identité qui reste à construire sur un solide socle d'atouts qu'il s'agit de conforter. La Ville présente des possibilités exceptionnelles de développement tout en protégeant et en valorisant ses atouts naturels.

Une Action Cœur de Ville est déterminante pour changer d'échelle tout en répondant aux défis du développement durable. Le programme Action Cœur de Ville est une opportunité pour la Ville de Niort et son territoire pour mener à bien une approche globale et coordonnée entre les acteurs moyennant des conditions efficaces de la poursuite des efforts engagés et inventer la ville intermédiaire de demain, une ville durable à taille humaine.

Les orientations stratégiques du programme Action Cœur de Ville ambitionnent de conforter le rôle moteur de la ville centre en participant notamment à la consolidation et au développement de la dynamique de l'emploi, de la démographie et du cadre de vie, en conciliant les qualités du milieu urbain et celles des milieux naturels du territoire.

Le programme Action Cœur de Ville sera conduit pour être à la hauteur des défis du numérique et écologiques qui s'imposent et de l'ambition d'un territoire soucieux d'amplifier les réponses et d'en trouver des nouvelles pour :

- renforcer la qualité du cadre de vie et corrélérer le territoire captif économiquement à une offre d'habitat attractive pour tous et proposer une alternative efficace à l'habitat périurbain,
- accélérer la transformation de l'espace public et donner une plus grande place aux mobilités alternatives à la voiture et à la nature en ville,
- renouveler l'offre de services et d'équipements et endiguer la vacance commerciale.

La stratégie doit être globale pour rendre le territoire plus résilient face aux mutations économiques (possibles) et aux inégalités sociales (présentes malgré un revenu moyen élevé), intégrer les transitions démographiques, énergétiques, écologiques et numériques en cours – c'est-à-dire innover.

C'est dans ce contexte que l'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville présente le rapport de projet stratégique qui précise le projet de développement d'ensemble qui :

- Restitue les Atouts, Faiblesses Opportunités et Menaces (AFOM) et décline les objectifs par axe stratégique :
 - Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
 - Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
 - Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
 - Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
 - Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
 - Approche transversale : Innovation, transition énergétique et environnementale et promotion de la ville durable et intelligente.

- Prend appui sur les 5 grandes orientations suivantes:
 1. Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat
 - Confirmer le retour de la ville productive affirmant un système productif local,
 - Offrir un Habitat et un cadre de vie adapté aux attentes contemporaines pour un nouveau désir de cœur d'agglomération.
 2. Concilier qualité urbaine et environnement paysager naturel et patrimonial
 - Décliner un modèle local de ville respectueuse.
 3. Accéder, connecter, innover
 - Soutenir et accroître l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à la santé, au bien-être, à la formation et à l'enseignement supérieur – renouvellement et création d'équipements,
 - Etablir une chaîne de déplacement adaptée au contexte.
 4. Promouvoir, rayonner, visiter
 - Changer le regard sur la ville pour construire une notoriété qui soutient ses valeurs.
 5. Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre
 - Permettre une montée en gamme du positionnement de Niort dans l'armature territoriale, par une cohérence renforcée des politiques publiques.
- Spécifie 12 nouvelles fiches action d'ores et déjà en cours d'engagement, comprenant leur calendrier et plan de financement respectif, qui s'ajoutent aux 10 fiches présentes dans la convention cadre.
- Définit les secteurs d'intervention qui s'effectuent dans le cadre de la stratégie territoriale, fondatrice de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

L'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville, finalise la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville et engage la seconde phase de déploiement.

Il est signé pour une durée de cinq ans et 8 mois maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que toute pièce afférente à ce dossier ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Convention cadre Action Cœur de Ville

Avenant N°1 Phase de déploiement



Le Rapport de projet stratégique

Avril 2019

Une ambition partagée pour Niort et son Territoire



niortagglo
Agglomération du Niortais



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
DES DEUX-SEVRES



ActionLogement



CCI
DEUX-SEVRES



CCI
DEUX-SEVRES

AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE NIORT DU 11 JUILLET 2018



ENTRE

- La Commune de Niort représentée par son maire M Jérôme BALOGE ;
La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par son président M Jérôme BALOGE

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par Madame le préfet des Deux-Sèvres, Isabelle DAVID,

- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son Directeur délégué-Poitiers, Monsieur Patrice BODIER,
- Action Logement Groupe représenté par son président du CRAL (comité régional Action Logement Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Philippe DEJEAN,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par Madame le préfet des Deux-Sèvres, Isabelle DAVID, déléguée local de l'Anah dans le département, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par Madame le préfet des Deux-Sèvres, Isabelle DAVID, délégué local de l'ANRU dans le département
- L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine représenté par son Directeur général, Monsieur Philippe GRALL

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie représentée par son président, Monsieur Philippe DUTRUC
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres représentée par sa présidente, Nathalie GAUTHIER
- Le Centre communal d'action sociale – Ville de Niort représenté par son président M Jérôme BALOGE

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.



Le mot du Maire

La Ville de Niort est le cœur urbain de la Communauté d'agglomération du Niortais. La dynamique de la ville-centre est déterminante pour l'ensemble du territoire. Avec ce projet stratégique, c'est la ville de demain qui s'écrit. Une ville à taille humaine avec la nature comme fil conducteur. Le déploiement du parc naturel urbain et les actions de végétalisation de la ville sont des composantes majeures des projets d'aménagement.

L'action cœur de Ville englobe toutes les composantes qui font le cœur d'agglomération : l'environnement, les services au public, le logement, l'activité économique, l'innovation, la transition énergétique, la santé, les mobilités, l'enseignement, le patrimoine, la culture, le sport, le tourisme etc. Ce projet stratégique constitue un document cadre. Il présente une vision globale et coordonnée de l'aménagement de la Ville. Il est un complément opérationnel aux nombreux schémas et documents de planification qui existent ou qui sont en cours d'élaboration.

Cette ambition pour Niort et le territoire est partagée par tous les partenaires qui chacun dans leur domaine apportent leur expertise et leurs moyens pour contribuer à l'attractivité de Niort. D'ores et déjà, depuis la signature de la convention Action Cœur de ville, ce sont 22 actions qui sont engagées. On y trouve notamment des actions sur le logement avec l'Opération programmée de l'amélioration de l'Habitat et de Rénovation urbaine mais aussi le plan façade ; le renouveau du passage du commerce, de la Galerie Hugo ; la création de Niort Tech ; la réhabilitation du Conservatoire de musique et de la Médiathèque centrale ; la création d'une artothèque à la Villa Pérochon, Centre National d'Art contemporain Photographique ou encore, la réhabilitation de la piscine Pré Leroy ; la requalification du jardin des plantes ; le projet Gare Niort Atlantique ; l'acquisition de navettes électriques et le développement des vélos à assistance électrique et des trottinettes.

Le projet stratégique présente 102 actions qui complètent et développent la convention Cœur de Ville. Elles couvrent les 5 orientations du projet sur l'ensemble de la Ville. C'est le rôle moteur de la ville centre qui se trouve ainsi conforté. Action cœur de Ville accompagne la mutation de Niort et du territoire.

Jérôme Baloge

Maire de Niort

Sommaire

Article 1 : Bilan de la phase d'initialisation p 13

DE LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE AU RAPPORT DE PROJET STRATEGIQUE

A-1	Portrait de la Ville de Niort sociodémographique, économique, patrimoniale et environnementale p 15
A-2	Niort Ville pilote – mise en œuvre de l'agenda 2030
	La mission de synthèse des diagnostics p 19

Article 2 : Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic p 26

DECLINAISON DES 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1

Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat

Confirmer le retour de la ville productive affirmant un système productif local

1	Composer une nouvelle grille de l'évolution de l'économie urbaine p 30
1.1	Consolider l'économie tertiaire - l'économie numérique, l'économie de la santé
1.1.1	Identifier les opportunités et synergie avec le pôle santé
1.2	Amplifier l'épaisseur de l'hyper centre – une nouvelle étape de mutation urbaine.....
1.2.1	S'appuyer sur la bonne infrastructure du Très Haut Débit.....
1.2.2	Enclencher une séquence de mutation immobilière au service de la ville productive, et de la démographie du centre-ville
2	Soutenir l'appareil commercial p 34
2.1	Veiller à conserver et à constituer des centralités complémentaires de qualité
2.2	Poursuivre la mutation foncière au service de l'activité commerciale.....
2.3	Multiplier et diversifier les facteurs d'attractivité du centre-ville.....
3	Soutenir et développer la présence de l'artisanat et des services p 36
3.1	Spécifier une mutation urbaine et immobilière au bénéfice de l'Artisanat et du service.....
3.2	Diversifier les champs de l'emploi en privilégiant un ancrage territorial et en réinsérant les populations exclues
4	Soutenir l'agriculture, constituante de l'affirmation d'un système productif local p 37
4.1	Favoriser la production agricole de proximité.....
4.1.1	Poursuivre la préservation du foncier agricole.....
4.2	Répondre au souhait d'un nouveau mode de consommation
4.2.1	Initier une filière de transformation des produits locaux.....
5	Soutenir l'activité de la construction rénovation..... p 39

Offrir un habitat et un cadre de vie adapté aux attentes contemporaines pour un nouveau désir de cœur d'agglomération.

1	Favoriser une offre d'habitat attractive pour tous p 39
1.1	Impulser une offre d'habitat attractive pour les actifs.....
1.1.1	Accroître l'attractivité résidentielle de la ville de Niort.....
1.2	Proposer un parcours résidentiel adapté aux différentes catégories de populations et différentes générations
1.3	Dégager des potentialités de renouvellement urbain et patrimonial en faveur d'une offre de logement renouvelée
1.3.1	Contenir et résorber la vacance
1.3.2	Prolonger les dispositifs existants et susciter une ingénierie, une animation et des partenariats innovants
1.3.3	Mettre en place une démarche complémentaire au dispositif OPAH RU
1.4	Produire de nouveaux logements et diversifier l'offre - Favoriser de nouvelles opérations d'Habitat pour maintenir le poids démographique de Niort dans le territoire p 45
1.4.1	Engager des opérations exemplaires sur des sites stratégiques
1.4.2	Bien vieillir en ville - Corrélation du vieillissement démographique à l'offre d'habitat intégrée.....
1.4.3	Créer une offre de logements en direction des jeunes et au service du recrutement des entreprises

Tableau de synthèse de repérage des actions et opérations prévisionnelles de l'orientation 1..... p 49

2

Concilier qualité urbaine et environnement paysagé naturel et patrimonial

Décliner un modèle local de ville respectueuse

1	Ancrage géographique et renforcement de la centralité - Donner de l'épaisseur au centre-ville..... p 55
1.1	Amorcer une 2ème séquence de mutation urbaine.....
1.2	Mettre en épaisseur la ville par diffusion - Renforcer le tissage urbain avec les centres de quartier
1.2.1	S'appuyer sur la composition urbaine contemporaine de la ville de Niort
1.3	Organiser une pluralité de lieux de place et Mettre en scène la ville
1.3.1	Poursuivre le travail de reconquête des espaces publics centraux.....
1.3.2	Conforter l'expression de l'Art dans la production de l'espace public – mettre en scène la lumière dans la ville.....
1.3.3	Déployer une lecture urbaine des places, des patrimoines et usages dans le respect de l'environnement ...
1.3.4	Raviver et renaturer les cœurs d'ilots
1.3.5	Mettre en valeur des patrimoines.....
1.3.6	Les entrées de villes : des vitrines de la ville à soigner.....
2	Poursuivre les engagements en faveur de la transition énergétique p 63
2.1	Proposer une dynamique d'ensemble et une exemplarité collective pour introduire les changements individuels.....
2.2	Résorber les îlots de chaleur urbain et mise en valeur des îlots de fraîcheur
2.3	Résorber près de 15ha de friches industrielles, de friches polluées
3	Fonder une stratégie urbaine qui repose sur l'articulation de 3 projets ambitieux:..... p 65
3.1	Composer une entrée de ville de la Gare au site Port-Boinot
3.2	Donner vie à une nouvelle centralité urbaine : Le Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise.....
3.3	Un souffle nouveau pour un itinéraire d'exception : Le Chemin du 3ème millénaire.....

Tableau de synthèse de repérage des actions et opérations prévisionnelles de l'orientation 2..... p 68

3

Accéder, connecter, innover

Soutenir et accroître l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à la santé, au bien-être, à la formation et à l'enseignement supérieur- renouvellement et création d'équipements

1	S'appuyer sur une organisation d'équipements structurants et de proximité, héritage de l'histoire locale	p 73
1.1	Définir une stratégie patrimoniale pour le maintien de la qualité des équipements de proximité	
1.2	Renforcer les équipements structurants qui rayonnent au-delà de la seule ville de Niort	
2	Soutenir, promouvoir et compléter l'offre culturelle	p 74
2.1	Permettre les évolutions de structures labélisées	
2.2	Mettre en scène dans un parcours urbain la mise en mouvement de 3 lieux atypiques	
3	Accroître des programmes et des initiatives en direction du sport, des loisirs sportifs et du sport santé	p 76
3.1	La structuration des équipements et développement des activités aquatiques	
3.2	Concevoir le futur complexe sportif de la Venise verte	
3.3	Affirmer la vocation du site de Noron : Parc urbain sportif et de loisirs	
3.4	Structurer les parcours et les itinéraires : Sport libre, loisirs sportif ...ballade.....	
4	Déployer l'accès aux établissements administratifs, de santé, de formation et de l'enseignement supérieur.	p 79
4.1	Faciliter l'accès aux droits et démarches des publics en difficultés : création d'une Maison de Service Au Public labellisée	
4.2	L'accès aux équipements et professionnels de santé.....	
4.3	L'accès à la formation, à l'enseignement supérieur.	

Etablir une chaine de déplacements adaptée au contexte

1	Besoin ou envie de déplacement : optimiser l'offre de mobilité	p 81
1.1	Renforcer l'accessibilité par les Transports en Commun	
1.2	Mettre en perspective la juste place de la voiture	
1.3	Créer les conditions de l'alternative à la voiture par la promotion des modes actifs	
2	Développer une innovation pragmatique	p 85
2.1	Elargir et déployer l'accès au numérique – territoire connecté	
2.1.1	La ville de Niort s'empare de la transformation numérique	
2.1.2	Poursuivre le déploiement de concepts et d'applications pour faciliter la ville.....	

Tableau de synthèse de repérage des actions et opérations prévisionnelles de l'orientation 3..... p 88

4

Promouvoir, rayonner, visiter

Changer le regard sur la ville pour construire une notoriété qui soutient ses valeurs

1	Engager une promotion de la ville fondée sur ses valeurs, ses qualités intrinsèques	p 94
1.1	Poursuivre le processus de labellisation – Orchestrer la dimension « la qualité », l'exemplarité.	

1.2	Valoriser l'engagement dans La Ville de Niort dans la démarche pilote de territorialisation et de valorisation des ODD 2030	
1.3	Poursuivre la démarche de labellisation des équipements.....	
1.4	Valoriser et promouvoir les Grands rendez-vous	
2	Permettre aux habitants, aux touristes de se cultiver, de divertir, de flâner.....	p 97
2.1	Préserver et améliorer la capacité à attirer et bien accueillir de nouvelles populations	
2.2	Visiter la ville.....	
2.2.1	Rechercher un meilleur équilibre entre tourisme d'Affaires et tourisme vert.....	
2.2.2	S'appuyer sur le prochain schéma de développement touristique.....	
2.3	Renforcer la thématique « cycle ».....	
	Tableau de synthèse de repérage des actions et opérations prévisionnelles de l'orientation 4.....	p 100

5

Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre

Permettre une montée en gamme du positionnement de Niort dans l'armature territoriale par une cohérence renforcée des politiques publiques

1	Les documents cadre et les dispositifs.....	p 103
1.1	L'habitat et le cadre de vie.	
1.2	L'économie via le Schéma de Développement Economique et Commercial	
1.3	L'environnement et l'urbanisme	
1.4	Les documents de planification	
2	Les partenaires.....	p 109
2.1	Les signataires de la convention cadre.....	
2.2	La région	
2.3	Le département	
2.4	Les partenaires privés et semi- publics.....	
2.5	Le mécénat	
3	Les outils opérationnels déjà en place.....	p 113
4	Des réseaux pour fédérer, mettre en valeur et optimiser.....	p 114
4.1	Le pôle métropolitain Centre Atlantique.....	
4.2	Les adhésions et les réseaux.....	
5	Des sujets à approfondir	p 115
	Tableau de synthèse de repérage des actions et opérations prévisionnelles de l'orientation 5.....	p 116

Article 3 : Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mûres P 117

3-1	Synthèse des 22 actions par axe de rattachement et localisation par secteur d'intervention	p 118
3-2	Fiche action de la convention cadre avenantée (AM3).....	p 121
3-3	12 nouvelles fiches actions ajoutées aux 10 premières fiches figurant dans la convention cadre	p 123
3-4	Tableau de bord de suivi des actions	p 149
3-5	Tableau de bord de suivi des actions non engagées.....	p 153

Article 4 : Définition des secteurs d'intervention p 155

La cartographie du projet stratégique, le périmètre et les secteurs d'interventions

4. 1.	Cartographie du projet stratégique	p 156
4. 2.	Périmètre de la stratégie territoriale.....	p 157
4. 3.	Secteur d'intervention de centre-ville bénéficiant de l'exemption d'Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC), dit secteur 1	p 158
4.4	Autre secteurs d'interventions, dits secteurs 2	p 159
4.5.	Carte du territoire aggloméré – urbanisation continue	p 160

Article 5 : Plan d'action prévisionnel global et détaillé p 161

5.1	Plan d'action global (Annexes)	
5.2	Calendrier détaillé du plan d'action	
5.3	Plan d'action du secteur d'intervention exempté d'AEC, dit secteur 1 et cartographie des projets	
5.4	Plan d'action des autres secteurs, dits secteurs 2 et cartographie des projets.....	

Article 6 : Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets..... p 165

Suivi et évaluation

1 .	Suivi et évaluation	
2.	Traitement des litiges	



Signatures de l'avenant N°1 à la convention Cadre Action Cœur de Ville..... p 168



Annexes

Annexe 1 – Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé p 171

Annexe 2 : Les zones d'activités communautaires p 172



Article 1 : Bilan de la phase d'initialisation

**DE LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE
AU RAPPORT DE PROJET STRATEGIQUE**

La convention cadre Action Cœur de Ville signée le 16 juillet 2018 par les partenaires financeurs et les partenaires locaux ambitionne de conforter efficacement et durablement le développement du cœur de l'agglomération et appelle une intervention coordonnée des acteurs. Elle comprend les 10 premières fiches Action Mature.

Un temps spécifique d'officialisation de la signature a été organisé le 14 septembre avec l'ensemble des signataires et le magazine Vivre à Niort a consacré un dossier spécial au programme « Action Cœur de Ville ».

Une mission de synthèse des diagnostics

Préalablement à l'élaboration d'orientations stratégiques et pour aboutir à une représentation transversale et partagée de Niort dans son territoire, une mission de synthèse des diagnostics (sept-déc. 2018) a formalisé un document de référence.

Issu des nombreuses études constats et analyses sectorielles, d'ateliers thématiques, d'entretiens et d'un groupe de travail élargi, le rapport de la mission de synthèse des diagnostics expose un état des lieux et une représentation transversale et partagée des diagnostics existants sur le territoire et de la stratégie de transformation du centre-ville exprimée.

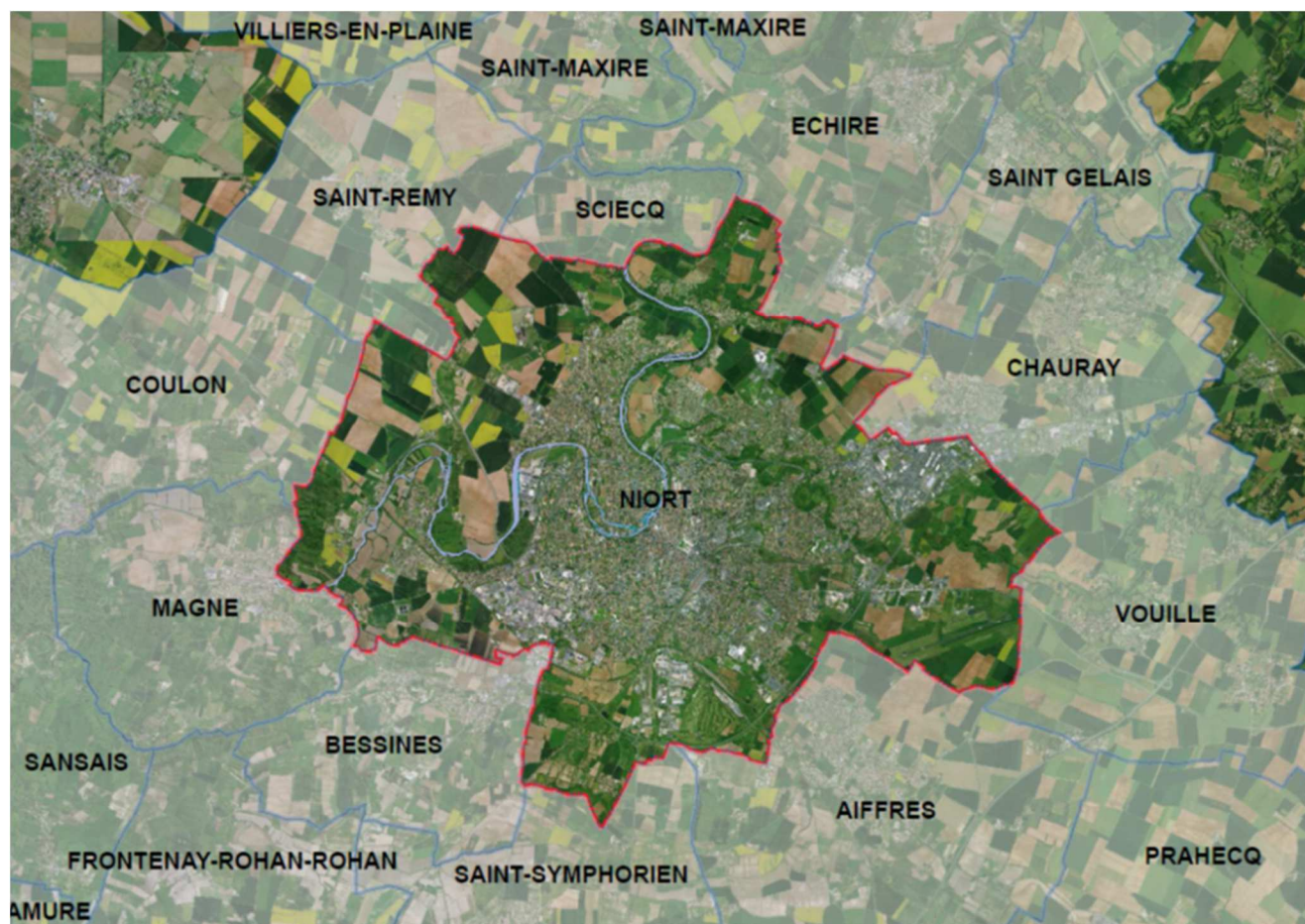
Une feuille de route

Présenté en comité de projet du 14 décembre 2018, les différents éléments issues de :

- La mission de synthèse des diagnostics
- L'amorce du portrait sociodémographique de la ville de Niort (service prospective de la CAN), la note de conjoncture de l'INSEE (novembre 2018) et les dernières données concernant la population légale au 1er janvier 2019 (publication décembre 2018)
- L'engagement de la Ville de Niort : une des villes pilote engagée dans une mise en œuvre de l'Agenda 2030
- Le contrat financier signé entre la Ville de Niort et l'Etat portant sur les années 2018, 2019 et 2020.

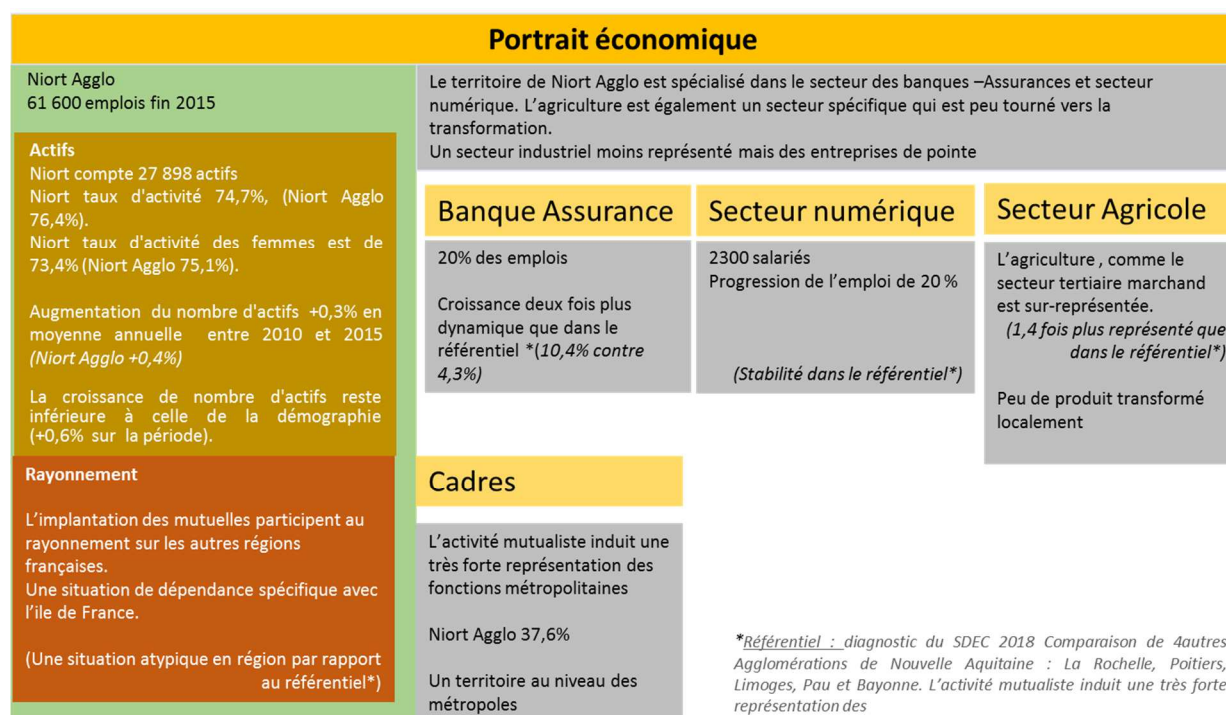
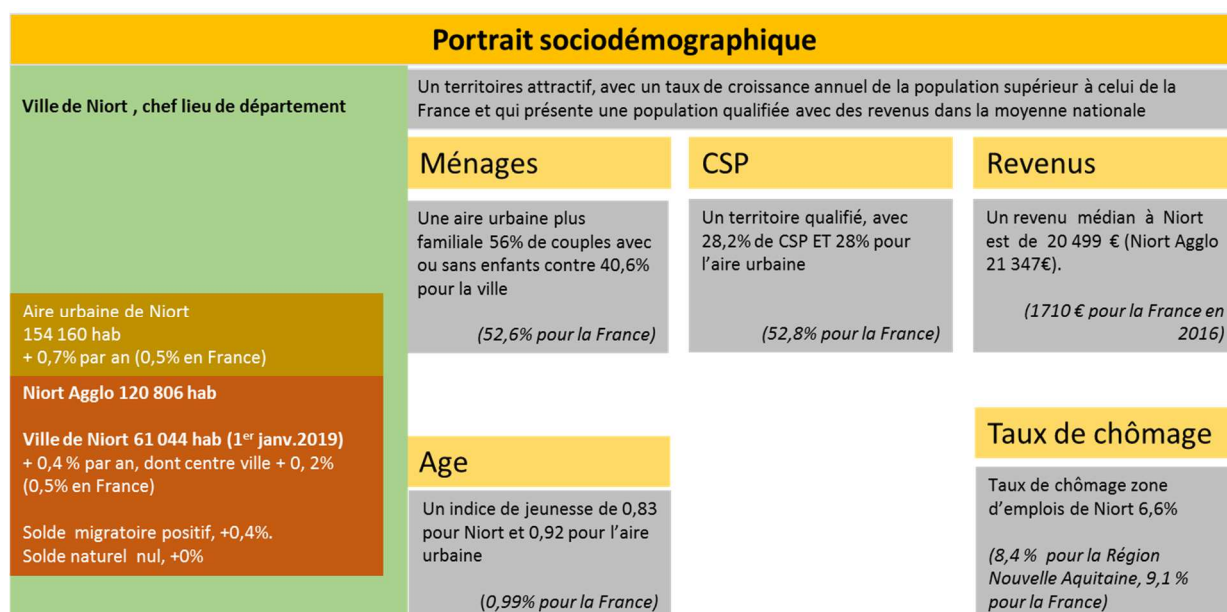
Ont permis de préciser une feuille de route :

- **Partager les Atouts, Forces, faiblesses et Menaces,**
- **Décliner les objectifs par axe stratégique**
- **S'accorder sur un projet stratégique Action Cœur de Ville qui repose sur 5 orientations stratégiques, considérant que :**
 - Le projet stratégique apportera des réponses aux objectifs du développement durable. Les préoccupations inhérentes aux questions environnementales sont supérieures. Elles transcendent les 5 orientations.
 - Chaque orientation stratégique sera explorée dans la capacité à concilier la qualité du développement urbain et la mise en valeur de l'environnement paysager naturel et patrimonial et la transition énergétique.
 - Les actions seront élaborées en recherchant le « mieux-disant » environnemental tant dans leur conception, que dans leur exploitation.
 - Les différents documents de planification, SCOT, DAAC, PLUI-d, AVAP, PSMV, l'évaluation programmée du PLH...sont autant de documents en cours d'élaboration ou d'évaluation qui seront en mesure de s'articuler avec le programme Action Cœur de Ville.
 - Un projet stratégique prendra en considération le fonctionnement des organisations, les moyens humains et les ressources humaines et financières.



A- 1 : Portrait de la Ville de Niort
Sociodémographique, économique, patrimoniale et environnementale

Niort Ville pilote - mise en œuvre de l'Agenda 2030



Portrait patrimoniale et environnementale

Niort

La totalité de son territoire est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Marais poitevin



Atouts de l'identité culturelle et architecturale Niortaise :

Edifices remarquables monuments historiques sites inscrits ou classés...

La ville compte quatre édifices classés Monuments historiques :

- Le Donjon
- L'église Notre Dame
- Le Piloni
- Le centre Du Guesclin
- Niort Agglo s'est engagée en janvier 2016 dans une démarche de labellisation « Pays d'art et d'histoire »
- Trame verte et bleue dans le PLU

Niort constitue la porte d'entrée du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. De plus, située en amont la ville détient une responsabilité forte dans la préservation de ce milieu fragile aux caractéristiques environnementales, paysagères, et patrimoniales exceptionnelles.

NIORT	surface	Ratio	
		Surface communale	
Commune de Niort	6840 ha		
AVAP	1132 ha	16,5 %	14 avril 2016
PSMV 2447 parcelles bâties 26 monuments historiques 1544 bâtiments protégés	76,32 ha	1,11 %	Périmètre validé en juillet 2017
Surface Agricole	2742 ha	40 %	Chambre d'agriculture Décembre 2014
Espaces verts publics	183 ha	2,67 %	
Espaces naturels	150 ha	2,19 %	

Ville de Niort est récompensée par de nombreux labels et distinctions :

Capitale française de la biodiversité (2013) Prix national "Arbre durable, patrimoine et biodiversité" et Arbres d'avenir gestion écologique du patrimoine arboré"(2017), villes et villages fleuris, Niort est classée "3 fleurs"(depuis 2007) , "votre commune sans pesticides » (depuis 2012).



Niort Ville pilote - mise en œuvre de l'Agenda 2030

Engagement de la Ville de Niort

dans le renouvellement de la démarche territorialisée de développement durable autour des Objectifs de Développement Durable qui sont au cœur de l'agenda 2030 adopté par l'ONU



A-2 : La Mission de synthèse des diagnostics

- Analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces par Axe stratégique
- Déclinaison des objectifs par axe stratégique

Analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

<p><u>CONSTAT – Forces</u></p> <p>Une continuité de l'action publique sur l'habitat ancien (OPAH RU) (AM1)</p> <p>Egalisation du solde migratoire entre la Ville et la CAN sur la dernière période recensée</p> <p>Amorce d'un rééquilibrage de la production de logement entre la ville et la CAN</p> <p>Une offre en habitat social locatif de 23% sur la ville</p> <p>Une vacance en diminution</p> <p>Un coût de l'immobilier accessible</p> <p>Une qualité du cadre de vie</p> <p>Un sentiment de sécurité la plupart du temps reconnu et ressenti</p>	<p><u>CONSTAT – Faiblesses</u></p> <p>Un habitat dégradé ne permettant toutefois pas de mobiliser les outils Anah</p> <p>Une production quantitativement en dessous des objectifs du PLH</p> <p>Une difficulté à loger les familles dans le centre-ville</p> <p>Un manque d'opération de renouvellement majeure</p> <p>Une vacance qui persiste</p> <p>Une concurrence de l'offre péri-urbaine qui persiste et complexifie la diversification de l'offre (appartements)</p> <p>Une attractivité urbaine partielle qui complexifie la diversification de l'offre résidentielle (demande focalisée sur le modèle de la maison individuelle)</p> <p>De nouveaux arrivants avec des budgets logement élevés continuant à s'orienter vers l'offre péri-urbaine</p> <p>Concentration d'opérations de renouvellement urbain sur l'hyper-centre</p> <p>Un habitat social concentré dans des quartiers stigmatisés</p> <p>Un défaut de politique foncière prospective structurée</p> <p>Des appartements neufs sans qualité d'usage différenciante pour constituer une véritable alternative à la maison individuelle</p>
<p><u>PROSPECTIVE – Opportunités</u></p> <p>Des potentialités d'opérations de renouvellement urbain structurantes sur des ilots anciens et des sites spécifiques (pôle gare) dont l'échelle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un effet vitrine (exemplarité à promouvoir) - l'intégration et la perception positive de nouveaux logements locatifs sociaux <p>Des outils en place (Contrat de ville, OPAH...) à conforter</p> <p>D'importants effectifs de personnes âgées à venir en quête de logements adaptés</p>	<p><u>PROSPECTIVE – Menaces</u></p> <p>Un habitat dégradé pouvant évoluer vers de l'habitat indigne, impactant négativement l'image de la ville.</p> <p>Une production de logement ralentie avec notamment la disparition du dispositif Pinel</p> <p>Un changement d'échelle dans des projets de renouvellement (ilots anciens, secteur gare...) qui nécessite une adaptation des modalités de pilotage</p> <p>Une offre en logements neufs contribuant à accentuer la vacance dans le logement ancien si un accompagnement spécifique n'est pas mis en œuvre</p> <p>Un désintérêt de la promotion privée</p>

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

<p><u>CONSTAT – Forces</u></p> <p><u>Commerces</u></p> <p>Un pouvoir d'achat médian élevé Un hyper centre commercial requalifié de qualité</p> <p><u>Economie</u></p> <p>Des fleurons économiques solides dans les secteurs de l'assurance, la banque, l'économie numérique et des entreprises industrielles de pointe.</p> <p>Un pôle santé solide et en centre-ville</p> <p>Des perspectives favorables pour la poursuite du déploiement d'activités numériques portées par la synergie avec le domaine assurantiel</p> <p>Une population exogène jeune et bien formée</p> <p>Une très forte connexion avec Paris et des relations géographiques équilibrées avec La rochelle et Poitiers.</p> <p>La féminité de l'emploi</p>	<p><u>CONSTAT – Faiblesses</u></p> <p><u>Commerces</u></p> <p>Une insuffisance de dynamique partagée pour l'animation de l'hypercentre (animation commerciale, culturelle...)</p> <p>Une vacance commerciale créée dans les rues limitrophes à l'hypercentre rénové du fait du resserrement des enseignes.</p> <p><u>Economie</u></p> <p>Une stratégie opérationnelle complexe sur le secteur gare</p> <p>Un déficit d'attractivité de la ville pour les jeunes entraînant des difficultés de recrutement face à la concurrence des métropoles</p> <p>Des filières de formation limitées après le bac</p>
<p><u>PROSPECTIVE – Opportunités</u></p> <p><u>Commerces, artisanat, service, professions libérales</u></p> <p>Des projets de reconquête d'espaces commerciaux en cours : la galerie V Hugo (AM2b), le passage du Commerce (AM3), l'immeuble CCI (place du Temple)</p> <p>Des potentialités de commerces de proximité (économie présentielle) autour du secteur de la gare, voire de la place Denfert-Rochereau</p> <p><u>Tourisme</u></p> <p>Le projet de mise en navigabilité de la Sèvre comme support d'une nouvelle offre touristique connectée au centre-ville</p> <p>Une opération urbaine sur le secteur gare en tant qu'entrée de ville</p> <p><u>Economie</u></p> <p>Niortech comme accélérateur et facilitateur d'activités productives en centre-ville (AM4)</p> <p><i>Des mutations foncières en centre-ville qui offrent des opportunités d'installation.</i></p> <p>Relocaliser (?) l'agriculture dans son acception large (production, transformation, consommation)</p>	<p><u>PROSPECTIVE – Menaces</u></p> <p>Une faible notoriété</p> <p><u>Commerces, artisanat, service, professions libérales</u></p> <p>Des risques d'évasion commerciale liés à un niveau d'attractivité en deçà du niveau d'exigence de la population</p> <p>Des risques d'incertitude quant à la pérennité des enseignes franchisées (changement de destination)</p> <p>Une fragilisation des polarités secondaires</p> <p><u>Economie</u></p> <p>Une faible diversification de l'économie</p>

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

<p><u>CONSTAT – Forces</u></p> <p>Une desserte par la LGV mettant désormais Niort à 1h50 de Paris.</p> <p>La proximité d'un nœud autoroutier : A 83 (Nantes), A10 Nord (Paris) et A10 Sud (Bordeaux).</p> <p>Des espaces publics requalifiés dans l'hyper-centre ayant priorisés la place du piéton.</p> <p>Un réseau de transports collectifs gratuit.</p> <p>Depuis juillet 2017, une offre reconsidérée, afin d'améliorer l'accessibilité du réseau</p> <p>Une offre en hyper-centre « La Navette » à fortes fréquences (10 min.) desservant plusieurs parkings péricentraux.</p> <p>Une offre de stationnement assez généreuse, avec des tarifs faibles pour les résidents (15€/mois). Une nouvelle offre avec la mise en place de nouveaux horodateurs dans le cadre de la dépenalisation</p> <p>Un service de location humanisé de VAE en plein développement</p> <p>Une pratique de loisirs très présente : vélo, jogging, marche.</p>	<p><u>CONSTAT – Faiblesses</u></p> <p>Absence de connexion ferroviaire avec Nantes et offre de mauvaise qualité sur la ligne Niort – Saintes et sur la ligne Niort - Bordeaux, nouvelle métropole régionale (2h44).</p> <p>Mauvaise liaison vers Limoges et centre de la France</p> <p>Densité de la ville-centre assez faible au regard des autres villes de cette taille (845 hab. /km²), modérément favorable aux modes alternatifs à la voiture.</p> <p>Un nombre élevé de déplacements en voiture conducteur depuis l'extérieur (résidents CAN hors Niort) vers Niort.</p> <p>Des conditions de stationnement difficiles dans les quartiers de l'hôpital, de la gare et de Champommier.</p> <p>Saturation du stationnement de surface en centre-ville en limite de la zone payante (usagers de longue durée, employés prennent le relai des résidents).</p> <p>Une prédominance de la voiture dans certains secteurs (zone Mendès-France).</p> <p>Faible attractivité piétons/vélos au-delà de l'hyper centre.</p>
<p><u>PROSPECTIVE – Opportunités</u></p> <p>Un projet de développement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare.</p> <p>La nécessité d'accompagner par une desserte multimodale de qualité les différents projets urbains tels que : médiathèque Pierre Moinot, piscine du Pré Leroy, nouveau stade au complexe sportif de la Venise-Verte, Port-Boinot (Sèvre navigable), le futur Parc Naturel Urbain.</p> <p>Niort pôle assurantiel : une opportunité pour figurer en première ligne sur les questions juridiques posées par les nouvelles mobilités (covoiturage, véhicule autonome, micro-mobilités ...), et le numérique.</p> <p>Trois quartiers classés en « géographie prioritaire » (Clou Bouchet, Pontreau- Colline St André et Tour Chabot proches du centre-ville (< 1 km), donc accessibles</p> <p>Niort Terminal comme potentiel pour une plateforme de distribution logistique vers le centre (dernier kilomètre)</p> <p>Montée en charge de la question du vélo. Etude « Plan vélo » en cours de réalisation (CAN)</p>	<p><u>PROSPECTIVE – Menaces</u></p> <p>Un renversement de tendances de la répartition de la population sur le territoire n'est pas gagné, d'où des difficultés pour un développement important des modes de déplacements alternatifs à la voiture</p> <p>Un pouvoir d'achat médian assez élevé et un taux de motorisation très élevé limitent les marges de manœuvre pour maîtriser la circulation automobile</p> <p>Une population assez pauvre sur la ville-centre (pourcentage deux fois plus élevé qu'en périphérie) sujette à un risque de moindre mobilité et d'enfermement sur soi</p> <p>Développement du tropisme périphérique et de l'accessibilité aux zones d'activités par l'amélioration du réseau routier (étude en cours)</p>

Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

<p><u>CONSTAT – Forces</u></p> <p>La présence d'éléments de patrimoine identifiés dans le PSMV</p> <p>Une forte présence de l'eau et du végétal : la Sèvre, le Lambon.</p> <p>Un cadre naturel et patrimonial préservé.</p> <p>Les centres de quartiers, correspondant aux anciennes communes rattachées qui présentent de vraies qualités</p> <p>Des espaces publics de centre-ville requalifiés sur l'axe Brèche / Sèvre</p> <p>Un patrimoine bâti revalorisé par le biais des OPAH-ORU</p> <p>Une gare en centre-ville</p> <p>Un choix affirmé de végétalisation des espaces publics</p>	<p><u>CONSTAT – Faiblesses</u></p> <p>Au-delà de l'hyper-centre (l'axe Brèche/Sèvre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des espaces publics du quotidien sans aménités à requalifier - des espaces publics dégradés, notamment au niveau des d'entrée de ville <p>Une valorisation de la Sèvre et du Lambon insuffisante</p>
<p><u>PROSPECTIVE – Opportunités</u></p> <p>Prolonger l'action sur l'espace public au-delà l'axe Brèche/Sèvre.</p> <p>Donner corps au concept de parc naturel urbain</p> <p>Le Projet Port Boinot, un premier élément de réponse, à diffuser à une échelle élargie</p> <p>Une ville qui a grandi en fusionnant avec quatre communes périphériques : des identités à affirmer pour faciliter le sentiment d'appartenance.</p> <p>Une singularité urbaine à cultiver (proximité habitat / équipements / services)</p> <p>Le secteur gare en centre-ville</p>	<p><u>PROSPECTIVE – Menaces</u></p> <p>Veiller à ne pas sanctuariser l'intégralité du périmètre PSMV et à empêcher des opérations de renouvellement urbain ambitieuses</p> <p>Une mobilisation insuffisante de financements publics pour requalifier un vaste périmètre d'espaces publics</p> <p>Faiblesse des engagements financiers des collectivités départementale et régionale.</p>

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

<p><u>CONSTAT – Forces</u></p> <p>Un bon niveau d'équipement et un maillage des quartiers</p> <p>Une concentration des équipements structurants à l'échelle de la ville</p> <p>Le parcours de la coulée verte, le chemin du 3ème millénaire, connexion aux grands itinéraires (GR 36 et Vélo Francette)</p>	<p><u>CONSTAT – Faiblesses</u></p> <p>Des équipements parfois vieillissants</p> <p>Des moyens insuffisants pour mettre en œuvre le schéma directeur immobilier de la ville</p> <p>Des structures plus hybrides permettant de nouveaux usages, des initiatives partagées</p> <p>Une réorganisation des SEM locales</p>
<p><u>PROSPECTIVE – Opportunités</u></p> <p>La Sèvre niortaise et le projet de parc naturel urbain : un moyen de renforcer la connexion ville/nature et affirmer le parcours de bio diversité</p> <p>Le projet Port-Boinot comme vecteur d'une offre différenciante</p>	<p><u>PROSPECTIVE – Menaces</u></p> <p>Une dégradation des équipements du fait de leur grand nombre</p> <p>Limiter le projet Port-Boinot à ses composantes actuelles sans réussir à en faire une destination multi-usages</p>

Axes transversaux - Transition énergétique et écologique - Animation cœur de ville, innovation et numérique

<p><u>CONSTAT – Forces</u></p> <p>Une politique ambitieuse de développement durable : Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial (PCET), labellisation Cit'ergie, Trame Verte et Bleue</p> <p>Niort a été capitale française de la biodiversité en 2013 (thème « l'eau, la ville, la vie »)</p> <p>Une grande richesse des manifestations et animations culturelles et de loisirs gratuits.</p> <p>Un important réseau associatif</p>	<p><u>CONSTAT – Faiblesses</u></p> <p>Des pratiques agricoles à l'origine de la dégradation de la ressource en eau.</p> <p>Des outils numériques au service des habitants peut-être insuffisamment connus</p>
<p><u>PROSPECTIVE – Opportunités</u></p> <p>Niort présente les atouts pour monter en puissance dans une armature régionale qui se recompose</p> <p>La Ville de Niort est la commune qui présente le plus de surface agricole de toute la CAN : Se saisir de cet atout, cette opportunité, pour développer les circuits courts (modifier la part de l'agriculture intensive) en phase avec ses aspirations de bien être de qualité de vie et de solidarité territoriale.</p> <p>La ville souhaite s'inscrire dans la démarche Agenda 2030 pour donner de nouvelles perspectives à la démarche et réactualiser le projet et le programme d'actions.</p> <p>La mise en récit de la place de la nature dans la ville de Niort, au-delà de la notion de parc naturel urbain, à approfondir et élargir au Marais Poitevin.</p> <p>La présence des mutuelles : une opportunité pour une prise en compte innovante des questions de santé publique.</p> <p>Un réseau d'acteurs sur lesquels s'appuyer : l'EPF, les SEM locales (Deux-Sèvres Aménagement, La SEMIE...).</p>	<p><u>PROSPECTIVE – Menaces</u></p> <p>Une banalisation des enjeux liés à la transition énergétique et écologique, sans ancrage territorial</p> <p>Un essoufflement des dynamiques d'animation du cœur de ville.</p>

Déclinaison des objectifs par axe stratégique

Axes stratégiques	Objectifs
<p>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire de nouveaux logements et diversifier l'offre - Contenir et résorber la vacance - Engager des opérations exemplaires sur des sites stratégiques
<p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les champs de l'emploi en privilégiant un ancrage territorial et en ayant le souci de réinsérer les populations aujourd'hui exclues - Identifier les opportunités de synergie avec le pôle santé - Veiller à conserver un équilibre entre économie productive et économie présentielle - Conforter l'attractivité commerciale de l'hyper-centre - Multiplier et diversifier les facteurs d'attractivité du centre-ville - Veiller à conserver des centralités complémentaires de qualité
<p>Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en perspective la juste place de la voiture - Améliorer les conditions de mobilités douces - Renforcer l'accessibilité par les Transports en Commun - Favoriser le covoiturage
<p>AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les outils de valorisation des patrimoines architecturaux, paysagers et naturels, existants ou en cours d'élaboration - Poursuivre le travail de reconquête des espaces publics centraux - Valoriser les potentiels de « patrimoine nature »
<p>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en perspective la forte densité d'équipements de proximité avec la complexité d'une stratégie patrimoniale - Compléter l'offre culturelle et de loisirs majoritairement orientée vers un rayonnement de proximité - Renforcer la dimension des espaces verts comme équipement
<p>Approche transversale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transition énergétique et écologique - Une animation cœur de ville, innovante et numérique - Des outils opérationnels



Article 2 : Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic

DECLINAISON DES 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Un projet stratégique Action cœur de Ville qui s'appuie sur 5 grandes orientations stratégiques

1	Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat <ul style="list-style-type: none">• Confirmer le retour de la ville productive affirmant un système productif local.• Offrir un Habitat et un cadre de vie adapté aux attentes contemporaines pour un nouveau désir de cœur d'agglomération
2	Concilier qualité urbaine et environnement paysager naturel et patrimonial <ul style="list-style-type: none">• Décliner un model local de ville respectueuse
3	Accéder, connecter, innover <ul style="list-style-type: none">• Soutenir et accroître l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à la santé, au bien-être, à la formation et à l'enseignement supérieur – renouvellement et création d'équipements.• Etablir une chaine de déplacements adaptée au contexte.
4	Promouvoir, rayonner, visiter <ul style="list-style-type: none">• Changer le regard sur la ville pour construire une notoriété qui soutient ses valeurs.
5	Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none">• Permettre une montée en gamme du positionnement de Niort dans l'armature territoriale, par une cohérence renforcée des politiques publiques.

1

Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat



Le territoire soutient les secteurs économiques porteurs et émergents et s'efforce de mettre l'accent sur la qualité des installations, des services et des équipements.

Les conditions favorables sont rassemblées pour devenir chef de file du Nord de la Nouvelle Aquitaine et revendiquer le lien entre Nantes et Bordeaux avec le pôle métropolitain entre Niort et La Rochelle formé de 9 intercommunalités qui ont signé une déclaration métropolitaine de partenariat.

La ville est économiquement attrayante avec une économie prospère et un environnement dynamique. Avec la forte présence des emplois métropolitains et de l'activité tertiaire, le retour de l'activité productive en centre-ville doit s'articuler aux dispositifs en faveur du logement qu'il faut mobiliser. **La question du cadre de vie et de l'habitat est majeure.** Multifactorielle, elle doit être appréhendée globalement et implique de se préoccuper de l'accueil des salariés dans la cité. Elle contribue à l'attractivité et à la notoriété territoriale.

Si la ville de Niort présente aujourd'hui un taux de chômage contenu, il faut veiller à ce que l'emploi soit pérenne et reste attaché au territoire en **affirmant un Système Productif Local respectueux de ses valeurs.** C'est un territoire égalitaire où le taux d'emploi féminin est particulièrement élevé.

Les préoccupations d'emploi et de logement se rejoignent. La ville centre est confrontée aux enjeux spécifiques de parcours résidentiel. Aussi, il est important d'être attentif aux attentes actuelles des actifs niortais et ceux à venir en prenant soin des réponses adaptées et en proposant une offre diversifiée et cohérente.

La ville de Niort et les partenaires du programme Action Cœur de Ville souhaite préserver, voir amplifier sa tonicité démographique au sein de l'agglo et limiter les effets prégnants de la péri urbanisation d'autant que la concentration de l'emploi implique qu'une partie des revenus tirés des emplois bénéficie modérément à la ville centre.

C'est pourquoi, une évolution de la situation actuelle est souhaitable, voir indispensable au regard de l'attractivité et du maintien du taux de croissance démographique escompté et face au constat d'une diminution du nombre de résidents actifs en centre-ville*, l'enjeu consiste donc à **attirer et installer les nouveaux actifs sur la ville centre** et sur l'agglomération de Niort et de faire revenir les actifs installés sur l'aire urbaine hors CAN.

Cela suppose une habile combinaison « emploi et logement » à des fins économiques, dont économie présentielle, et environnementale en faveur de la réduction des déplacements domicile-travail.

Offrir un Habitat et un cadre de vie adaptés aux attentes contemporaines pour un nouveau désir de cœur d'agglomération est fondamental pour prétendre répondre aux objectifs du PLH sur la ville de Niort. Au-delà des enjeux quantitatifs et à l'appui du programme Action Cœur de Ville, il s'agit d'inventer des réponses spécifiques et qualitatives en matière de cadre de vie et de production de logements en phase avec les prétentions des niortais et des futurs résidents niortais.

L'intensification du rapport entre l'Emploi, l'Activité et l'Habitat doit ici être portée comme génératrice de transition urbaine. La conjugaison de l'emploi de haut niveau, de la qualité de cadre de vie et de la qualité de vie contribuera également au développement de l'économie présentielle.

A Niort, il s'agit non seulement de faciliter le logement pour favoriser l'emploi mais également de favoriser le logement pour ancrer l'activité, l'emploi dynamique.

*Service veille stratégique et prospective Niort Agglo Portrait de territoire –Niort- nov. déc. 2018

☞ Confirmer le retour de la ville productive affirmant un système productif local.

L'essor de l'éco système numérique, qui se déploie sur le centre-ville de Niort, manifeste le retour de la ville productive et doit pouvoir être accompagné. Le soutien par le territoire de l'activité tertiaire, avec la mise en place des conditions de l'essor de l'économie numérique, est de nature à rassurer le tissu économique local qui poursuit ses investissements et la réhabilitation de son parc immobilier.

1. Composer une nouvelle grille de l'évolution de l'économie urbaine

1.1 Consolider l'économie tertiaire - l'économie numérique, l'économie de la santé

La prégnance du pôle assurantiel et financier (Niort 4ème place financière de France) s'appuie sur un terreau fertile qui est porteur du développement et de l'économie tertiaire du développement des technologies du numérique.

Impulsée par Niort Agglo, l'opération Niortech promeut l'innovation avec un ancrage durable du numérique. Elle a donné un signal fort en investissant un lieu dédié à l'accompagnement des Start-up et à la formation, afin de favoriser l'innovation.



Prolonger le dispositif d'accueil en direction du système économique

Le soutien à la filière d'excellence émergente du territoire, à son développement et son dynamisme, se traduiront par la création d'infrastructures nécessaires et adaptées pour répondre aux installations d'entreprises et des embauches en augmentation spectaculaire (+ 42 % en 6 ans).

Niort Agglo poursuit le processus de consolidation de l'armature du dispositif d'accueil en direction du système économique en dotant le territoire de 2 nouveaux projets en cours de programmation :

- La création d'un nouveau lieu d'échange et réceptif performant en plein cœur de ville sur la place de la Brèche.
 - La réorientation du site de l'Acclameur en faveur d'une vocation régionale à dominante économique et de spectacles intégrant la fonction exposition. (cf. AMO stratégie événementielle- Affaires et sportives).
- Sur la base des principes énoncés, la coordination et la mise en place du processus de mise en œuvre se met en mouvement.



Corréler stratégie foncière et essor de l'économie productive en centre-ville

Les différents projets d'investissements immobiliers en cours pour l'installation de nouvelles entreprises témoignent de la pression urbaine et foncière sur le centre-ville. L'offre immobilière tertiaire n'apparaît pas suffisante au regard de la demande observée (quantité et qualité).

Aussi, la configuration urbaine et les disponibilités patrimoniales présentent déjà des limites et parallèlement l'accueil des salariés dans la cité doit être renforcé.

La faculté du centre-ville à participer à l'amplification des dynamiques économiques de l'Agglomération et à la promotion des deux filières d'excellence « Banque-Assurance » et « numérique », réclame un programme de développement urbain à la hauteur.

Il pourra aussi prétendre au développement et à la promotion des filières économiques innovantes.

1.1.1 Identifier les opportunités et synergie avec le pôle santé

Adossés au quartier de la gare, le centre hospitalier de Niort, la polyclinique Inkerman, le Centre Mutualiste et d'autres établissements (Thérapôle, cabinets médicaux, ambulanciers, services...) constituent un pôle santé d'envergure en centre-ville, tant en termes d'emploi que d'emprise urbaine et immobilière (28 ha).

Jusqu'à présent leur développement a toujours pu s'effectuer sans avoir à franchir le pas de la périurbanisation.

Cette économie de la santé installée en plein centre-ville est une spécificité au regard de la plupart des agglomérations de même taille et doit donc être soutenue et cultivée.

Il assure un attrait du territoire quant aux exigences de l'accès aux soins.

L'économie de la santé

La présence du pôle santé constitue l'élément essentiel de l'économie locale de la santé. C'est un facteur déterminant en termes d'attractivité. Il est important de poursuivre les conditions de son développement, notamment dans le déploiement de synergies avec le monde économique.

Le centre hospitalier est une pièce urbaine prégnante et les mutations à venir doivent poser des réflexions combinées sur l'économie de la santé, le mieux vivre.

Le développement programmé de l'ambulatoire et des services associés qui pourraient en émerger ainsi que l'économie numérique de la santé, va sans doute bouleverser la prise en charge des patients. Cela suppose de s'interroger sur les évolutions et les innovations escomptées pour le territoire notamment concernant le volet immobilier.

Les études en cours et à venir sur le quartier de la gare y pourvoient. Le secteur gare-pôle santé répondra aux prescriptions urbaines pour accompagner une vision de l'hôpital de demain.

Le pôle santé : en rose et violet



En associant les praticiens libéraux, le pôle santé c'est 5 000 emplois en cœur de ville

1.2 Amplifier l'épaisseur de l'hyper centre – une nouvelle étape de mutation urbaine.

La ville centre n'a pas échappé au départ de nombreux sièges d'entreprises et d'administrations vers la périphérie. Ce phénomène a pesé lourdement sur l'activité au cœur de la ville, avec pour conséquence le déclin de la présence d'actifs au détriment du commerce de proximité et de l'habitat.

La séquence de périurbanisation publique et privée tertiaire : Le siège de la sécurité sociale, la CAF, dernièrement la MSA, ATI, la contraction immobilière à l'œuvre des agences bancaires...

Le centre-ville entre dans une nouvelle séquence qui voit s'inverser le phénomène de délaissement. En écho à la pression immobilière tertiaire observée en centre-ville, les patrimoines vacants apparaissent aujourd'hui comme autant de potentialité de renouveau immobilier pour accompagner les entreprises dans leur nouveaux choix d'implantation. Néanmoins cette régénération présente des limites.

Depuis peu, la pression de l'économie tertiaire en centre-ville introduit une séquence de d'investissements immobiliers faisant muter des fonctions initiales (Hôtels, garages...). Le bas de l'Avenue de Paris se voit transformer de manière fulgurante et les opportunités de mutation se raréfient.

La dynamique de l'offre immobilière se contracte alors que les demandes d'installations de nouvelles structures ou celles qui souhaitent se développer sont en recherche de patrimoines localisés en centre-ville car ils aspirent aux qualités de la ville intensive.

Une séquence nouvelle de régénération urbaine s'amorce.

Accompagner la dynamique de retour de la ville productive pour renforcer l'immobilier tertiaire ou de la santé, réside dans le renforcement son attractivité et celle de son territoire à l'appui d'une qualité urbaine et du déploiement d'une offre immobilière adaptée.

Des opportunités existent donc. **Elles réclament une mobilisation partenariale soutenue en direction de la mutation urbaine et immobilière.**

L'infrastructure numérique indispensable à cet essor est déjà en place.

1.2.1 S'appuyer sur la bonne infrastructure du Très Haut Débit

Grâce à un effort soutenu et en continu de la CAN et la Ville de Niort, le centre-ville de Niort peut se féliciter de disposer d'une infrastructure de très haut débit garantissant des liaisons numériques performantes. Elle permet d'accéder aisément à l'ensemble des ressources numériques pour les entreprises et services.

Source de diminution des migrations pendulaires quotidiennes, l'infrastructure THD offre l'opportunité d'accéder au déploiement du travail indépendant et pour les entreprises la possibilité du déploiement du télétravail.

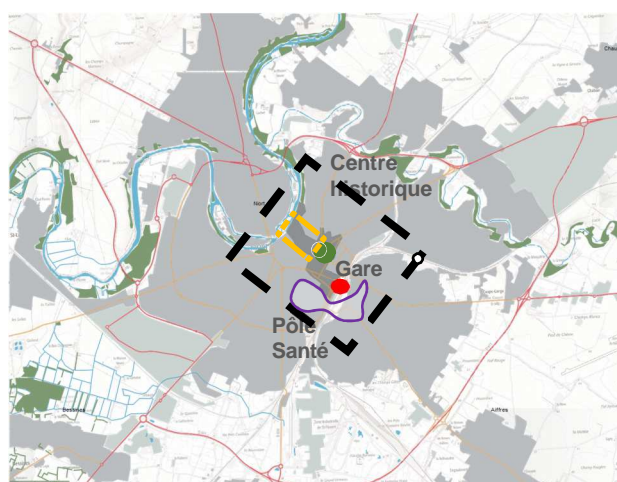
L'atout de la présence de la gare TGV en centre-ville, avec une desserte par la LGV mettant désormais Niort à 1h50 de Paris, la qualité et la sécurité du THD représentent autant de combinaison de facteurs numériques qui seront renforcées pour amplifier les combinaisons et les interfaces relationnelles déjà significatives des échanges professionnels et étroits avec Paris.

1.2.2 Enclencher une séquence de mutation immobilière au service de la ville productive, et de la démographie du centre-ville.

Après l'opération de la place des jardins de la Brèche qui a permis à l'hyper centre de « sortir des remparts », la 2ème séquence de mutation urbaine qui s'amorce a pour objectif de franchir une nouvelle étape, proposer une nouvelle échelle à l'hyper centre.

C'est aussi un moyen solide pour donner de l'épaisseur au centre-ville et gagner en urbanité.

Au-delà d'une nouvelle perception d'un nouveau regard à apporter à la ville centre, il s'agit d'accroître les potentialités de mutations urbaines et patrimoniales pour dégager l'offre immobilière nécessaire en direction de l'économie tertiaire et de l'habitat.



Des opportunités existent pour offrir les conditions d'accueil et de développement attendues à court, moyen et long terme.

Elles exigent des reconquêtes urbaines et une stratégie foncière pour mener à bien la mise en mouvement du secteur de la Gare qui présente des potentialités garantissant à moyen et long terme une adéquation entre l'offre et la demande.

Les réflexions en cours sur le secteur de la gare et de la gare elle-même concernent la dynamique globale de la ville et de son territoire. La relation forte entre Niort et Paris notamment pour les filières d'excellence et des secteurs clefs du territoire (Assurance/gestion du risque et Numérique) réclame la pérennisation voir le développement du cadencement de la ligne LGV positionnant Paris et Niort à 1h50. C'est une des conditions qui garantit du maillage du territoire grand ouest entre Nantes et Bordeaux et le positionnement de Niort comme une ville « Tech » de la Nouvelle Aquitaine.

La gare de Niort : 1,150 millions de voyageurs en 2017, avec une progression de 4%

Avec la gare à 6mn à pieds de la place des jardins de la Brèche, c'est un projet urbain au cœur du développement de la ville et un élément de liaison inter quartier. C'est un lieu d'urbanité, une porte de ville et de son agglomération. La reconquête des espaces publics du quartier est une composante essentielle d'accompagnement d'une mutation escomptée de la Gare pour qu'elle soit en prise directe avec l'hypercentre.

Les enjeux urbains liés au quartier de la gare

L'insertion de la gare dans le tissu urbain est une des clefs de l'élargissement de l'hyper centre. Ce projet urbain confirmera les liens avec les aires d'influences du pôle santé, de l'éco système numérique émergent et de l'habitat résidentiel.

La rue de la gare, assez commerciale (hôtel, restaurants cafés, services..) mais qui présente une offre vieillissante et peu qualitative, dispose d'un intéressant potentiel de renouvellement et de qualification qui structurera la forte proximité entre la gare et l'hyper centre.



Le prolongement de l'écosystème numérique impulsé autour de la place de la Brèche pourra ici naturellement se déployer et faire sens entre la gare et la Brèche.

Cette dynamique urbaine englobera, en un tout cohérent, la boucle de l'hyper centre commerçant aux pôles considérés aujourd'hui de connexes : le pôle de services (Place du Roulage- rue de la Gare), d'activités (Avenue de Paris) et la place St-Jean qui devra faire l'objet d'une définition spécifique.

La convention cadre EPF-CAN – VDN représente un des supports opérationnels de cet enjeu. Elle se décline déjà en des conventions opérationnelles sur 3 sites : Ex Greta 10 699 m², site « Christol » - 19 602m² et les 15 et 17 av de Paris -2173m²

Alors que l'activité est en phase de croissance sur le centre-ville, la présence des actifs a tendance à décroître. La densification et la qualification résidentielle du centre-ville est un moyen de conforter l'activité économique.

Le centre-ville perd des actifs entre 2010 et 2015 selon un rythme de - 0,1% en moyenne annuelle, soit -128 actifs sur la période. C'est +0,3% pour Niort (+ 0,4% Niort Agglo).

La stratégie de renouvellement de la cité permettra de rapprocher emploi et habitat et de ramener des nouveaux habitants dans la ville-centre en cohérence avec le développement de la filière SSII.

La catégorie socio- professionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures est celle qui a le plus progressé en cœur de ville

2. Soutenir l'appareil commercial

L'hyper centre présente une offre honorable de destination dont il s'agit de garantir la pérennité. La vacance, sur la boucle commerciale est contenue sur un nouveau périmètre contracté à l'issue de la période de requalification du centre-ville (2009-2013).

2.1 Veiller à conserver et à constituer des centralités complémentaires de qualité

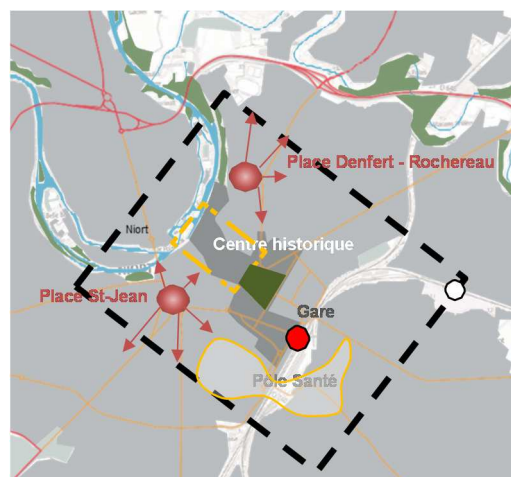
Si l'hyper centre s'est renforcé sur un axe Est-Ouest, à l'inverse, l'axe commercial suivant le tracé vernaculaire historique Nord- Sud, présente un taux de vacance de plus de 30 %.

La discontinuité induite modifie l'armature urbaine.

Les places qui constituaient historiquement les entrées du centre historique avec leurs octrois, (St-Jean et Denfert-Rochereau) sont dorénavant des pôles péricentraux qu'il faut reconsidérer.

Ils devront être les supports d'installation de nouvelles dynamiques de quartiers pour conserver ou impulser des centralités complémentaires de qualité.

Le secteur gare devenant un espace constitutif du centre-ville présente aussi une opportunité pour mettre en place une ville vivante au-delà de son hypercentre.



2.2 Poursuivre la mutation foncière au service de l'attractivité et l'activité commerciale

Des outils réglementaires

La cohérence du centre-ville prend appui sur un ensemble d'outils réglementaires que la Ville de Niort a commencé à mettre en place concomitamment à la séquence de piétonisation du centre-ville :

- Le Droit de Préemption Commercial
- La mise en place de Commission de règlement amiable auprès des commerçants- phase travaux.
- L'introduction dans le PLU d'un article spécifique interdisant les installations tertiaires en RDC sur le périmètre du centre-ville (approbation PLU 04 avril 2016)
- La taxe sur les commerces vacants
- Une Charte de qualité urbaine

Au-delà de ces questions réglementaires, la structure patrimoniale de l'hyper centre permet difficilement de proposer des surfaces suffisamment importantes pour l'accueil d'enseignes qui « frappent à la porte ». Les capacités immobilières pour le développement de l'activité commerciale et de services sont par définition contraintes.



Les enjeux de la maîtrise foncière

La maîtrise foncière par l'action publique et la capacité de remembrement d'ilots, de façades doit se prolonger pour favoriser l'implantation d'enseignes attractives, et référencer les enseignes à solliciter, au regard des publics cibles, des objectifs.



Le renforcement de la qualité et de la diversité de l'offre commerciale, les propositions de services au quotidien contribueront également à l'activité commerciale. L'identification et la caractérisation de la notoriété du centre-ville commerçant doit se poursuivre et s'amplifier.

Le secteur de l'hyper centre est concerné par une prochaine vague de mutation patrimoniale qui finalisera la qualification et la lisibilité du parcours de la boucle commerciale. Elle permettra d'apporter des alternatives foncières à des surfaces commerciales et de services qui font défaut et ainsi renforcer le poids commercial du centre-ville.

Les opérations programmées

A l'instar de la résorption de l'ancien passage du Donjon au bénéfice d'une enseigne nationale et de l'opération en cours de la Galerie V Hugo pour une 2ème enseigne et à moyen terme le renouveau du passage du Commerce, l'îlot appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie (siège CCI) fait l'objet d'un compromis de vente pour la réalisation d'une opération immobilière mixte (commerces+ logements+ bureaux) sur son îlot.



Ce projet finalisera l'intention initiale de boucle commerciale de l'hyper centre, la VDN ayant depuis la séquence de piétonisation et de requalification de l'espace public, contenu l'aménagement des espaces publics à la partie basse de la place du Temple dans l'attente que les travaux lourds sur l'îlot de la CCI.

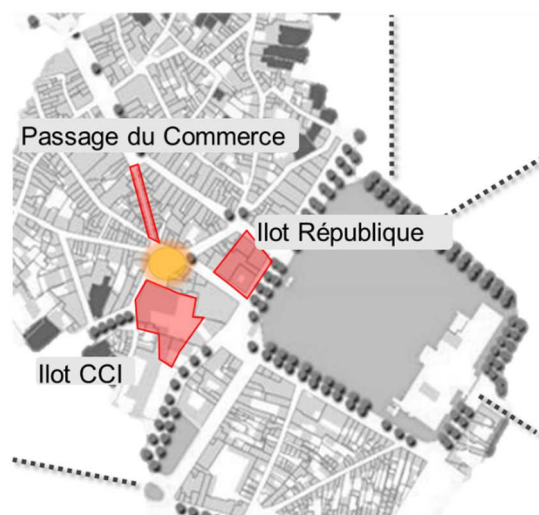
Les perspectives induites

L'évolution urbaine et architecturale apportée par cet îlot offrira une nouvelle perspective au débouché du passage du Commerce.

Ainsi, le dialogue entre le projet de renouveau du passage du Commerce et la mutation de l'îlot de la CCI impulsera des fonctions génératrices de flux profitables aux commerces de l'hyper-centre.

Ces ensembles immobiliers renouvelés offriront un cadre urbain et architectural qu'appelle la place du Temple et cette nouvelle séquence permettra à la sphère privée d'enclencher à son tour une nouvelle dynamique commerciale et immobilière.

L'îlot qui s'articule entre sa façade place de la Brèche, la rue Ricard et la rue du Temple est concerné à moyen terme par la contraction patrimoniale des agences bancaires qui exigent d'anticiper les mutations supposées.



L'équilibre entre le commerce de périphérie et le commerce de centre-ville

Pour un rééquilibrage commercial entre le centre-ville et la périphérie, les outils de planification et de régulation, notamment dans le cadre de la révision du SCOT- PLUI-D et du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) font déjà l'objet de vigilance sur l'évolution des zones d'activités commerciales.

Ainsi, conjointement aux combinaisons d'actions sur le centre-ville essentiel pour son attractivité et pour son dynamisme, les installations commerciales en périphérie sont désormais contraintes en commission pour renforcer le centre-ville en permettant notamment d'attirer de nouveaux commerces sur des activités cibles et des enseignes leaders

Le commerce numérique

Au regard des évolutions socio démographiques escomptées, l'attractivité de l'habitat exige d'explorer le développement de « market place ». Ces plateformes permettront d'accompagner et de réinventer le commerce local avec le développement des solutions numériques favorisant aussi leur lisibilité et l'accès au circuit court.

2.3 Multiplier et diversifier les facteurs d'attractivité du centre-ville

Augmenter la fréquentation du centre-ville

L'augmentation de la fréquentation du centre-ville permettant de soutenir l'appareil commercial sera intrinsèque à la combinaison d'actions : la poursuite de la résorption de la vacance des logements, les objectifs de ressaut démographique du centre-ville attendus, le retour de la ville productive augmentant la présence des actifs, des familles.

Le tourisme d'affaires est déjà très présent en centre-ville. Il devrait encore progresser et susciter le développement d'établissements de restauration et de services répondant aux attentes de ce secteur. (*Note de conjoncture INSEE 2018 : la clientèle professionnelle représente deux tiers des nuitées dans les hôtels*).

La connexion de l'Hyper centre à la gare TGV (6 mn à pieds de la place des jardins de la Brèche) et aux espaces identitaires et de loisirs du centre-ville, les mobilités actives, la ballade, la flânerie... les animations commerciales culturelles et événementielles sont autant d'éléments qui favoriseront la fréquentation du centre-ville qui doit être vécu comme un espace de rencontre et de rassemblement et dépassant les seules pratiques commerciales ;

La création d'un office du commerce

Les associations de commerçants sont fragiles. La mise en place d'une structure pérenne permettant de fédérer les différents acteurs et en capacité de renforcer l'attractivité commerciale, coordonner et impulser l'animation du centre-ville et répondre aux attentes des consommateurs semble nécessaire. La création d'un office du commerce doit faire l'objet d'une réflexion.

3. Soutenir et développer la présence de l'artisanat et des services

La présence d'artisans en centre-ville est garante du service au quotidien et de la qualité du cadre de vie de la population. En consolider la présence en centre-ville répondra à l'enjeu de l'attractivité pour les familles, pour les jeunes, les jeunes actifs et en répondant aux besoins du vieillissement démographique qui exige notamment des services de proximité.

Les professionnels du cœur de ville, au premier rang desquels les artisans et artisans-commerçants, doivent être accompagnés en amont des projets pour anticiper et proposer une offre adaptée qui s'accordera avec les attentes des futurs clients et les nouveaux usages, notamment en matière de qualité de service proximité.

Pour cela une ingénierie pilotée par la Chambre des Métier et de l'Artisanat devra être posée et selon un partenariat idoine restant à préciser.

3.1 Spécifier une mutation urbaine et immobilière au bénéfice de l'Artisanat et du service

La mutation du patrimoine immobilier du centre-ville sera examinée à l'aune de l'émergence d'entreprises de l'artisanat et des services dont celles relevant de l'économie sociale et solidaire.

C'est pourquoi, au-delà des questions prégnantes de reprise d'activités, de formations, il convient de mettre en place un judicieux plan d'actions qui articule les complémentarités entre les projets d'aménagement et immobiliers et l'accompagnement nécessaire des artisans aux changements.

Le renouvellement urbain et patrimonial souhaité de l'ancien axe St-Jean / St-Gelais offre, à partir d'une ingénierie préalable, la possibilité d'être le support expérimental pour l'articulation d'un ensemble d'actions partenariales innovantes et volontaristes en faveur du développement de l'artisanat en centre-ville.

3.2 Diversifier les champs de l'emploi en privilégiant un ancrage territorial et en réinsérant les populations exclues.

La dynamique consolidée d'une attractivité économique du centre-ville sert l'activité présente porteuse d'emplois non délocalisables et support d'un large panel de qualifications professionnelles. Avec un taux de chômage inférieur à 7%, le territoire est proche du plein emploi.

Veiller à conserver un équilibre entre économie productive et économie présente

Ce résultat peut cacher des disparités. C'est pourquoi il sera important de contribuer à l'équilibre entre économie productive et économie présente et soutenir l'agriculture par l'affirmation d'un système productif local comme moyen de diversifier les champs de l'emploi pour tous.

La ville-centre doit pouvoir être attractive pour les jeunes actifs et les anciens. Le développement de formations post-bac en direction des jeunes niortais en difficulté doit être corrélé avec le développement d'une économie présente lui-même en lien avec le vieillissement de la population.

4. Soutenir l'agriculture, constituante de l'affirmation d'un système productif local

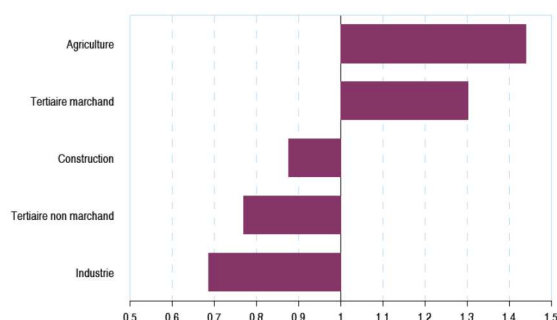
Si à l'échelle du territoire de Niort Agglo, le tertiaire marchand est surreprésenté, le secteur de l'agriculture l'est également par rapport au référentiel.

Cependant peu de produits sont transformés localement (cf. note de conjoncture économique –Insee 2018)

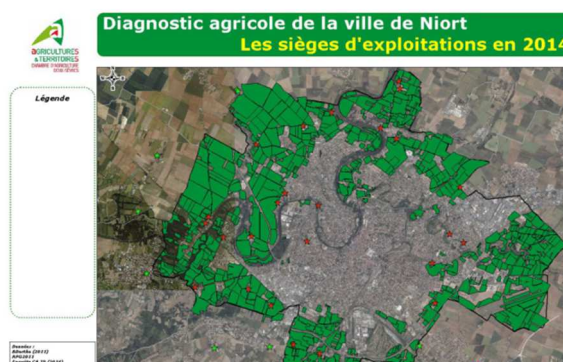
Du fait de sa grande superficie, la commune de Niort est la commune qui présente le plus de surface agricole de toutes les communes de la CAN. Développer les circuits courts (et modifier de fait la part de l'agriculture intensive) constituera un moyen de relocaliser de l'emploi en phase avec les aspirations de bien être, de qualité de vie et de solidarité territoriale.

Cet objectif d'ancrage garantit une économie locale et de l'emploi qui s'élargit à des enjeux connexes : formation, insertion sociale...et dans un autre domaine permettrait de répondre aux aspirations en terme de santé.

Indice de spécificité (en termes d'emplois) de Niort Agglo par rapport au référentiel



Lecture : un indice de spécificité supérieur à 1 signifie que le secteur est surreprésenté dans Niort Agglo par rapport au référentiel. Ainsi, sur le territoire communal, la proportion des emplois dans l'agriculture est 1,4 fois plus importante que dans le référentiel. Source : Insee, CLAP et BNS 2015.



20% des surfaces de la ville sont exploitées en 2011 à des fins agricoles.

4.1 Favoriser la production agricole de proximité

Favoriser la production agricole de proximité pour le marché de consommation que constitue la ville et protéger le foncier agricole existant est essentiel.

Il convient de susciter des combinaisons agricoles en faveur d'une proximité urbaine et de répondre aux souhaits des modes de consommation permettant de répondre aux enjeux d'un développement urbain viable et de contribuer à la transition énergétique.

La valorisation des échanges entre le milieu agricole et le milieu urbain gagne à être renforcée. Niort pourrait faire référence en termes d'agriculture périurbaine et offrir des produits frais. Quand les caractéristiques techniques, hydriques et économiques le permettent, les grandes cultures pourraient laisser place à du maraichage et à des productions plus diversifiées et de niche.

4.1.1 Poursuivre la préservation du foncier agricole

Le PLU de la ville de Niort a déjà su restituer en zones agricoles des zones préalablement vouées à l'extension urbaine et le développement de la cité, a, dans la dernière période, été contenu dans son enveloppe urbaine.

Pour envisager une production qui concilie la production, la transformation et la consommation locale, la préservation du foncier agricole doit être maintenue.

Poser une réflexion d'une potentielle Zone Agricole Protégée

Une ZAP pourrait être étudiée pour impulser un dynamisme agricole sur la commune, sur le territoire, le bassin de vie. L'élaboration en cours du PADD du SCoT est opportune pour interroger la définition d'un projet agricole local et sur les moyens de préservation des espaces.

4.2 Répondre au souhait d'un nouveau mode de consommation

4.2.1 Initier une filière de transformation des produits locaux

En prenant appui sur la Loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » promulguée le 1er novembre 2018, des filières locales peuvent se développer, émerger et d'autres pourraient être impulsées. En effet, Une agriculture et une transformation sur des produits agricoles sur place est facteur de création de nouveaux emplois, elle contribue au développement économique et social du territoire. Or la filière agroalimentaire est peu présente sur le territoire.

La poursuite des engagements en faveur d'une restauration collective de qualité et exigeante supposant le développement du circuit court et du biologique et qui fait le lien entre la production locale et la restauration collective sont autant de supports à renforcer ou à explorer : restauration scolaires, Restaurant Inter Administratif, Restaurant des mutuelles, EPHAD.

Plus globalement un projet alimentaire à l'échelle du territoire permettrait de consolider et de structurer l'offre et la demande, de maintenir ou de créer des emplois non délocalisables.

S'appuyer sur le commerce numérique

Des plateformes de commerce numérique local mériteraient d'être développées et surtout portées à connaissance pour garantir aux exploitants la vente de leurs produits et aux consommateurs d'accéder aux produits locaux.

Les Halles de Niort – vitrine du territoire

Les Halles couvertes de Niort, poumon du marché alimentaire, et son marché à tout vent se positionneront en synergie avec le territoire. Les potentialités d'accéder au « Market place » sera explorer et les circuits courts prôner pour faire bénéficier aux consommateurs, aux producteurs, aux commerçants l'affirmation d'une halle gourmande réinventée ou l'on consomme autrement.



Pérenniser et développer les jardins partagés

Les nombreux sites de jardins partagés présents sur la ville y compris en QPV attestent de cette relation. Ils sont gérés par des associations qui accompagnent les particuliers pour une gestion sans pesticide. Les opérations urbaines observeront les potentialités à intégrer des projets de jardins partagés dès lors programmation initiale.



5. Soutenir l'activité de la construction rénovation

Ce secteur économique (construction, entretien, rénovation de l'habitat) est une composante du tissu économique territorial. Il constitue un réservoir non négligeable d'emplois et « peu dé-localisables ».

Le déploiement d'interventions porté par le programme Action Cœur de Ville impulse une véritable séquence de renouvellement urbain. Elle est de nature à rassurer le tissu économique local qui poursuit les investissements et la réhabilitation du parc immobilier consolidant plus particulièrement l'activité du BTP.

- Des programmations d'opérations l'habitat,
- du soutien à l'activité tertiaire sur le territoire en créant les conditions de l'essor de l'économie numérique
- de la mise en œuvre d'équipements publics performants

Il permet une diversification de la structure de l'emploi au-delà du « tertiaire/cadre/numérique » dans un souci de cohésion sociale (des emplois pour tous).

Exemple Bilan OPAH RU 2013-2017

Retombées directes pour l'économie locale : 12,3M€ de travaux

Travaux en majorité assurés par des entreprises locales.

Montant moyen de travaux de plus de 90 000€ par logement locatif et montant moyen de travaux de plus de 15 000€ pour les propriétaires occupants.

👉 Offrir un habitat et un cadre de vie adapté aux attentes contemporaines pour un nouveau désir de cœur d'agglomération.

1. Favoriser une offre d'habitat attractive pour tous

L'ambition du maintien de la progression démographique trouvera réponse dans une offre de l'habitat permettant aussi d'infléchir la tendance de la pyramide des âges et la diminution structurelle de la taille des ménages. Les potentialités d'accueil des familles doit également être appréhendée correctement pour une meilleure prise en compte des itinéraires résidentiels.

Des réponses sont à apporter aux employeurs qui semblent éprouver des difficultés aujourd'hui à recruter du fait de nombreux paramètres, au premier rang desquels le logement est un marqueur.

Le revenu moyen est supérieur à la moyenne nationale, la ville doit être en mesure d'offrir les typologies d'habitat qui répondent à cette spécificité territoriale.

Un des enjeux est de disposer de la capacité à mobiliser suffisamment de foncier pour atteindre les résultats attendus. Ce contexte singulier suscite de l'innovation dans l'action foncière avec la combinaison de tout dispositif ou ingénierie permettant d'élargir l'offre et les caractéristiques des logements.

1.1 Impulser une offre d'habitat attractive pour les actifs

L'écosystème économique performant, impulsé par Niort Agglo et ses partenaires et positionné de manière stratégique en complémentarité/ Alternative des métropoles régionales Nantes et Bordeaux, est affirmé dans le SDEC.

Les entreprises recrutent à l'extérieur du territoire (cf. défaut de compétences locales, formations) et le manque d'attrait du territoire est pointé.

Pour corriger la décroissance de la présence d'actifs sur la ville-centre toute initiative publique et privée concourant au rapprochement entre la localisation de l'emploi et des habitants sera explorée.

C'est pourquoi, il est fondamental de proposer une offre d'habitat répondant aux nouvelles aspirations et de valoriser l'image renvoyée de la ville centre et de son territoire.

Les actifs sont de moins en moins nombreux à résider en centre-ville

En 2015, le centre - ville compte 36% des actifs de Niort soit 10 075 actifs. Niort perd 0,5% d'actifs annuellement sur la période 2010 et 2015 (-363 actifs) et le centre-ville selon un rythme de -0,1% (-168 actifs)

Le taux d'activité du cœur de ville est de 74,8% en 2015.

Les employés sont les plus représentés en centre- ville (16,1%) tout comme à Niort (17,4% en 2015).

La catégorie socio-professionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures est un peu plus fortement représentée en centre-ville (15,8%) que dans Niort (14,8%).

1.1.1 Accroître l'attractivité résidentielle de la ville de Niort

Le projet stratégique vise à répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises, pour accompagner la dynamique de l'emploi et contribuer aux objectifs de mixité sociale en corrigeant les inégalités sociales sur Niort. Il s'agit également de conforter la politique de rénovation énergétique du parc ancien pour d'une part résorber la problématique des habitants confrontés à la précarité énergétique et d'autres part contribuer à la transition énergétique.

Les inégalités sociales sont plus importantes sur Niort que sur le territoire communautaire.

Les revenus du 9ème décile sur Niort sont supérieurs à ceux du 9ème décile sur Niort Agglo (respectivement 37 481 € et 36 478 €).

En dehors des quartiers prioritaires spécifiquement définis par leur taux de pauvreté élevé, 3 IRIS du centre-ville enregistrent des taux de 27% pour l'IRIS Centre, 23% pour la Gare et 22% pour Nord Partie supérieure quand les autres IRIS se situent entre 8,2% et 12%.

La restructuration d'ilots et d'immeubles stratégiques du centre-ville sera favorisée afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global.

1.2 Proposer un parcours résidentiel adapté aux différentes catégories de populations et différentes générations : Dans les 5 quartiers composant la ville

Accueillir les nouveaux arrivants et reconquérir les actifs réclame un élargissement de la typologie de l'offre disponible pour répondre aux attentes des familles de cadres et de jeunes actifs.

Malgré un marché du logement détendu et un prix du foncier abordable, il s'agit de résorber ce segment qui fait défaut aujourd'hui et de favoriser les conditions d'un parcours résidentiel adapté sur la ville centre et sur le territoire.

L'objectif consiste à installer les nouveaux actifs sur la ville en orientant notamment la rénovation des logements de taille moyenne et plus grands, assez difficiles à trouver.

En centre-ville, de plus en plus de ménages de personnes seules

Le cœur de ville compte 11 424 ménages en 2015 soit 38% des ménages de Niort. 59% d'entre eux sont des ménages de personne seule contre 48% pour Niort dans son ensemble. Le % augmente : +3,3% entre 2010 et 2015 sur le cœur de ville; même si le rythme d'évolution demeure plus faible que celui de Niort.

Sur le centre-ville, les couples sans enfant(s) (17,7%) sont plus nombreux que les couples avec enfant(s) (12.5%)

On compte 1,7 personne par logement sur le centre- ville quand Niort compte 1,9 personne par logement pour Niort dans son ensemble

Le centre-ville

Il coïncide aux 3 quartiers qui composaient la commune de Niort avant le rattachement des 4 communes de St Liguairre, Ste Pérenne, Souché et St Florent. (Cartes en annexe)

Le nombre de familles avec enfants est faible sur le cœur de ville qui accueille plutôt des personnes seules. La structure socio démographique actuelle et les tendances observées sur le centre-ville devront être corrigées. Une des réponses se trouvera dans une dynamique territoriale accompagnée du développement d'une offre attractive en direction de la cible « famille ».

Le centre urbain recèle des potentialités de mutation foncière existantes et à venir. Elles sont mobilisables pour répondre aux différentes attentes tant en termes d'immobilier tertiaire que de logement

Les 5 quartiers

Les centres de quartiers correspondants aux bourgs des anciennes communes rattachées (période 1970), sont aujourd'hui autant d'atouts à mettre en avant pour l'attractivité résidentielle de la ville de Niort en proposant de véritables vies de quartiers.

Niort, regroupement des communes 1964-1972



1.3 Dégager des potentialités de renouvellement urbain et patrimonial en faveur d'une offre de logement renouvelée

1.3.1 Contenir et résorber la vacance

Alors que la résorption de la vacance des immeubles et l'amélioration du paysage urbain est une des priorités inscrite dans l'action de la Ville de Niort depuis la 1ère OPAH RU, des points durs demeurent.

Le centre-ville comptabilise 12,1% de logements vacants, pourcentage sensiblement supérieur à celui de Niort.
En centre-ville : 58,8% de maisons et 41,2% d'appartements.

Les efforts de reconquête de l'habitat en centre-ville sont probants. Les deux OPAH RU successives ont permis la reconquête des logements avec des logements de qualité qui accueillent plus particulièrement des jeunes actifs en recherche d'urbanité.

Poursuivre l'OPAH RU, permettra de contenir et résorber la vacance et les efforts en faveur de la réhabilitation patrimoniale est essentiel pour garantir la production d'un Habitat adapté et de qualité en centre-ville en directions des cibles attendues et notamment les actifs.



1.3.2 Prolonger les dispositifs existants et susciter une ingénierie, une animation et des partenariats innovants

La mise à niveau du parc privé suppose de mobiliser tout dispositif existant et/ou de partenariat innovant permettant, à partir d'une régénération patrimoniale, d'accéder à une production nouvelle de logements notamment pour les actifs désireux d'habiter en cœur de ville et de se rapprocher de leur lieu d'emploi et en réponse au vieillissement démographique.

En centre-ville, les retraités représentent une grande part de la population de 15 ans et plus (25,2%), avec un taux qui reste néanmoins inférieur à celui de Niort (29,2% en 2015).

L'OPAH RU examine et met en place des outils incitatifs et coercitifs tels que la 3ème vague d'Opération de restauration immobilière et l'expérimentation du permis de louer.

Des études spécifiques sont également conduites. Celle en cours sur les copropriétés dégradées conclut dans sa 1ère phase qu'il n'existe pas de co propriétés dégradée sur Niort. Néanmoins, certaines seront confrontées à un enjeu important de travaux à engager dans les 5 prochaines années au risque de basculer dans une logique de dévalorisation voire de dégradation. Des préconisations seront formulées à l'issue de cette étude.

Décloisonner les pratiques et expérimenter des combinaisons partenariales

Les actifs doivent pouvoir prétendre habiter sur la ville centre. La production de nouveaux logements et la diversification de l'offre doit aussi pouvoir s'opérer en centre-ville à partir du gisement présent dans l'habitat ancien.

C'est pourquoi, le déploiement des dispositifs et outils d'ores et déjà à l'œuvre (ex : OPAH RU) sera complété par des actions et/ou tout montage d'opérations innovant qui contribueront à apporter un panel de réponses variées à la problématique étendue de l'attractivité de l'habitat sur la ville centre.

Le decloisonnement des pratiques est essentiel pour dépasser la démarche à l'échelle de l'immeuble ou celle de l'ilot, de manière à conjuguer qualité d'usage, qualité architecturale, qualité urbaine et qualité paysagère et ainsi susciter l'attrait auprès des partenaires privés pour qu'ils investissent à leur tour.

La mobilisation partenariale au sein d'Action Cœur de Ville suscitera l'examen des conditions de sortie d'opérations complexes et permettre la diversification de l'offre d'habitat.

La ville de Niort prolonge son engagement dans la conception et le portage des projets urbains et cohérents qui portent des objectifs croisés : la résorption de la vacance, le maintien du patrimoine, l'embellissement du paysage urbain.

Les potentiels de mutation sont présents. Les pistes de renouvellement urbain sur des ilots en transition recèlent un potentiel d'offres de logements qui sont autant d'opportunités à saisir pour répondre aux besoins de locaux tertiaires et d'habitat, et faire corrélér l'offre aux attentes pour les différentes composantes de la population du centre-ville.

1.3.3 Mettre en place une démarche complémentaire au dispositif OPAH RU

C'est pourquoi, dans le cadre d'un ensemble d'actions conduit sur le centre-ville la Ville de Niort expérimente une nouvelle démarche depuis début 2018 sur des maisons de ville repérées vacantes de longue date.

Il s'agit de réveiller ces patrimoines par tout moyen à disposition avec proposition d'acquisition par opérateur, ou bailleurs social ou les renouveler en incitant les propriétaires au recours au dispositif OPAH RU.

Là aussi, le potentiel observé recèle la capacité d'une transition urbaine, certes moins visible qu'une opération d'envergure. Point à point elle pourrait s'avérer tout aussi efficace. Ces maisons de ville régénérées et adaptées aux nouvelles attentes représentent une offre de logement intéressante pour les actifs, les familles en recherche de centralité, d'un rapprochement entre lieu d'emploi et lieu d'habitat.

Certains de ces ilots et immeubles possèdent une indéniable qualité résidentielle mais supposent des portages financiers significatifs.

Susciter l'attrait des opérateurs

Inciter l'intervention des investisseurs privés sera indispensable pour accompagner le processus d'intervention à l'appui de partenariats idoines permettant d'intervenir sur des patrimoines et des ilots complexes.

Favoriser la combinaison des dispositifs existants comme l'OPAH RU et l'expérimentation d'intervention sur le diffus sur la colline St André, la rue St Jean, le secteur de la place du Port sont autant de leviers à activer pour assurer une pluralité et une attractivité de l'offre.

Le centre-ville est confronté à un volume significatif de logements médiocres voir très médiocres mais pas suffisamment dégradés au sens de la grille de dégradation de l'ANAH. Les outils adaptés pour intervenir font défaut.

On observe que les périodes de vacance entre deux locations se prolongent. Sans remise à niveau ces logements déjà en décalage avec les attentes du marché. Ils finissent par être vacants puis potentiellement indignes.

Il y a ici un gisement de renouvellement de l'habitat dont il faut se saisir pour anticiper une probable vague de vacances, si rien n'est entrepris à court et moyen terme.

Cette initiative sera notamment soutenue par Action logement dans le cadre d'une convention opérationnelle (Action Logement- VDN – Niort-Agglo) pour contribuer au renouvellement de l'offre de logement locative en accompagnant les projets d'investissements d'opérateurs de logements sociaux ou investisseurs privés.

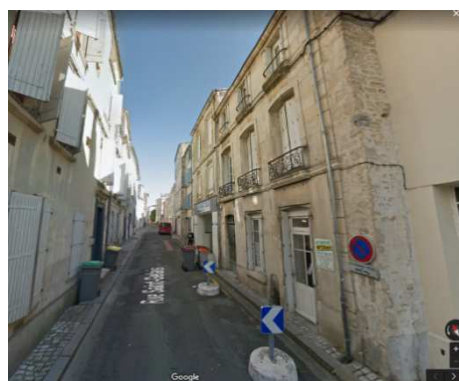
Cela suppose de veiller conjointement au phénomène de gentrification, soutenir la mise à niveau du parc d'habitat social, accroître la production de logements conventionnés et poursuivre la résorption de l'habitat médiocre et indigne.

Il s'agit de porter une attention de qualité du cadre de vie pour tous.

Porter une attention particulière sur les quartiers en interstice

La colline St-André

En complément des dispositifs classiques et pour se donner les moyens d'intervenir spécifiquement sur de l'habitat en diffus (maison de ville) en faveur d'une vaste démarche de réhabilitation de logements inoccupés de longue date, la Ville a décidé début 2018 d'expérimenter une méthode novatrice en vue d'une mobilisation des biens vacants repérés Colline St- André.



Une trentaine d'immeubles en mono propriété sont déjà repérés pour, avec la SEMIE, société immobilière et économique de la Ville de Niort et de son territoire, mener à bien un processus d'animation inédit (courriers, contact, visites, estimation du potentiel résidentiel) pour acquisition et réhabilitation. Cette expérimentation sera prolongée avec les autres bailleurs sociaux.

Considérant la création d'une nouvelle résidence Habitat jeunes qui regroupera les deux sites actuels de « l'Atlantique » et de « La Roulière », l'ensemble patrimonial de la Roulière situé dans la colline St-André (Inscrit, en partie, en tant que Monument Historique), fera l'objet d'une attention particulière pour sa reconversion.

Le secteur rue St-Jean - opération de requalification urbaine :

Ce secteur fait l'objet d'un repérage. La particularité de ces patrimoines est d'être confronté à des RDC commerciaux vacants avec une faible probabilité de reconquête commerciale.



Ce secteur invite à une opération de requalification urbaine qui suppose une stratégie d'ensemble innovante.

En complément d'une action ciblée en faveur de l'artisanat et afin d'impulser un nouveau souffle à ce secteur, la mutation des anciens RDC commerciaux pourrait porter des innovations avec des partenariats restant à imaginer, en termes de services adossés aux logements, à l'échelle de l'immeuble, de la rue, du quartier :

- Artisanat
- Logement
- Services collectifs aux logements : local poubelle / stationnement vélos...Stationnement
- Services au quartier : conciergerie, tiers lieux.

Le quartier de la place du port

Dans ce secteur en forte mutation, dans le parcours urbain de la sèvre Niortaise, des patrimoines délaissés devront faire l'examen d'une analyse particulière.



OPAH RU : AM 1

- Mise en place du permis de louer (CM 5 nov. 2018)
- Approbation du dossier de DUP ORIII (CM oct. 2018)
- Le recensement des besoins d'études se finalisent sur 11 communes : études opérationnelles 2019 et 1ères actions 2020

Combinaison d'actions en faveur du renouvellement urbain et patrimonial

- Requalification des voiries:
- 1 Rue Basse - 2019
 - 2 Rue st Gelais - 2023
 - 3 Rue du Maréchal Leclerc - 2020-2022
 - 4 Rue Jules Ferry - 2020

Site Denfert Rochereau/ aménagement urbain/architectural/paysagé

Extension circuit navette centre ville sur colline Saint André/place Denfert Rochereau

Périmètre OPAH RU

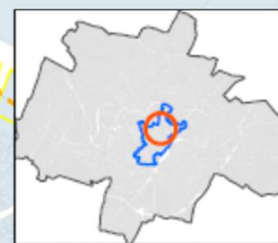


- Périmètre quartier prioritaire / Pontreau – Colline saint An.
- - - Périmètre PSMV
- - - Périmètre convention EPF/VDN/CAN Gare pole santé
- Plan façades – phases 1, 2, 3 et 4
- Permis de louer - Experimentation

Immeubles concernés par la 3^{ème} Opération de Restauration Immobilière/ immeubles repérés vacants à « réveiller »

Ilots en mutation potentiellement en faveur de l'habitat

- Ilot du Murier
- Projet de restructuration de la Galerie Victor Hugo/convention EPF
- Projet de revalorisation patrimoniale du Passage du Commerce/ convention EPF
- Ilot de la CCI
- Ilot du SIEDS
- Ilot République
- FJT La Roulière disponible après départ vers futur RHJ



1.4 Produire de nouveaux logements et diversifier l'offre - Favoriser de nouvelles opérations d'Habitat pour maintenir le poids démographique de Niort dans le territoire

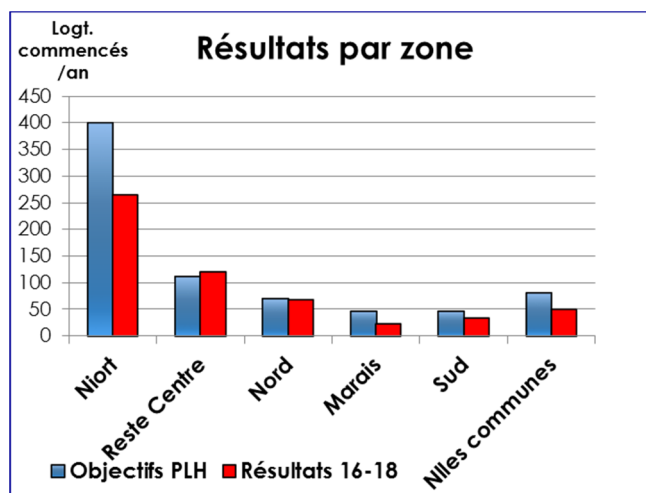
Depuis quelques années, la ville produit moins de logements que les autres communes de la CAN.

L'évolution démographique ne s'en est pas encore fait ressentir du fait du solde migratoire positif et d'une séquence de renouvellement de génération observée sur certains quartiers anciens qui a permis de compenser le manque de production de logements. Ce phénomène va sans doute atteindre prochainement ses limites.

Le maintien de la croissance démographique réside dans la capacité à contenir le ralentissement prononcé (données Insee janvier 2019) en produisant de nouveaux logements et en diversifiant l'offre.

L'objectif est de corriger le déficit d'opérations immobilières (éloigné des objectifs du PLH) et le nombre de programmations envisagées pour la ville centre. Cela exige un effort soutenu pour faire émerger une offre renouvelée et de nouveaux programmes d'habitat.

L'évaluation du PLH (2016-2020) et le PLUI-d (2021) veilleront à infléchir ces tendances observées.



Le vieillissement de la population de la ville-centre résulte de la typologie des logements et du choix des familles à habiter la périphérie. Cette tendance tend à se corriger, (tout en s'infléchissant de nouveau cf. INSEE 2019) avec un solde migratoire positif qui induit un retour de la famille avec enfant au foyer.

1.4.1 Engager des opérations exemplaires sur des sites stratégiques

Renforcer la production d'habitat dans certains secteurs

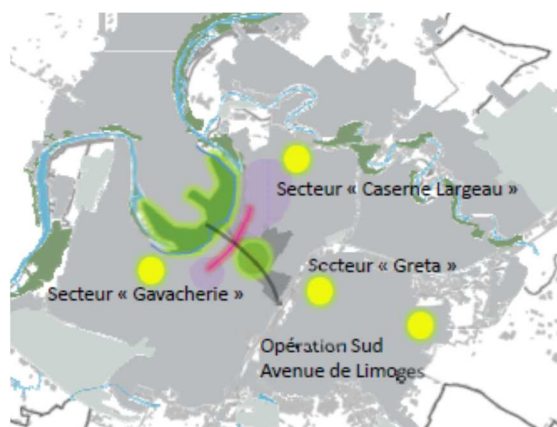
S'agissant, des écoles, des équipements structurants des quartiers, les services municipaux anticipent les effectifs scolaires en lien avec les projections démographiques par secteur et des opérations d'habitats programmées à moyens et long terme. A ce titre certains quartiers font l'objet d'une vigilance particulière.

Développer une offre attractive pour les familles

Il est important d'accompagner une dynamique développant une offre attractive pour la cible « famille » et proposer de nouveaux produits.

Les centres des quartiers correspondant aux anciennes communes rattachées (de 1964 à 1972), présentent des centralités pertinentes par leur étroite proximité aux équipements et à la qualité du paysage urbain. C'est un atout à mettre en valeur pour stabiliser les familles sur la ville centre.

Les potentialités de mobilité résidentielle au sein de la Ville doivent être améliorées pour notamment maintenir durablement le rapprochement emploi, activité et habitat.



Pour proposer une offre nouvelle dans le parcours résidentiel des familles répondant aux aspirations actuelles en matière d'habitat et d'environnement, des opérations importantes sont programmées à moyens et longs termes.

Opération à court-moyen termes

En réponse à ce besoin, une convention opérationnelle d'action foncière a été établie entre la Ville de Niort et l'EPF pour l'acquisition de l'ancien site « Castelvin » (environ 8,4ha). Cette maîtrise foncière a permis de procéder à la démolition des bâtiments industriels amiantés et ainsi restituer ce vaste ensemble foncier pour une nouvelle destination en faveur de l'habitat (Cf. PLH).

Cette opération dite « Opération Sud Avenue de Limoges » constitue une des réponses à apporter en termes d'offre de parcours résidentiel sur Niort tenant compte d'une production urbaine respectueuse de l'environnement.

Un appel à projet a permis de désigner un opérateur pour la réalisation d'environ 180 logements. L'opération urbaine, support d'une réflexion partagée, s'organise selon des formes urbaines et d'habitat répondant aux attentes contemporaines (mode doux, îlot de fraîcheur...). Elle permettra notamment des productions urbaines en faveur d'une introduction maximisée du végétal et d'une minimisation de l'imperméabilisation des sols. A l'Est de Niort, elle reliera les secteurs urbanisés récemment (liaisons douces notamment).

L'opérateur retenu à l'issue de l'appel à projets, propose une pluralité de produits en faveur de la mixité sociale :

21 logements collectifs sociaux, 53 LLS social, 16 PSLA et 93 tab Libres et intergénérationnels.

L'opération sera mise en œuvre en fonction de phase opérationnelles.

Autres opérations à court-moyen, long termes

- L'Opération au sud de l'Avenue de Limoges : 179 logements (convention EPF – VDN). Les règles de densité en vigueur et uniformes se sont avérées peu adaptées pour ce secteur. Elles feront l'objet d'un réexamen.
- Proche du centre-ville l'opération de déconstruction des 60 logements sur le site de la Gavacherie (Secteur politique de la ville) (convention EPF- CAN-HSDS- VDN) pour une surface de 21 178m² laissera place à une opération de mixité sociale en QPV en vue d'une mixité sociale
- Le site de l'ex Greta (Cf. convention EPF Gare).
- Les lotissements programmés aux franges de la vallée Guyot pour environ 150 logements proposeront une offre différenciante à moyen et long terme.
- Le vaste site de l'ancienne caserne Largeau (73 681 m²) patrimoine d'Etat qui accueillait 150 logements des gendarmes, est inscrit sur la liste du patrimoine cessible en vue de construire du logement social. Vacant, il peut constituer une opportunité à moyen et long terme pour porter une opération Habitat.

Pour répondre aux objectifs démographiques, à ceux du PLH, au rapprochement lieu d'habitat et lieu d'emploi, à la corrélation de la structure du réseau des écoles et autres équipements...d'autres opportunités foncières devront être mise en avant pour mettre en place de nouvelles opérations d'habitat.

1.4.2 Bien vieillir en ville - Corrélation du vieillissement démographique à l'offre d'habitat intégrée

Le nombre de familles avec enfants est particulièrement faible sur le cœur de ville qui accueille plutôt des personnes seules, jeunes ou âgées.

Le phénomène du vieillissement devrait prendre une certaine ampleur avec l'arrivée de la génération du baby-boom née après la guerre. Vieillir en ville est un enjeu pour demain qui dépasse celle de l'adaptation du parc de logement. En permettant de prévenir au mieux le placement des personnes âgées en établissement (EPHAD), il est possible d'articuler différentes approches et de proposer un projet cohérent pour la cité.

Une forte évolution du nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans sur le centre-ville (+18.1% entre 2010 et 2015). Cela représente 400 personnes en plus sur la période. Cette évolution est sensiblement plus forte que celle de la commune de Niort dans son ensemble (+10.1% entre 2010 et 2015).

En centre-ville, les retraités représentent une grande part de la population de 15 ans et plus (25,2%), avec un taux qui reste néanmoins inférieur à celui de Niort (29,2% en 2015).

C'est un fait sociodémographique et socioéconomique dont la ville de Niort souhaite s'emparer notamment par l'innovation dans l'approche « Habitat » et l'accompagnement des personnes âgées en proposant des alternatives qui puissent minorer le phénomène d'institutionnalisation des personnes âgées.

Il s'agit de susciter des opérations innovantes soucieuses d'une mixité sociale et générationnelle qui répondent à l'aspiration « bien vieillir » pour les populations concernées et leur famille en centre-ville.

La forte présence sur le territoire de l'économie Numérique, des start up, du centre hospitalier, des sièges sociaux des mutuelles, de Calixys ... sont autant d'atouts qui permettent à la ville de Niort et à la CAN d'accompagner et de coordonner les acteurs locaux afin de soutenir et développer les offres de prévention pour l'autonomie, dans les domaines du logement, de la santé, de l'alimentation, de la sécurité, des activités sociales.

Proposer un véritable parcours de vie à Niort qui innovera les usages du quotidien, la pratique de la ville et de son quartier et les besoins de services qui y seront adossés. Des relations étroites sont à mettre en place combinées avec une structuration de l'économie présentielle que cela présuppose : le développement de la Silver Economie.

A Niort, les revenus annuels disponibles sont plus importants que pour les villes de même strate et les 60-74 ans disposent à Niort de revenus supérieurs à la moyenne niortaise.

1.4.3 Créer une offre de logements en direction des jeunes et au service du recrutement des entreprises

Proposer un parcours résidentiel aux jeunes entrants en activité, aux jeunes arrivants doit faire l'objet d'une attention particulière.

Un phénomène majeur est constaté :

Faute de trouver à Niort des filières d'enseignement supérieur en nombre, la majorité des jeunes Niortais en âge de faire des études quitte le territoire pour rejoindre les grands centres universitaires (Paris, Poitiers, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Angers...). Ce phénomène est d'autant plus important que les ressources des parents sont élevées. Le mouvement inverse des étudiants de l'extérieur qui viennent suivre leurs études à Niort est beaucoup plus limité

La population des moins de 30 ans est plus faible que sur les villes de même strate. Néanmoins si Niort enregistre le plus bas taux de pauvreté, le plus élevé est celui des moins de 30 ans, c'est-à-dire ceux qui ne partent pas.

La tranche d'âge 15 - 29 ans est en décroissance entre 2010 et 2015 sur le cœur de ville (-8.1%) ainsi que sur la commune de Niort dans son ensemble (-4.3%) même si le pourcentage demeure plus faible. Cette décroissance est supérieure à celle constatée sur Niort Agglo (-2,9%).

C'est pourquoi il convient d'apporter des solutions aux jeunes actifs, alternants et aux apprentis. L'attractivité du territoire s'exprime dans la capacité à accueillir, dans les meilleures conditions, les jeunes, dans toute leur diversité.

Néanmoins, contrairement aux villes universitaires, Niort n'est pas confrontée à une tension sur le logement et les jeunes actifs peuvent accéder aisément à un logement (notamment logement social). La question relève principalement de la qualité des logements en centre urbain et globalement de la perception de la Ville.

Niort souffre d'une faible attractivité pour les jeunes jusqu'à 26 ans qui peut être préjudiciable au recrutement des entreprises avec le risque de freiner le développement des entreprises numériques et donc l'emploi.

Favoriser le renouvellement démographique dans un contexte de vieillissement démographique et conforter la dynamique économique.

Il est essentiel d'inciter les jeunes à venir et à préserver leur installation sur le territoire dans la durée : proposer une offre de logement, des prestations ad hoc du centre-ville et une mise en perspective de leur parcours résidentiel.

Le diagnostic du SDEC souligne que pour les entreprises, l'attrait du territoire est le principal frein au recrutement, juste après l'absence de compétence locale.

L'accueil des jeunes en premier emploi, des apprentis, des alternants des saisonniers, des jeunes en formation sera facilité pour affirmer le lien entre les entreprises locales et les jeunes populations.

L'offre de logements, présente à l'ouest de la ville centre (Les Résidences « Champollion » et « Villon » et l'école d'infirmière) à destination des étudiants s'est étoffée ces dernières années notamment avec la dernière opération portée par le CROUS et la SEMIE.

Trois opérations complémentaires appréhendent la question du logement en direction des jeunes : la RHJ, le campus des métiers et l'offre d'habitat en centre-ville adapté aux jeunes actifs (cf. éco système numérique).

Pour les jeunes travailleurs et alternants adultes (PLH)

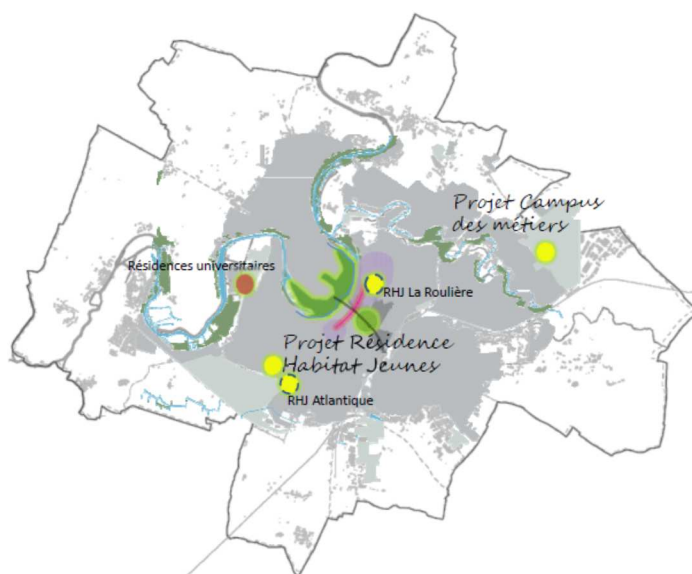
La programmation en cours du projet de Résidence Habitat jeune de 165 logements se substituera aux deux Résidences Habitat Jeunes qui comptent actuellement 154 places (la Roulière : 57 lits et 13 logements, et l'Atlantique : 66 lits et 18 logements), essentiellement constituées de chambres individuelles avec une conception qui ne répond plus aux modes de vie actuels des jeunes.

La requalification de l'unité d'hébergement du campus des métiers

Pour les jeunes apprentis et alternants mineurs ;

Le projet de restructuration du campus des métiers intègre la réhabilitation de son unité d'hébergement (internat) qui concerne quasi exclusivement des mineurs en apprentissage ou en alternance.

En cela, le projet est complémentaire de la RHJ plutôt à destination des jeunes adultes.




Orientation 1 : Les actions, les opérations

★ Repérage des nouvelles Fiches actions - Cf. Annexe 1

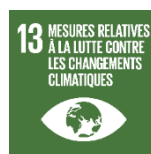
Référence Maîtrise d'ouvrage	Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat REPERAGE DES ACTIONS PREVISIONNELLES	Temporalité Engagement financier des Actions : 31 12 2022 au plus tard
Rappel : les Fiches Actions Matures (convention cadre) contribuant à l'orientation stratégique		
CAN	AM1 : Programme de requalification du parc ancien/ pilotage et mise en œuvre du plans d'actions de l'OPAH RU	En cours
VDN - EPF	AM2 : Galerie Victor HUGO- Renouveau commercial et résidentiel	
VDN	AM3 : Passage du commerce (1820) (Rue N°1) Renouveau ensemble patrimonial et commercial	
CAN	AM4 : Niortech: Création d'un quartier du cœur de ville en Technopole numérique	
Retour de l'économie productive en centre-ville Consolider l'économie tertiaire- l'économie numérique, l'économie de la santé → Enclencher une séquence de mutation foncière et patrimoniale		
★ CAN Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> Quartier Gare -Niort Atlantique Pôle santé AMO : orientation du projet urbains – en cours Convention opérationnelles EPF- CAN- VDN et Avenants opérationnels Schéma Directeur- définition des modalités de mise en œuvre Déclinaisons ingénierie des séquences opérationnelles (études, expertises, Moe, travaux, dévolutions, partenariats Séquences de mise en œuvre des travaux (aménagement des espaces publics, stationnements...) 	Court -moyen- long terme
★ VDN - CDC	<ul style="list-style-type: none"> AMO Stratégie événementielle – Affaires et Sportives. Sites – Acclameur - Noron 	Court terme
Collectivité(s) compétentes	<ul style="list-style-type: none"> Site Acclameur Réorientation (cf. AMO stratégie événementielle - Affaires et Sportives : dominante économique et de spectacles intégrant la fonction exposition - modalités de mise en œuvre à définir 	Court-moyen terme et long terme
CAN	<ul style="list-style-type: none"> Niort-tech Poursuite du développement Niort Tech : Concours aménagement ilot et mise en œuvre. 	Court- moyen terme
CAN	Le Phare : création d'un lieu d'accueil réception « haut Brèche » (colloque, petit séminaire d'entreprise : cibles distinctes de celles de l'Acclameur) en appui de l'essor de l'économie tertiaire et numérique du centre-ville.	Court-moyen terme
Multi partenarial	Diversifier le champ de l'emploi pour tous : économie présentielle et Silver économie	Court-moyen terme et long terme
Soutenir l'appareil commercial		
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre une maîtrise foncière ciblée pour favoriser l'implantation d'enseignes attractives Finaliser et accompagner la mutation de la boucle commerciale sur le secteur place du temple, av de la République 	
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> Poser la réflexion d'un office du commerce Augmenter la fréquentation du centre-ville (animations et événements culturels, commerciaux, associatifs...) Envisager la mise en place et la promotion d'un « market place local » 	

Soutenir et développer la présence de l'artisanat et des services		
CMA	<ul style="list-style-type: none"> • Etude stratégique de définition des modalités d'accompagnements des artisans -commerçants (dont mutation professionnelle – numérique) pour proposer une offre qui s'accorde aux attentes des futurs clients , des futurs usages 	Court-moyen terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Spécifier une mutation urbaine et immobilière au service de l'Artisanat et du service, à intégrer dans les schémas directeurs et projets structurants 	Court-moyen et long terme
Soutenir une agriculture, constituante de l'affirmation d'un système productif local		
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une production et une transformation agricole de proximité <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la préservation du foncier agricole - Poser une réflexion d'une potentielle Zone Agricole Protégée 	Court-moyen et long terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre au souhait d'un nouveau mode de consommation <ul style="list-style-type: none"> - Initier une filière de transformation des produits locaux - s'appuyer sur les outils numériques - s'appuyer sur les Halles de Niort – vitrine du territoire 	Court-moyen et long terme
Soutenir l'activité de a construction et de la rénovation		
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre des opérations requalification urbaines et patrimoniales, les opérations d'habitat programmées, les dispositifs en cours (OPAH RU, plan façades) permettent <ul style="list-style-type: none"> - la consolidation de l'activité du BTP sur le territoire - la diversification de l'emploi pour tous 	Court-moyen terme
Rapprocher localisation de l'emploi et des habitants emploi → Accroître l'attractivité résidentielle de la ville centre		
CAN	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le dispositif OPAH RU AM1 Programme de requalification du parc ancien/ pilotage et mise en œuvre du plans d'actions de l'OPAH RU se complète par les actions suivantes <ul style="list-style-type: none"> - Etude de résorption d'ilots dégradés rue St Gelais (PDV secteur prioritaire) - Etude co propriétés dégradées • Expérimentation du Permis de louer 	Court-moyen terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Instruire une stratégie d'ensemble innovante sur les Collines Notre-Dame et St André motivant un ensemble d'actions en faveur d'une mutation de ces secteurs en interstices <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des patrimoines repérés <u>vacants</u> (SEMIE, IAA) avec Action Logement (dont une partie PDV secteur prioritaire) - Mutation d'anciennes boutiques pour nouvelle forme de services à l'échelle de l'immeuble, du quartier (artisanat, services...) - Mutation de l'ensemble immobilier et patrimonial de l'Hôtel de la Roulière » (PDV secteur prioritaire) Cession 2021 (cf. future RHJ) 	Court-moyen-long terme
Multi partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir les opportunités de cessions probables d'ilots en direction de l'habitat, et ou, de l'économie du commerce, des services et de l'artisanat. <ul style="list-style-type: none"> - Ilot du Murier (A l'issue du transfert de la Crèche) : cession patrimoine ville et CCAS (2019-2020) - ilot SIEDS (ilot privé) et ilot CCI (ilot privé), - ilot « de la République » (A impulser) <p>ilot avenue de Paris (cf. Convention Gare EPF- CAN -VDN)</p>	Court-moyen terme

Proposer un parcours résidentiel adapté aux différentes catégories de populations et différentes générations diversifier l'offre existante		
	<p><u>En direction des familles et de cibles spécifiques, des nouveaux arrivants : des opérations exemplaires sur des sites stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Opération Habitat sud Av de Limoges (convention EPF – Opérateur GPM et IAA) - L'opérateur retenu propose une pluralité de produits en faveur de la mixité sociale et intergénérationnels: 21 logements collectifs sociaux, 53 LLS social, 16 PSLA et 93 terrains à bâtir libres. Total 179 logements. 	Court – moyen terme
Multi partenariat	<p><u>En direction des familles et de cibles spécifiques, des nouveaux arrivants : des opérations exemplaires sur des sites stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les potentialités de renouvellement urbain et patrimonial - Renouvellement urbain du Secteur Dumond-Durville / Max Linder (QPV) « démolition 60 logts Gavacherie : Opération de mixité sociale: - Mobilisation foncière EPF Secteur ex Greta – secteur gare / Appel à projets opérateurs logements - Site de l'ancienne caserne Largeau- présente près de 5ha à restructurer : programmation à définir • Les cœurs de quartier (bourgs des anciennes communes rattachées) support d'accueil des nouvelles familles • - offre pertinente de parcours résidentiels à l'appui des quartiers de Souché, St Liguair, Ste Pezenne et St Florent 	Moyen terme et long terme
CAN CMA	<p><u>En direction des jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une nouvelle RHJ en remplacement des deux existantes (165 places) • Campus des métiers : Réhabilitation unité d'hébergement (58 lits) 	Court-moyen terme 2021
Opérateurs	<p><u>En direction des personnes âgées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation foncière – patrimoniale en faveur d'opération de logements intergénérationnels 	
Action Logt- VDN- CAN	<p><u>Projet de convention opérationnelle Action Logement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution d'Action Logement au renouvellement de l'offre locative : accompagnement des projets d'investissements d'opérateurs de logements sociaux ou investisseurs privés 	Court terme
	<p>Susciter l'attrait des opérateurs Créer les conditions d'attractivité auprès des opérateurs notamment dans le cadre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des différents appels à projets - Du dispositif OPAH RU - Du projet de partenariat opérationnel avec Action Logement - Des prochains dispositifs fiscaux 	

2

Concilier qualité urbaine et environnement paysager naturel et patrimonial





En tant que Ville intégrée au Parc Naturel Régional, l'opération urbaine et paysagère qui se fait jour, s'inscrit dans le paysage identitaire du Marais poitevin et la Ville Niort s'attachera à préserver et valoriser son environnement.

Ses qualités intrinsèques inspirent le renouvellement. La ville se réinvente à partir de ce qu'elle est.

Elle propose une densité adaptée et raisonnée et opère une mutation pour être en phase avec les villes de demain : « la ville intelligente ». Elle revendique une nature protégée, une mixité -population et usages, une ville qui favorise les initiatives « vertes » contribuant à préserver l'environnement et la qualité de vie des citoyens tout en produisant l'embellissement du milieu.

La ville présente une intensité urbaine unique s'appuyant sur son organisation réticulaire en 9 quartiers qui garantit la combinaison de la densité, des services et équipements, de la mixité et de la proximité. Elle relie, intègre et articule les différentes composantes spatiales par le tissage des paysages urbains et naturels et des nouvelles formes urbaines et tisse les liens entre le territoire agricole et sa ville centre.

La ville révèle et remet en scène les richesses patrimoniales et paysagères et favorise le lien entre les habitants et la nature.

La commune dispose de nombreux atouts en termes de qualité de vie (animation, environnement...) qui gagnent à être amplifiés avec l'ambition de faire vivre ensemble ville et nature.

Le déploiement du programme **Action Cœur de Ville** en assurera la déclinaison à la fois dans les actions existantes qu'il faut soutenir et développer et à partir d'actions nouvelles à impulser et à mettre en œuvre.

Le processus de nature en ville tissera chaque action du programme de reconquête urbaine et patrimoniale par le déploiement du végétal en faveur de la biodiversité, des corridors écologiques, de résorptions de friches polluées et des îlots de chaleur, et par des réponses aux enjeux de transition énergétique en améliorant le confort urbain.

C'est pourquoi à 1h50 de Paris en TGV, pour être en phase avec les attentes socioéconomiques et répondre aux exigences environnementales, la valorisation du paysage, de l'espace public et la qualité des usages s'appuieront particulièrement sur la vallée de la Sèvre Niortaise et son caractère patrimonial unique qui témoigne de l'identité de Niort dans le parc naturel régional du Marais poitevin et sur le lien entre la ville et son environnement agricole et naturel.

La conciliation de la qualité urbaine et de l'environnement paysager naturel et patrimonial permettra d'attester qu'à Niort on vit, travaille et habite dans un modèle de ville respectueuse.

A noter : La ville de Niort a intégré dans son PLU la trame verte et bleue. Les parcelles sur lesquelles la densification urbaine est possible sans endommager le développement de la biodiversité.

👉 Décliner un modèle local de ville respectueuse

1. Ancrage géographique et renforcement de la centralité - Donner de l'épaisseur au centre-ville

La ville de Niort présente un riche patrimoine urbain architectural et paysagé. Les classements, labellisations et des documents existants ou en cours d'élaboration comme le PSMV, permettent d'aborder la question du renforcement de la centralité et de la nécessaire mise en épaisseur du centre-ville dans le respect de ses caractéristiques identitaires.

Le centre-ville de Niort a connu, à la fin des années 2010, une première phase de mutation avec la création de la spectaculaire place des jardins de la Brèche (Grand Prix du Paysage 2014) et des requalifications des espaces centraux jusqu'à la place du Donjon. Ainsi, la 1ère séquence de reconquête des espaces publics du centre-ville a traduit un positionnement urbain assumé avec un centre-ville conforté qui s'est ancré sur la Sèvre niortaise.

1.1 Amorcer une 2ème séquence de mutation urbaine

Une deuxième séquence de mutation urbaine s'amorce avec des projets urbains et architecturaux qui renforcent la présence du fleuve dans la ville pour que l'ancrage géographique produise de la qualité urbaine.

L'enjeu est toujours de sortir l'hyper centre hors de ses remparts. L'opération de la place des jardins la Brèche l'a permis et l'attrait de son centre en est l'illustration.

A partir du centre historique et la place des jardins de la Brèche, les opérations (économique, habitat, commerce) qui s'installent, publiques ou privées, en cours et à venir, font gagner l'élargissement de l'hyper centre.

Deux nouveaux projets engagés prolongent la mise en qualité du centre-ville avec la réhabilitation commerciale et patrimoniale du passage du Commerce et la requalification de la rue Basse.

Néanmoins, dans sa configuration actuelle, le centre-ville est quelque peu à l'étroit à l'égard des ambitions affichées. Elle n'est pas encore en mesure d'apporter les réponses suffisantes. C'est pourquoi, il est important d'impulser un nouveau projet urbain qui stimule la diversité des usages ; dont les mobilités et les activités, qui donne de l'envergure et une amplitude permettant à la ville-centre, au territoire de rayonner.

L'épaississement du centre urbain a pour enjeux la crédibilisation progressive de la ville centre et de son territoire.



1.2 Mettre en épaisseur la ville par diffusion - Renforcer le tissage urbain avec les centres de quartier.

1.2.1 S'appuyer sur la composition urbaine contemporaine de la ville de Niort

La configuration singulière de la ville de Niort issue du regroupement de 4 communes autour de Niort permet de penser un développement urbain cohérent. De cette période de regroupement achevée en 1972, découle d'un maillage de centre de quartiers, correspondant aux anciens centre-bourgs, chacun recelant ses caractéristiques identitaires.

Niort est composée du regroupement de Niort avec Ste Pezanne, St Florent, Souché et St Liguairé

L'engagement de la municipalité sur la période 1970-80 « sport pour tous, culture pour tous » a introduit une politique soutenue d'équipements en réponse aux aspirations de qualité du cadre de vie de l'époque avec notamment l'apparition de la notion de « temps libre » avec la réalisation pour chaque quartier : Écoles, équipements sportifs et loisirs éducatifs (MPT), culturels: bibliothèque, école de musique et de danse.

Sur cette même période des équipements qui sous tendaient le rayonnement de la cité voient le jour :

- la patinoire en 1972, le Centre d'Action Culturelle, l'extension de l'aérodrome... Le 1er secteur piéton du centre-ville.

Il résulte de cette période un nombre significatifs d'équipements qui tissent une proximité unique. Certains d'entre eux, font actuellement l'objet de requalification ou d'une mise à l'échelle territoriale.

Les cœurs des anciennes communes rattachées, aujourd'hui centres de quartiers, sont donc autant d'atouts et autant de tissages urbains à renforcer pour mettre en lumière leur qualité patrimoniale et résidentielle surprenante au sein d'une ville de 60 000 hab.

Le patrimoine de la Ville de Niort c'est près de 300 000m² de surface bâtie et 38 ha de surface non bâtie, dont:

- 35 équipements sportifs, 50 000m²
- 22 équipements scolaires, 50 000 m²

Le renforcement de la centralité s'établira non seulement sur le centre-ville mais aussi, et plus globalement, en s'appuyant sur des accroches et de la mise en épaisseur de la ville par diffusion. Il s'agit de poser des pôles reliés à l'hyper centre par des gestes forts, incluant systématiquement la mise en valeur et requalification du patrimoine bâti, naturel et paysager.

1.3 Organiser une pluralité de lieux de place et Mettre en scène la ville

1.3.1 Poursuivre le travail de reconquête des espaces publics centraux

A l'appui des espaces publics déjà qualifiés et ceux à requalifier, le processus de renouvellement sera déployé par l'approche de la nature en ville devant lui conférer une nouvelle lecture urbaine. Le tissage urbain permettra de relier et d'articuler les composantes spatiales en lien avec le paysage et les nouvelles formes urbaines organisées dans un parcours connecté, de places et de lieux publics qui se complètent, aux ambiances et fonctions urbaines différentes.

Les projets et les actions assureront l'accueil de nouveaux usages sur l'espace public, les mobilités, la création de lieux d'échanges pour la population avec une lisibilité et une visibilité de l'offre de services et des équipements renouvelés qui participeront également à la qualification et à la mise en scène des paysages urbains.

1.3.2 Conforter l'expression de l'Art dans la production de l'espace public - mettre en scène la lumière dans la ville

L'œuvre de M HONDELATTE (commande publique 1992), des dragons en bronze relatant la légende de Niort et repositionnés à la faveur de la requalification de l'hyper centre.



Les Dragons sont devenus indissociables de leur environnement et ont forgé un très fort sentiment d'appartenance et d'identité Niortaise.

Un monstre ressemblant à un dragon était sorti des marais s'étendant à cette époque aux portes de Niort. Un soldat condamné à la désertion s'était porté volontaire pour combattre le monstre

Depuis 2009 le festival "Le 4ème mur" transforme Niort en capitale du Street Art. Il crée l'évènement et suscite la curiosité. Au fil des festivals, les artistes s'approprient l'espace urbain et investissent les murs.

La ville compte déjà plus d'une vingtaine de murs peints répartis dans différents quartiers de la ville qui initient et configurent des parcours étonnants de découvertes de la ville à travers les œuvres.

Fresques des artistes VILHS et Jean Moderne (connu sous le blaze RCF1)



Dans le prolongement des différentes expressions de l'art dans la rue présentent sur la ville, l'art urbain devra

toujours y trouver son champ d'expression. Pour répondre aux fonctions artistiques de jour comme de nuit. La mise en scène par la mise en lumière du paysage urbain et des patrimoines trouvera son prolongement dans les projets urbains et architecturaux.

C'est en prenant en considération ces différents éléments que l'armature du centre-ville et des centres de quartiers sera consolidée et prolongée par la qualification programmée (ou à programmer) des espaces publics, des équipements et des mises en valeur patrimoniales.

La démarche sera prolongée par une mise en lumière de la ville pour souligner les parcours et les éléments remarquables et concevoir un paysage nocturne à la fois du quotidien et festif.

La mise en lumière de la ville est initiée à Niort par la création de Roger Narboni (agence Concepto) :1998 scénographies nocturnes de la coulée verte qui traverse le centre – ville sur un kilomètre de long



1.3.3 Déployer une lecture urbaine des places, des patrimoines et usages dans le respect de l'environnement

La place Martin Bastard et la rue de l'Hôtel de Ville

La place constitue l'assise de l'Hôtel de Ville, elle a peu évolué dans sa morphologie depuis sa réalisation. La place Martin Bastard ordonne des co-visibilités sur La flèche de l'église Notre Dame, patrimoine classé et la Préfecture des Deux-Sèvres, patrimoine inscrit. C'est aujourd'hui, une place publique à caractère institutionnel mais effacée et confrontée à la prégnance de l'automobile avec une segmentation en sous-ensembles utilitaires au détriment d'une composition et d'une harmonie d'ensemble.

Sa reconfiguration permettra de l'inscrire dans un parcours de places publiques connectées aux ambiances et fonctions urbaines différentes.

La requalification de la rue de l'Hôtel de Ville prolongera le processus. Tout en établissant la connexion avec les espaces publics déjà requalifiés de l'hyper centre.

La place du Temple

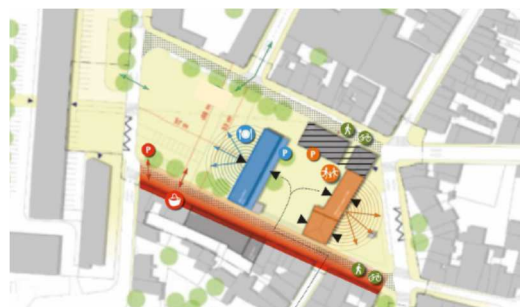
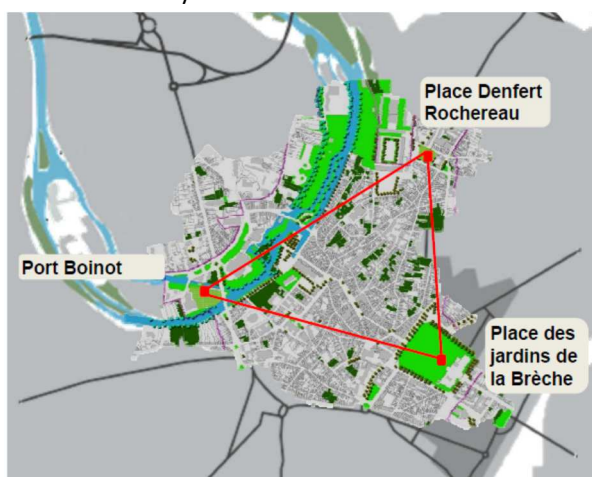
C'est un espace de ponctuation dans la boucle commerciale. Sa requalification est réalisée en partie.

Sa finalisation pourra s'envisager dès lors que le projet de renouvellement de l'îlot de la CCI sera achevé.

La place Denfert-Rochereau - Place de Strasbourg.

Un concours de Maitrise d'œuvre architectural, urbain et paysagé est engagé (fin 2018). L'enjeu réside dans la composition d'ensemble qui permettra à cet espace de centralité requalifié et paysagé de s'inscrire dans le système des places jardins de la ville, de participer à la mise en épaisseur du centre-ville, de renouveler l'image du quartier et de proposer un espace convivial, un lieu de rencontre et d'animation de la vie locale.

Diagnostiqué comme un des principaux îlots de chaleur de la ville (voir plus loin), le projet consiste à mettre en œuvre tout moyen d'accéder au confort urbain.



Concours de maîtrise d'œuvre 2019 -Urbain Architectural et paysager de la place Denfert Rochereau

La place Chanzy - le site Du Guesclin

La place Chanzy articule les fonctions du plateau sur le haut de la colline St-André et met en scène le vaste site Du Guesclin et l'entrée du jardin des plantes en balcon sur la vallée de la Sèvre offre le plus beau belvédère urbain sur la vallée de la Sèvre et la ville basse.



Cette place exceptionnelle, ancien champ de foire a laissé place à un vaste parking au pied de la façade classée.

Le site Du Guesclin, ancienne caserne militaire est par définition refermée sur elle-même et enclotonne le haut de la Colline St André et son centre est exclusivement dévolu à du stationnement.



Les travaux en cours du conservatoire de musique et de danse, le renouveau programmé de la place Denfert Rochereau, l'essor du Parc Naturel Urbain de la Sèvre demande une mise en perspective globale du site portant enjeux forts de qualité urbaine et paysagère.

Revisiter ce lieu suppose une ingénierie préalable pour traiter l'articulation et le tissage des différents espaces, la hiérarchisation des mobilités, mieux partager l'espace public et installer des fonctionnements et des usages

avec le site Du Guesclin et une mise en cohérence urbaine entre la vallée de la Sèvre et la future place Denfert Rochereau.

Le jardin des plantes

Témoignage du 19^{ème} siècle dans la Ville de Niort, le jardin des plantes façonné entre le plateau et la vallée de la Sèvre. C'est un espace structurant très connecté à la Sèvre qui participe pleinement du corridor de biodiversité.

En partie protégé au titre des espaces boisés classés, il s'étend sur 2 ha, il a perdu au fil du temps sa vocation botanique. Son désenclavement sera favorisé pour instaurer une connexion appréciée entre la ville haute et la ville basse en proposant des cheminements agréables, qui invitent à la pratique des modes doux, en offrant un espace de lecture de paysage qui met en scène des cônes de visibilité ouverts, généreux et privilégiés.

Une première séquence de requalification s'amorce avec la requalification de l'allée basse et celle de la passerelle sur la Sèvre et la réfection du portail d'entrée de l'esplanade haute longeant le site Du Guesclin



La rue St -Gelais

Au-delà de la mise en qualité des espaces publics et de la régulation des usages, l'aménagement apaisé de cette rue au tracé vernaculaire, confortera le lien effectif avec l'Hyper centre.

La rue Maréchal Leclerc

Dans le périmètre du secteur prioritaire du « Pontreau - Colline St-André », la requalification de la rue du Maréchal Leclerc, axe structurant vers le Nord de la Ville, est programmée dans le cadre du volet urbain de la politique de la ville. Aussi et pour gagner en cohérence et limiter les effets de seuils son aménagement se poursuivra au-delà des limites de périmètre du secteur prioritaire

La place St-Jean

Elle est une des portes historique de l'entrée de la ville fortifiée (là où le chevalier a terrassé le dragon), son déclin s'est accéléré ces dernières années et renvoie une image médiocre et plutôt routière du centre-ville. Située à mi-chemin entre la Gare et le site Port-Boinot,

Les aménagements réalisés dans les années 1990 devront-être reconsidérés pour notamment l'inscrire dans une continuité et une articulation urbaines cohérente pour notamment offrir une représentation qualitative de la Ville sur un des axes les plus fréquenté de la ville de Niort

La place Pierre Semard (place de la Gare)

Cette place n'existe pas spécifiquement. Le projet programmé du secteur Gare permettra la création d'un lieu porte d'entrée de la ville à partir de la gare qui articulera les mobilités et reflètera l'image du territoire.

La place St Hilaire

Adossée aux jardins de la place de la Brèche, à deux pas de la gare, la place St-Hilaire n'a pas fait l'objet d'aménagement. Son pourtour est exclusivement dédié au stationnement et son parvis est envahi par les véhicules en stationnement. L'église est inscrite à l'inventaire des monuments historique depuis décembre 2018.

En tant que point d'accroche entre la gare et les jardins de la place de la Brèche, sa lecture dans la ville devra être renforcée pour notamment répondre aux attentes de l'élargissement des fonctionnalités économique du centre-ville.

Le Bd Main, la place du Port et la place des Capucins

Cet ensemble résulte pour l'heure d'une agrégation d'aménagements plus ou moins heureux. Sur une courte séquence, le bouleversement de ce secteur voit converger de nouvelles porosités urbaines proposées à la faveur de projets architecturaux ; la mutation d'équipements publics de 1er plan (médiathèque, scène nationale, crèche CSC et opération Port- Boinot) et la mise en œuvre de projets privés (transformation de l'ex CPAM en résidence pour personnes âgées).

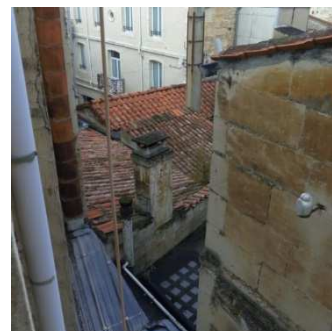
Ces transformations obligent à repenser cet espace en tenant compte d'une lecture intensive du parc naturel urbain de la Sèvre niortaise.

1.3.4 Raviver et renaturer les cœurs d'ilots

Le centre-ville de Niort est, dans certain secteur, touché par des contrastes patrimoniaux nuisant à son image et à sa résidentialité.

Un habitat de qualité exige une reconquête des cœurs d'ilot qui se sont altérés au fil du temps. Développer une vision résidentielle des cœurs d'ilots, retrouver des cours et des jardins pour notamment, contribuer au renouveau de la nature en ville jusque dans son cœur est fondamental.

Cette démarche sera garante d'une requalification patrimoniale (ex : les plans façades) et d'une transformation dans le respect et la mise en valeur du tissu existant. Le PSMV, le RLP et le plan façades sont autant de dispositifs récents qui permettront d'agir.



1.3.5 Mettre en valeur des patrimoines

Depuis le 29 décembre 2015, Niort compte vingt-sept monuments historiques dont quatre supplémentaires, l'Hôtel de Ville, la station de pompage du Pissot et les églises St-André et St-Hilaire.

Certains patrimoines marquant du paysage seront requalifiés et viendront parfaire la qualité et la notoriété du paysage urbain. A l'appui d'opérations plus structurantes les installant dans la ville de demain. Les usages de demain auront un second souffle (cf. thème accéder, connecter, innover).

L'église Notre Dame

Edifice classé aux Monuments Historiques dans sa totalité monument historique depuis le 16 septembre 1908 a déjà fait l'objet de plusieurs opérations de restauration. Aujourd'hui suite au vieillissement du clocher, un vaste programme de restauration de l'édifice en sept phases s'engage sur la base d'études préalables.

L'Hôtel de Ville

Patrimoine de style renaissance, l'Hôtel de Ville dessiné par l'architecte Georges Lasseron, inauguré en 1901 par le Président de la République Félix Faure, est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis décembre 2015.

La salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Niort est particulièrement dégradée et fait l'objet d'une étude diagnostic qui déterminera le programme de travaux à entreprendre pour la rénover.



Les Halles couvertes

Dans le prolongement de la place du Donjon encadrée par deux patrimoines exceptionnels, le patrimoine historique des Halles couvertes, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, sera restauré et mis en lumière.



1.3.6 Les entrées de villes : des vitrines de la ville à soigner

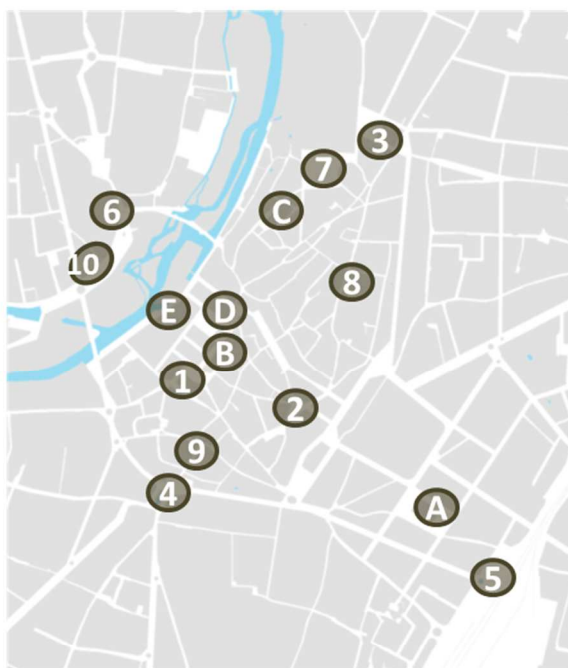
Les ambitions portées par la ville de Niort en faveur de l'amélioration du patrimoine naturel et bâti, des paysages à tisser entre la partie urbaine, naturel et agricole, doivent trouver une cohérence dans un processus d'amélioration des entrées de ville, première perception de la ville, leur qualité est stratégique. Elle contribue à l'image de la ville.

En tant que ville intégrée au PNR du marais poitevin, ainsi que la mise en place du PSMV et du RLP (règlement local de publicité) il sera nécessaire d'engager une réflexion pour lutter contre la banalisation auxquelles sont confrontées les entrées de la Ville et générer alors, une mise en valeur de ces espaces à enjeux.

Ces enjeux de représentation d'image et d'attractivité du territoire sont importants.

Cette démarche peut (par définition) faire appel à plusieurs maîtrises d'ouvrages dans de nombreux domaines de compétences (déplacements, économie, sécurité routière, documents de planification et d'urbanisme, aménagement des espaces publics et espaces vert, gestion et entretien des espaces...) en fonction des secteurs d'interventions. Elle pourrait supposer, préalablement, l'établissement d'un diagnostic permettant de décliner les enjeux et objectifs à atteindre en vue de l'élaboration d'une stratégie d'aménagement et de requalification paysagère.

L'opération d'habitat programmée sur l'avenue de Limoges est une opportunité pour une approche qualitative d'embellissement de cette séquence urbaine.



© A. Giraud
© R. Goudeau
© B. Derbord
© P. Mauduit
© Darri
© O. Drillhon

2. Poursuivre les engagements en faveur de la transition énergétique

2.1 Proposer une dynamique d'ensemble et une exemplarité collective pour introduire les changements individuels

La ville de Niort est lauréate du label européen **Cit'ergie** qui célèbre les résultats et les engagements en matière d'économie d'énergie, de lutte contre les gaz à effet de serre, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses conséquences. De nombreuses pistes de travail et d'amélioration seront donc identifiées.



Le territoire est constitué d'un espace pertinent pour amorcer l'engagement de la transition énergétique et pour notamment faire évoluer les modes de vies : Habiter, manger se déplacer, consommer autrement doit être interrogé. Les réponses à apporter sont techniques et aussi collectives car les changements individuels supposent une dynamique d'ensemble et une exemplarité. Elles impliquent.

S'efforcer de couvrir les augmentations de consommation inhérentes à la croissance démographique et économique du territoire est sans doute l'objectif à minima. Des équilibres seront à trouver en termes de rénovation du parc immobilier, des logements, des bureaux et locaux d'activités.

Capter des innovations susceptibles d'apparaître notamment dans le stockage de l'électricité et saisir de nouvelles sources d'énergie qui émergeraient. Cette question appartient pour partie à la ville centre, néanmoins la question de la production d'énergie relève d'un territoire plus vaste.

Poursuivre le déploiement du schéma d'aménagement lumière (SDAL)

La mise en œuvre actuelle du schéma d'aménagement lumière avec l'adoption de technologies performantes au niveau énergétique et rendement lumineux vise une économie d'énergie sur l'ensemble du parc estimée à 38% de l'amélioration de l'éclairage public dans plus de 70% des rues de la ville.

En complément est engagée une réflexion sur « l'extinction des lumières »

Optimiser les réseaux de chaleur existants

Des réseaux de chaleur existants disposent encore de la puissance utile au développement, comme par exemple :

- Le co générateur du Clou Bouchet
- La chaufferie bois de l'hôpital
- La chaufferie bois des Brizeaux

Accroître la part de l'énergie renouvelable

Mettre à profit les schémas directeurs les projets urbains et les projets immobiliers pour accroître la part d'énergie renouvelable

2.2 Résorber les ilots de chaleur urbains et mise en valeur des ilots de fraîcheur

En ville, le réchauffement climatique est amplifié par les ilots de chaleur urbain et pèse sur la vulnérabilité des habitants. Il provoque des effets sur la biodiversité en ville. Les espaces publics programmés et les schémas directeurs qui contiennent des ilots de chaleur déjà repérés s'attacheront à les résorber.

Un diagnostic (2016) a préconisé un certain nombre d'actions.

Si des écarts de 10 à 20°C sont constatés selon les secteurs, la ville possède des atouts avec de magnifiques ilots de fraîcheur, notamment le lit de la Sèvre Niortaise et les parcs et jardins de la ville qu'il faut valoriser.

Impulser une nouvelle forme de production urbaine

Plus globalement tout projet à intervenir (les places, les projets architecturaux...) étudiera et mettra en œuvre les moyens d'amélioration du confort urbain (eau, végétation, matériaux, couleur...), sans pénaliser la consommation énergétique en hiver et la ressource en eau. En fonction des thématiques traitées, façades végétales, toitures végétalisées, surfaces enherbées, arbres, noues végétalisées, les effets sur le confort extérieur, le climat, la demande énergétique, le confort intérieur, l'hydrologie et l'acoustique estimera la qualité des effets.

2.3 Résorber près de 15ha de friches industrielles, de friches polluées.

La friche industrielle des anciennes usines Boinot : Opération Port- Boinot (2ha)

La requalification de ce site emblématique en centre-ville a permis de procéder à séquence de dépollution lors de la restructuration des patrimoines (désamiantage) et de protection ou d'amélioration des sols et de certains ouvrages pollués.

La renaturation du site, d'ores et déjà engagée, permettra d'aller bien au-delà des seules prescriptions de dépollution.

La friche industrielle « Castelvin » : Opération d'habitat Sud Av de Limoges (8ha)

L'acquisition de l'ancien site « Castelvin » par l'EPF a permis de procéder à la démolition des bâtiments industriels amiantés et ainsi restituer ce vaste ensemble foncier pour une nouvelle destination en faveur de l'habitat et d'une production urbaine respectueuse de l'environnement.

A l'issue de l'appel à projets conjoint EPF –VDN et l'opérateur désigné, les études en cours pour la mise en œuvre cette opération d'Habitat de 180 logements seront support d'une réflexion partagée pour revisiter ; au-delà de la production de nouvelles formes urbaines et d'habitat, les cahiers de prescriptions techniques de la ville de Niort.

Celui de la voirie permettra notamment des productions urbaines en faveur d'une introduction maximisée du végétal et d'une minimisation de l'imperméabilisation des sols.

La friche industrielle « SEITA »- Mise en perspective à définir (5,4 ha)

Dans cette zone en friche depuis 20 ans s'est installé un réservoir de biodiversité en ville d'une richesse floristique et faunistique étonnante. Elle présente une opportunité inattendue pour la sauvegarde du patrimoine naturel en cœur de ville.



Friche « SEITA »

Depuis 2016, entièrement classé en zone N, rendant actuellement impossible le lancement d'une opération d'urbanisation, le terrain clôturé demeure pollué.

C'est aussi un îlot de fraîcheur à conforter, des surfaces importantes demeurent asphaltées.

C'est un espace d'innovation où seront explorés toute alternative, tout programme visant à transformer durablement le site en espace naturel de 5 hectares pour affirmer et rendre lisible cet espace de biodiversité.

Il conviendra d'examiner la faisabilité d'en restituer ou et d'en sanctuariser une autre partie afin de préserver la biodiversité la plus sauvage auprès de la population et selon des modalités restant à définir.

Un partenariat exigeant et novateur s'impose

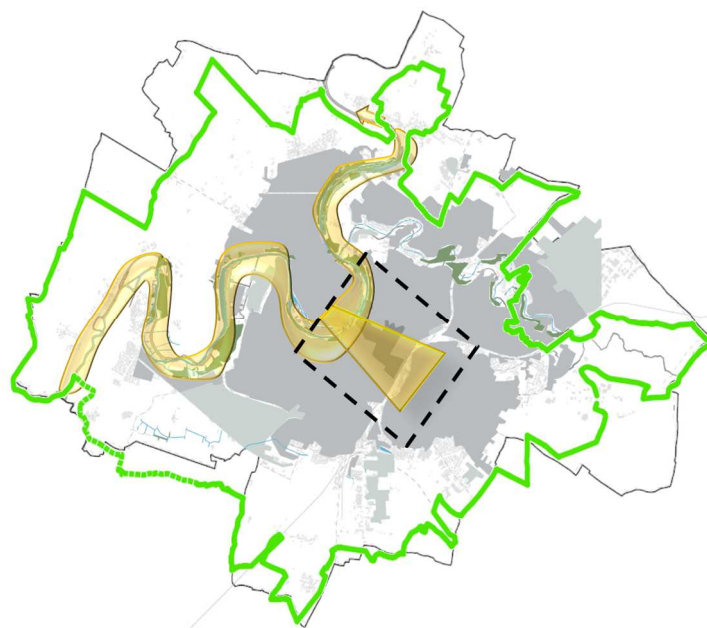
Une zone en friche de 53 800 m², proche de la gare de Niort, située à un kilomètre du centre de la ville, a été polluée aux métaux lourds, hydrocarbures et acides au cours des années 1939 à 1951. C'est l'unité écologique la plus riche de la commune pour la flore et plusieurs espèces protégées relevant de l'avifaune y ont été repérées.

3. Fonder une stratégie urbaine qui repose sur l'articulation de 3 projets ambitieux:

- 1 - L'entrée de ville de la Gare au site « Port - Boinot »
- 2 - Le Parc Naturel Urbain de la Sèvre niortaise
- 3 - Le Chemin du 3ème millénaire

Ces trois projets exprimeront le renouvellement de la cité sur elle-même et attesteront des évolutions attendues de la Ville :

- Renforcement de la qualité paysagère et écologique en cohérence avec les espaces naturels valorisant du territoire.
- Produire une qualité urbaine, support des mobilités, des pratiques et des usages en cohérence avec les aspirations contemporaines
- Relier et articuler les différentes séquences spatiales de la ville qui exprime une authentique présence de la nature en ville.



3.1 Composer une entrée de ville de la Gare au site Port-Boinot

L'axe urbain, de la Gare à la Sèvre, tangente le centre historique, sans pour autant témoigner de sa présence.

Cet axe qui est un des plus fréquentés de la ville centre. Il est en voie de saturation. Les rues de la Gare, du 24 Février, la place St-Jean, la rue du Général Largeau et de l'Espingole sont confrontées à un paysage urbain quelque peu dépassé, assez hétérogène architecturalement, peu entretenu et avec des séquences de commerces et services vacants.

Cette entrée de ville à partir de la gare renvoie une image fautive de la ville et les aménagements plutôt dépassés de la place St-Jean, renforcent la représentation médiocre mais néanmoins erronée du centre-ville.

C'est pourquoi, dans la continuité des études en cours sur le secteur de la Gare, des réflexions concernant les mobilités seront à mener. Il s'agit également de résorber les problèmes de forte exposition aux nuisances sonores relevées dans le plan d'exposition au bruit.

De part et d'autre de cet axe, le renouvellement du secteur de la Gare-Pôle santé, l'opération urbaine architecturale et paysagère de « Port-Boinot » et la mise en scène des lectures de l'hyper centre demande de poser un regard exigeant sur cet axe.

- Assurer les modes de fonctionnement entre la gare TGV (entrée de ville) et l'hypercentre et ces centres d'attractivité
- Introduire la question des mobilités
- Aborder la question du stationnement résidentiel et des actifs sur le secteur de la place St-Jean
- Résorber la vacance commerciale plus ou moins intense selon les séquences de l'axe.
- Remettre à niveau des différents réseaux concessionnaires
- Redonner vie à l'entrée du centre historique par la place St-Jean
- Embellir le paysage urbain – renaturer l'axe

3.2 Donner vie à une nouvelle centralité urbaine : Le Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise

Tout en cultivant la mémoire des activités passées de la chamoiserie qui ont marqué l'histoire des relations entre la Sèvre et Niort, s'amorce une ville contemporaine ouverte sur son fleuve. Avec ses méandres, cette géographie des paysages qui dessine la forme de la ville, lui confère une place centrale dans les dispositifs urbains.

Projet fondateur, le Parc Naturel Urbain de la Sèvre est, à grande échelle, ambitionne de proposer une mise en cohérence d'orientations programmatiques de différentes natures. Elles porteront de nouvelles initiatives publiques et privées de pratiques sportives, de loisirs, de culture, de tourisme... d'aménagements d'espaces publics et d'équipements.

S'appuyant sur l'identité de Niort, les projets en cours sur les équipements publics et sites qui jalonnent la Sèvre niortaise dans sa partie centrale, témoignent de l'attention portée à la revalorisation urbaine par le fleuve, la Sèvre, ses méandres et les bâtiments qui la jalonnent. L'opération port Boinot illustre avec le renouveau du port la capacité à impulser un lieu d'échange dans la ville qui tisse une relation inédite.

C'est dans ce contexte que plus globalement le parc naturel urbain de la Sèvre niortaise est positionné comme fondateur d'une nouvelle centralité support de lieux de détente et d'activités et de formation qui incarnera les atouts de la ville et de son territoire. Il incarnera la valorisation du patrimoine nature.

Un plan directeur assurera l'écriture du parc naturel urbain de la Sèvre à partir d'une approche globale coordonnée et qualitative sur l'ensemble du parcours du fleuve sur la commune. Il procédera d'une revalorisation urbaine par le fleuve s'appuyant sur l'identité de la ville pour concrétiser les enjeux consubstantiels d'une véritable lisibilité pour la ville et son territoire :

- En dépassant la seule question des aménagements pour répondre à une fréquentation de loisirs, de tourisme et aussi pour qu'agriculture et santé se rejoignent en s'appuyant sur l'essor numérique et la structuration socioéconomique du territoire...
- En faisant écho aux différents publics du nouveau tourisme culturel, et aux évolutions comportementales en matière de loisirs et de découvertes, en restaurant la relation à l'eau
- En s'appuyant sur la remise en navigabilité de la Sèvre, en 2019, d'où émergera un nouveau segment de clientèle auquel il conviendra d'apporter des réponses adaptées.
- En faisant dialoguer la ville et son fleuve par une mise en scène qui révèle les paysages urbains et naturel et patrimoniaux
- En interrogeant les usages et fonctions des équipements et sites actuels pour mieux les mettre en perspective et prendre sens dans un environnement de qualité
- En prenant soin d'apaiser les espaces et limiter les conflits de biodiversité tout en améliorant le jalonnement des parcours et les cheminements existants et ceux à créer
- En organisant les accès les cheminements, les stationnements tout mode
- En préservant le corridor vert et bleu majeur de la commune où passent les anguilles et les loutres
- ...

3.3 Un souffle nouveau pour un itinéraire d'exception : Le Chemin du 3ème millénaire

Témoin unique d'une lecture des interfaces entre la partie urbaine et la partie agricole et naturelle de la ville de Niort, le chemin du 3ème millénaire emprunte les chemins ruraux situés en périphérie de la commune. Il connecte les grands itinéraires de la Vélo Francette, du GR36, le parcours qui mène Niort à la mer.

Il offre sur un parcours d'environ 53 kms des paysages multiples fortement marqués par l'activité agricole et la présence de l'eau. Tracé exceptionnel ceinturant la commune de Niort, il fait corps avec les paysages et les unités écologiques qu'il traverse et s'ouvre sur le territoire. Le Chemin du 3ème millénaire révèle tout au long de son parcours les racines de la Ville et son étroite relation avec les différentes composantes du territoire.

Découpé en 9 parcours tous différents permettant aux promeneurs de traverser tour à tour un paysage de plaine, de bocage ou encore de marais et des zones humides : Romagné, Fief Joly, Lambon, Fontennes, Surimeau, Buffevent, Saint-Rémy, Grenouillet, Tranchée, les venelles de quartiers. Il offre une découverte de la flore et les éléments remarquables comme le lavoir de Surimeau, une cabane de vigne, les venelles de Souché...

Equipés d'aires de stationnement, de pique-nique, ce cheminement destiné aux piétons et aux cyclistes est marqué par la plantation de 1 300 arbres.

Un souffle nouveau pour le chemin du 3ème millénaire

Il a quelque peu subi les affres du temps. Un peu oublié, un peu délaissé, il trouvera un souffle nouveau par l'impulsion d'une écriture contemporaine qui conjugue respect des milieux, répond aux aspirations des pratiques sportives, de loisirs, de ballades, suscite la curiosité et la découverte qui seront amenés à se réinventer par la mise en place d'applications numériques.

Les 9 séquences qui le composent aujourd'hui seront réexaminées pour découvrir le paysage niortais et les vues magnifiques sur la ville. Au sein du vaste territoire qu'il traverse, il racontera le rapport entre le secteur urbain, le secteur agricole et le secteur naturel de la ville.

Ce corridor d'exception porte en lui les conditions de la mise en œuvre d'une nouvelle approche environnementale pour reconstituer les surfaces initialement dédiées grignotées par l'agriculture au fil du temps, pour renforcer la lecture du paysage de l'environnement et la richesse en biodiversité, poursuivre le boisement et restaurer les petits patrimoines qu'il jalonne.

Contribuant à structurer le territoire et référencé en tant que nouvel itinéraire de chemin de promenade et de randonnée, il organisera les petits et les grands itinéraires les connexions avec les boucles vélos, pédestres, promenades à cheval, balades en bateau, qui seront amplifiés. Il se réinventera à partir d'équipements de services et de sport, loisirs, bien être et de découverte. Traversant le golf et le centre équestre, des activités pourraient se développer.



« L'an 2000 sera pour notre vie collective un symbole de l'identification des liens entre les citoyens et leur commune

- *A travers la mémoire, lien entre passé et avenir*
- *A travers la solidarité, liens entre les hommes de toutes origines*
- *A travers sa réalisation, lien entre les niortais et leurs services publics municipaux*
- *A travers l'environnement, lien entre les citadins et la nature*

Ce dernier volet qui illustrera le chemin du 3ème millénaire.

Le parcours en périphérie de la cité, permettra à tous nos concitoyens et à nos visiteurs de découvrir les paysages niortais, notamment les vues magnifiques sur la ville et entrer dans le nouveau millénaire sous le signe de l'harmonie avec la nature.

Bernard Bellec – Maire de Niort

Orientation 2 : Les actions, les opérations

★ Repérage des Fiches actions - cf. annexe 1

Référence	<p style="text-align: center;">Concilier la qualité du développement urbain et la mise en valeur de l'environnement paysager naturel et patrimonial</p> <p style="text-align: center;">REPERAGE DES ACTIONS PREVISIONNELLES</p>	Temporalité Engagement financier (partenariat) des Actions : 31 décembre 2022 au plus tard
Rappel convention cadre: les Fiches Actions Matures contribuant à l'orientation stratégique N°2		
	AM3 - Complément Passage du commerce- la verrière : financement complémentaire DSIL (arrêté 11 juillet 2018) 140 000€ renouveau commercial et embellissement du patrimoine afin d'optimiser les flux dans le passage et consolider la boucle commerciale de l'hyper-centre	En cours
	AM 5 : Rue Basse Qualification et embellissement de l'espace public pour la création d'une zone de rencontre intégrant un nouveau circuit de navette et aménagement de sa partie piétonne	En cours
	AM 6 : Embellissement du paysage urbain – Le plan façade	En cours
	AM8 : Parcours du parc naturel urbain de la Sèvre niortaise (PNU) Opération Port Boinot - Valorisation patrimoniale de la friche industrielle Chamoiserie Boinot ancrée sur le Port de Niort	En cours
Mettre en valeur les patrimoines historiques		
★ VDN	<ul style="list-style-type: none"> Eglise Notre Dame – Patrimoine classé Restauration du clocher et du portail Nord (mission de maîtrise d'œuvre des phases APS à ACT) 	Court terme
★ VDN	<ul style="list-style-type: none"> Hôtel de Ville de Niort – Patrimoine inscrit à l'inventaire – Rénovation de la Salle du Conseil municipal – Etude de diagnostic et faisabilité 	Court terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Les Halles Patrimoine inscrit à l'inventaire MH (PNU Sèvre) - réhabilitation complète : architecturale, accès et mise aux normes : (Consommer autrement...), Halle gourmande, connexion avec le territoire agricole du Niortais (circuit court...) et promouvoir « consommer autrement », Halles « connecter ». 	Moyen terme
Mettre en épaisseur le centre- ville et lisibilité de la lecture de la ville par diffusion		
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la lecture de la ville en s'appuyant sur la composition urbaine contemporaine de la ville par le tissage entre les quartiers (5 anciennes communes) Mise en valeur patrimoniale bâti naturel et paysager (connexion des espaces orientation N°3) 	Court-moyen-long terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> Secteur agricole de Niort – Renforcer la qualité écologique en cohérence avec les espaces naturels valorisant du territoire (circuit court,...) 	Moyen et long terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> Les entrées de ville à soigner : Poser une réflexion permettant de soigner les vitrines de la ville, tisser les paysages entre partie urbaine, naturelle et agricole 	Moyen et long terme
Organiser une pluralité de lieux et de place – Mettre en scène la ville Lecture urbaine des espaces publics (places, rues...), des jardins usages, dans le respect de l'environnement		
★ VDN	<ul style="list-style-type: none"> Le jardin des plantes (PNU Sèvre) Cf. Etude Schéma directeur pour la requalification du jardin des plantes (2017-18) Connexion Ville haute et basse, forte connexion avec la Sèvre, désenclavement, cheminement, renforcement dans un contexte de préservation de la biodiversité Déploiement des séquences de mise en œuvre 	Court et Moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Rue de l' Hôtel de Ville et place Martin Bastard Prolongement de la requalification des espaces publics centraux par l'aménagement de ce lieu institutionnel	Court et Moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Place du Temple Finaliser son aménagement initié par la séquence de piétonisation du centre-ville: dépend de l'aménagement de l'îlot de la CCI	Moyen et long terme

VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Places Denfert-Rochereau et de Strasbourg (PDV secteur prioritaire): programme de requalification urbaine architecturale et paysager (Concours de MOE engagé - CM novembre 2018). Organisation de l'espace pivot entre le centre historique et quartier sur le plateau de la ville, qualification des lieux, résorption îlot de chaleur 	Court et moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Rue St-Gelais : Aménagement qualifié et apaisé de cet axe historique (une partie en secteur prioritaire PDV) • Rue du Maréchal Leclerc : Aménagement de l'axe structurant vers le Nord de la Ville (une partie en secteur prioritaire PDV) 	Moyen et long terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Bd Main, place du port et place des Capucins : Au sein du PNU, repenser et mettre en œuvre l'enchaînement des espaces support d'une forte séquence de requalification de plusieurs équipements publics et privés 	Court et Moyen terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Place Pierre Semard (place de la gare) : Séquence de requalification en fonction des études AMO secteur gare 	Moyen et long terme
VDN-CAN	<ul style="list-style-type: none"> • Place St-Hilaire – Mettre en scène un tissage urbain qualitatif entre la gare et la place des jardins de la Brèche 	
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Raviver les cœurs d'îlots : processus en continu à la faveur des dispositifs et des projets publics et privés 	Court et moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'expression de l'art dans la Ville⁶ Mettre en scène la lumière - mise en lumière de la ville : - Favoriser la présence de l'art dans la ville et création d'une ambiance nocturne en faveur de la mise en valeur du paysage urbain et des patrimoines de la ville. 	Court terme-moyen terme
Mettre en place des Schéma Directeurs		
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Colline Notre-Dame : Requalification urbaine et patrimoniale du Secteur rue St- Jean-Place St-Jean et commerciale et service - Intégrer cette pièce urbaine à la stratégie urbaine de l'Axe Gare-Boinot et point d'entrée sortie du centre historique (cf. quartier en interstice) 	Moyen-long terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Colline St-André : planification d'une combinaison d'actions (logements, espace publics, mobilités, équipement publics...) 	Court-moyen-long terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Place Chanzy- Site Du Guesclin : Fort enjeux de mise en qualité urbaine, usage, paysage, bio diversité, lien entre les quartiers... 	
Poursuivre les engagements en faveur de la transition énergétique		
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le déploiement du schéma d'aménagement lumière 	Court et moyen terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les réseaux de chaleur existants 	Court-moyen-long terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à profit les schémas directeurs, projets urbains, projets immobilier pour accroître la part de l'énergie renouvelable 	Court-moyen-long terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Résorber les îlots de chaleur urbain et mise en valeur des îlots de fraîcheur : A la faveur des aménagements urbains et paysagers et des nouvelles opérations urbaines • 	Court-moyen-long terme
Résorber près de 15 ha de friches industrielles polluées		
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • La friche industrielle port Boinot : En faveur d'un parc urbain sur la Sèvre 	Court terme
Opérateur	<ul style="list-style-type: none"> • La friche industrielle « Castelvin » : En faveur d'une opération d'habitat de 180 logements 	Court-moyen-terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration de la biodiversité – Friche SEITA – Affirmer et rendre lisible cet espace de biodiversité : restitution ou et sanctuarisation d'une autre partie afin de préserver la biodiversité la plus sauvage auprès de la population et selon des modalités restant à définir. 	Court-moyen-long terme

Fonder une stratégie urbaine qui repose sur l'articulation de 3 projets ambitieux Ils exprimeront le renouvellement de la cité sur elle-même et attesteront des évolutions attendues de la Ville		
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Composer une entrée de Ville de la Gare au site Port-Boinot (connexion PNU) : Valoriser l'axe adossé au centre historique, produire une qualité urbaine, support des mobilités (Cf. orientation 3), des pratiques et des usages. 	Court-moyen-long terme
Multi partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Donner vie à une nouvelle centralité urbaine : Le Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise Mettre en mouvement l'ensemble du parcours du fleuve sur la commune comme support de nouvelles pratiques sportives, de loisirs, de culture, de tourisme... de lieux de détente, d'activités et de formation (Cf. orientation 3) dans des conditions de préservation du paysage et de la biodiversité. La mise en cohérence programmatique incarnera les atouts de la ville et de son territoire et la valorisation du patrimoine nature. 	Court-moyen-long terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Un souffle nouveau pour un itinéraire d'exception : Le Chemin du 3ème millénaire Nouvelle approche environnementale : renforcer la lecture du paysage de l'environnement et les caractéristiques de biodiversité, poursuivre le boisement et restaurer les petits patrimoines qu'il jalonne. Mettre en cohérence les parcours et itinéraires mode doux (Cf. orientation 3) 	Court-moyen-long terme

3

Accéder, connecter, innover



En écho au 1er thème « intensifier le rapport entre l'Emploi, l'Activité et l'Habitat », la capacité à maintenir et attirer les cadres et les emplois métropolitains pour consolider l'économie locale et les ambitions de croissance démographique de la ville de Niort suppose, subséquentement à la question du logement, de formaliser une offre qui réponde aux évolutions et aux aspirations des modes de vie et du rapport à la notion de qualité de vie.

Les caractéristiques socio démographiques du territoire sous-tendent une ville, un territoire qui propose un service en adéquation avec les attentes et les exigences contemporaines de sa population. Il s'agit aussi de pouvoir revendiquer un niveau de service suffisamment performant pour répondre à l'enjeu de l'attractivité en direction des actifs tout en prévenant les risques de décrochage pour la population la plus fragile.

Au sein du territoire, Niort s'affirme dans son rôle de centralité comme lieu incontournable de lien social et d'accès au service pour tous. De nouveaux services aux habitants sont à envisager et l'attention portée à l'accueil des nouveaux habitants sera renforcée.

L'accès à une offre culturelle, sportive, de santé, de loisirs, de formations, et de bénéficier d'équipements performant est donc essentiel tant en terme de services publics (équipements publics, mobilités, infrastructures numériques...) que de services privés (santé, commerces et services...).

Aussi, « **Accéder** » se décline ici dans son acception la plus large. Il relève d'une aspiration à modeler une ville à son image, simple et généreuse qui désire valoriser la ville inclusive, la ville accessible tout mode, tout lieu, qui favorise l'accès à tout équipement, par tous...le numérique pour tous.

Prétendre à une qualité de l'espace public privilégiant les modes de déplacements alternatifs, les loisirs et l'appropriation à un quartier, sera propice à fonder une identité valorisante pour les Niortais et séduisante pour le recrutement des entreprises et l'attractivité résidentielle.

La ville **connectée** par une chaîne de déplacements adaptée au contexte et qui assure les composantes d'une ville intelligente (*smart city*) permettra d'établir le lien direct avec l'ambition d'une ville respectueuse améliorant les fonctionnalités et les déplacements fournissant des réponses adaptées aux différents secteurs du territoire et aux différentes populations.

La singularité de la ville sera cultivée en veillant à ce que les innovations s'adressent aux habitants de manière à leur offrir un progrès effectif en veillant à ne pas importer des composantes standardisées mais fondées sur des besoins vérifiés et légitimes. **Une innovation pragmatique.**

☞ Soutenir et accroître l'accès à la culture, au sport, au loisir, à la santé, au bien-être, à la formation et à l'enseignement supérieur - renouvellement et création d'équipements

1. S'appuyer sur une organisation d'équipements structurants et de proximité, héritage de l'histoire locale.

Niort dispose d'un maillage préexistant d'équipements uniques. Elle propose une pluralité d'équipements répondant à différentes échelles territoriales tout en proposant un assemblage d'équipements exposant une forte relation de proximité.

A l'échelle du territoire, le taux d'équipements est honnête et l'offre permet à Niort de jouer pleinement son rôle de centralité. La contrepartie de cette forte densité d'équipements de proximité réside dans la complexité de la stratégie patrimoniale avec une mise à niveau désormais prégnante pour la Ville de Niort. Ces équipements issus des politiques d'aménagement des années 1970 et 80 ont vieillis et sont parfois peu adaptés.

La vitalité du tissu associatif s'exprime par les 170 associations culturelles, sportives, solidaires ou diverses et par les très nombreux adhérents (59 877 adhésions) niortais, issues de la CAN ou hors CAN.

Depuis 1972, l'association des anciennes communes influe la ville de Niort dans son organisation contemporaine. L'organisation réticulaire et un maillage fin des équipements offre à tous une proximité unique aux équipements du quotidien pour répondre aux aspirations contemporaines.

La densité des équipements inhérents au rôle de centralité de la Ville est désormais répartie avec Niort Agglo qui reprend les équipements structurants

1.1 Définir une stratégie patrimoniale pour le maintien de la qualité des équipements de proximité

Cette singularité soutient une solide structuration par quartier, trace des anciennes communes qui bénéficient aux habitants, au tissu associatif. Elle permet un accès aisé à la culture au sport et loisirs, à l'enseignement: écoles, équipements sportifs centre sociaux culturels... Néanmoins, les niveaux et les prestations des équipements datés pourraient s'écarter des réponses à apporter. Une stratégie patrimoniale doit être posée.

Une séquence de renouvellement d'équipements de proximité s'engage avec le Centre social et culturel du centre-ville qui fait peau neuve en se déplaçant en proximité de la Sèvre et celui du secteur nord au cœur du secteur prioritaire de la politique de la Ville « Pontreau Colline St-André », concerné par une restructuration dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre architectural urbain et paysager.

1.2 Renforcer les équipements structurants qui rayonnent au-delà de la seule ville de Niort

A l'échelle du bassin de vie, le territoire offrait jusqu'à présent assez peu d'équipements répondant aux attentes contemporaines du bassin de vie et ceux existants sont vieillissants.

C'est pourquoi, un certain nombre d'équipements structurants pour le territoire et réalisés dans les années 1970 opèrent actuellement une importante séquence de mutation pour être en accord avec les attentes et apporter des réponses adaptées notamment dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.

Des équipements plus récents poursuivent leur développement.

Travaux en cours ou programmés :

Les équipements communautaires : le centre de musique et de danse, la médiathèque, la piscine de Pré-Leroy

Les équipements municipaux : la scène nationale du moulin du Roc.

2. Soutenir, promouvoir et compléter l'offre culturelle

Le rang des équipements labellisés au niveau national implantés en centre-ville permet à la ville de Niort de s'enorgueillir d'une pluralité d'une offre culturelle reconnue :

Des équipements labellisés

La ville de Niort dispose de 3 équipements labellisés au niveau national

- Le Moulin du Roc, Scène nationale
- La Maison Pérochon, Centre d'art photographique d'intérêt national de la photographie
- Le CAMJI : Scène de Musique Actuelle, label SMAC



Le Musée d'Agesci, musée régional est quant à lui communautaire.

2.1 Permettre les évolutions des structures labellisées

Le CAMJI- Pole de musique actuelle

La structure porte les « Jeudis Niortais » et forme à la scène les talents émergents de la Région Nouvelle Aquitaine. Reconnue tête de réseau, la salle de petite jauge (200 places) contraint le développement de la structure qui porte de nouvelles ambitions au sein du maillage régional.

La Villa Pérochon, centre d'Art contemporain photographique – création d'une photothèque

Ouverte en mars 2013, la Villa Pérochon, Structure gérée et animée par l'association « Pour l'Instant » est un lieu patrimonial, maison de l'écrivain Ernest Pérochon prix Goncourt 1920, proche de la gare et face au Musée d'Agesci.

Depuis son ouverture la ligne artistique s'est affirmée avec le développement d'une programmation internationale à dominante d'artistes émergents.

En initiant des parcours dans la ville, elle s'expose hors ses murs dans les équipements culturels de la ville, avec la galerie photo nomade qui investit l'espace public et le festival de la jeune rencontre photographique qui permet la découverte de la photo et la rencontre des photographes dans différents lieux. La villa Pérochon propose tout au long de l'année un programme de stage et d'ateliers d'initiation et de perfectionnement aux techniques photographiques.

Une mise en réseau d'équipements culturels permettant l'exposition d'œuvres photographiques sera autant de support pour le renforcement de la présence de cet art et à sa diffusion pour tous.

Pour renforcer le Centre d'Art Contemporain et prolonger la démocratisation en direction d'un large public (expositions libres) l'activité de la Villa Pérochon sera confortée par la création d'une photothèque qui porte le double enjeu de connaissance et de rayonnement. Au sein de ce patrimoine remarquable, elle permettra de porter à connaissance le fonds importants de photographies d'auteurs dont elle dispose qui a vocation à s'étoffer et s'enrichir au fil des festivals mais aussi des legs.

Cette année 2019, fête le 25ème anniversaire du festival.

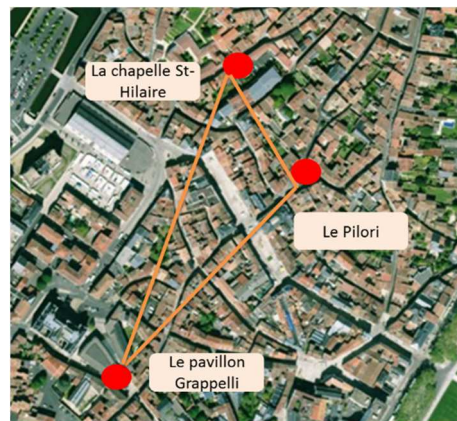
Imaginer un potentiel lieu d'appui aux temps forts

La présence d'une salle avec une jauge adaptée semble faire défaut pour envisager une opportunité de développement différents temps forts reconnus et qui ont trouvés leur public : Les scènes du CAMJI, Takavoir, Regard Noir-festival du polar, le festival de la jeune rencontre photographique... Une réflexion mutualisée concernant un lieu d'appui et de référence pourrait être menée.

2.2 Mettre en scène dans un parcours urbain la mise en mouvement de 3 lieux atypiques :

Dans le périmètre du centre historique, le pavillon Grappelli et le Pilori, le projet de la chapelle St Hilaire représenteront un triptyque original qui articulé adroitement consolidera et donnera du sens à l'action culturelle.

Cette combinaison de lieux d'expression peut être un support d'innovation permettant aux artistes d'investir simultanément, le Pilori et le Pavillon Grappelli puis la chapelle St- Hilaire. Ainsi, dans la cité, pourront être décliné des parcours d'intérêts ou thématiques pour la démocratisation et l'accès à la culture pour tous et la découverte de ces patrimoines.



La chapelle St-Hilaire

La ville de Niort a procédé à l'acquisition de la Chapelle à l'€ Symbolique en 2018. Le renouveau de cet édifice s'appuiera sur son acoustique exceptionnelle en dédiant ce lieu à la pratique du chant. Il sera aussi ouvert aux expositions photos et peinture pour démocratiser la culture et expérimenter ce lieu privatisable pour certaines manifestations d'entreprises.

Reconvertie en équipement culturel la revalorisation architecturale de la Chapelle pourrait rejoindre la combinaison d'actions qui contribueront à l'émergence d'un cadre de vie renouvelé de la Colline st-André

Le pavillon Grappelli et le Pilori

Le pavillon Grappelli est fléché espace d'arts numériques. Cette destination pourrait développer les ateliers d'initiations dont ceux à la prise de vues et au montage dans le cadre du festival Takavoir.

La chapelle St-Hilaire



Le Pilori



Le pavillon Grappelli



Le Pilori, édifice curieux du XIVe siècle, ancien hôtel de ville est monument niortais chargé d'histoire, désormais espace d'arts visuels il accueille de nombreuses expositions gratuites tout au long de l'année.

L'offre culturelle sur le site Port Boinot

Elle se déclinera sur 3 patrimoines : le Séchoir, les Hangars et la Fabrique.

Niort Agglo a engagé (2016) un processus de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » en faveur d'une valorisation et de médiation de la qualité patrimoniale et du cadre de vie du territoire». Ce processus implique la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Créé en articulation avec les autres équipements et animations culturelles, il complètera l'aménagement culturel du territoire. Il sera le lieu privilégié pour informer, débattre, découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine du territoire auprès de ses habitants mais également des touristes.

Il prendra place au cœur du site Port-Boinot, dans le Séchoir, en tant que symbole de l'héritage de la chamoiserie et de ses savoir-faire et comme témoignage de l'architecture industrielle.

Les Hangars, la Fabrique et seront également amenés à accueillir des prestations artistiques

3. Accroître des programmes et des initiatives en direction du sport, des loisirs sportifs et du sport santé

Avec ses 125 clubs et ses 15 000 adhérents, le sport occupe une place importante dans la vie des Niortais... La ville encourage la découverte et la pratique du sport chez les jeunes, subventionne les clubs qui répondent à des critères définis et soutient le sport de haut niveau.

La Ville gère et entretient une cinquantaine d'équipements sportifs : stades, salles de sport, gymnases. Niort Agglo gère les équipements aquatiques.

La ville de Niort a obtenu le label « ville active et sportive » (3 lauriers) pour la qualité de sa politique sportive.

La mise à niveau d'équipements sportifs de 1er rang pour le territoire est engagée et augure d'une nouvelle séquence en faveur du sport.



3.1 La structuration des équipements et développement des activités aquatiques

La piscine Pré Leroy - équipement communautaire

Le maintien de la piscine historique répond au souhait de proposer un équipement en centre-ville, au sein du parc naturel urbain et adossé au quartier prioritaire du Pontreau/Colline Saint André.

Sur le territoire de la CAN, l'offre actuelle est reconnue insuffisante en matière d'équipements et d'activités aquatiques. La piscine Pré Leroy renouvelée comblera ce déficit pour répondre à l'attente forte d'une piscine à dimension sportive et éducative. L'accès à tous les enfants du territoire permettra de maîtriser le savoir-nager notamment dans le cadre scolaire. Il permettra également d'accueillir des compétitions sportives, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La nouvelle piscine répondra aux besoins des différents acteurs et des clubs.



La base nautique- équipement communautaire

Sur le site de Noron, cet équipement communautaire devrait bénéficier d'un attrait renouvelé grâce à la mise en navigabilité de la Sèvre niortaise, la requalification du port de Niort et le déploiement d'actions qui seront programmées à la faveur du parc naturel urbain. Il convient d'examiner les limites fonctionnelles actuelles et les attentes exprimées par les associations en relation avec une localisation en PPRI qui contraint de fait un potentiel développement. Ce sujet mériterait d'être rapproché de la réflexion stratégique sur le site de Noron en direction des sports et des loisirs sportifs.



Les pratiques de loisirs nautiques

Dans le cadre bucolique de Pré Leroy, Niort plage est le rendez-vous estival de tous les Niortais. Le succès ne se dément pas. Chaque année est enrichie de nouveautés pour ceux qui viennent pratiquer des sports, s'initier à de nouvelles disciplines.

La dynamique sera confortée. La pratique de loisirs nautiques s'étendra avec l'opération Port-Boinot qui aménage les bords de la Sèvre naturelle en pente douce avec ponton pour permettre un accès à l'eau.

Il sera proposé un service touristique adapté aux attentes de tous les publics avec une activité libre ou de location pour la pratique de sports nautiques canoës / kayaks, paddles, pédalos, ... au-delà de la période estivale.



La cale du port prochainement restructurée avec la création de la capitainerie par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) sera la tête de ligne de la mise en marché du produit « sèvre navigable » avec, dans un premier temps, de petits bateaux électriques. Elle trouvera son prolongement auprès du public et d'une clientèle élargie aux touristes avec des activités sportives et de loisirs qui seront proposées au sein du parc naturel urbain de la sèvre, dont les activités nautiques.

3.2 Concevoir le futur complexe sportif de la Venise verte

Le complexe sportif de la Venise Verte, désormais communautaire, s'inscrit comme un pôle d'excellence sportif aux usages multiples où cohabitent le sport professionnel et le sport amateur. Point d'appui également pour le développement du sport santé, il est adossé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, et proche du lycée de la Venise Verte qui accueille 5 sections Sport-Etudes.

Il est actuellement composé notamment des équipements suivants (dont 3 homologués au niveau national) :

- le stade de football (6 clubs, plus de 9 800 licenciés, 4 500 spectateurs en moyenne)
- le stade d'athlétisme (10 clubs, plus de 2 000 licenciés, des compétitions nationales)
- la patinoire (2 clubs, 80 000 entrées, 12 000 scolaires, plus de 400 licenciés)
- du double gymnase de la Venise verte
- le centre de formation des Chamois
- des terrains de hockey et de boules
- des locaux d'associations sportives

Malgré les investissements significatifs de la Ville de Niort pour répondre, chaque année, notamment aux critères de la licence club, l'équipement ne répond manifestement plus aux exigences du sport de haut niveau et fragilise le club professionnel de football.

Prenant en compte des équipements structurants du territoire pour l'attractivité et le rayonnement,



intégrant les effets de centralité, le complexe sportif de la Venise verte est désormais reconnu d'intérêt communautaire (2018).

Cet équipement engage une mutation à moyen et long terme à partir d'une stratégie de refonte de la composition urbaine et des équipements actuels. L'opération répondra aux enjeux de la compacité urbaine conjugée à une opération raisonnable économiquement et néanmoins performante en matière d'environnement

Elle introduit la création d'une autonomie fonctionnelle et efficiente pour le club de football professionnel des Chamois Niortais, le Stade Niortais Athlétisme et les autres utilisateurs pour un équilibre entre le club professionnel et les clubs amateurs.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) s'engage avec un programmiste qui amorce sa mission début 2019 avec pour objectif le lancement du concours avant la fin de l'année.

La salle Barra, équipement sportif en centre-ville

Cette salle omnisport homologuée au niveau national, (sport collectif, boxe...) très bien située en centre-ville, est particulièrement appréciée pour sa proximité et son accès facile. La mixité de public accueilli tout au long de la saison sportive caractérise l'utilisation et la fréquentation de cet équipement sportif. Elle fait l'objet de mise à niveau technique et fonctionnel régulièrement sans pour autant faire l'objet d'une restructuration

3.3 Affirmer la vocation du site de Noron : Parc urbain sportif et de loisirs

Il ressort de l'AMO « *Stratégie événementielles – Affaires et Sportives* » une caractérisation du site de Noron pour une vocation de parc urbain sportif et de loisirs.

Au sein du parc naturel urbain, cette orientation stratégique vient conforter la dimension « Ville sportive » par la valorisation du site de Noron comme vitrine de la pratique sportive de détente, bien-être et de compétition pour tous avec des aménagements contemporains

Longeant la Sèvre Niortaise, le site de Noron, situé dans le Parc Naturel Urbain, comprend un ensemble équipements qui renouvelés permettront de disposer de structures sportives adaptées qui font défaut. Les structures non adaptées seront démontées pour laisser place à de vastes espaces extérieurs. Les pratiques de loisirs et d'entraînements seront déployées. L'ensemble vise à diversifier les publics et répondre aux attentes en termes de sport santé.

Sur la base des principes énoncés, la mise en mouvement du processus de mise en œuvre s'amorce.

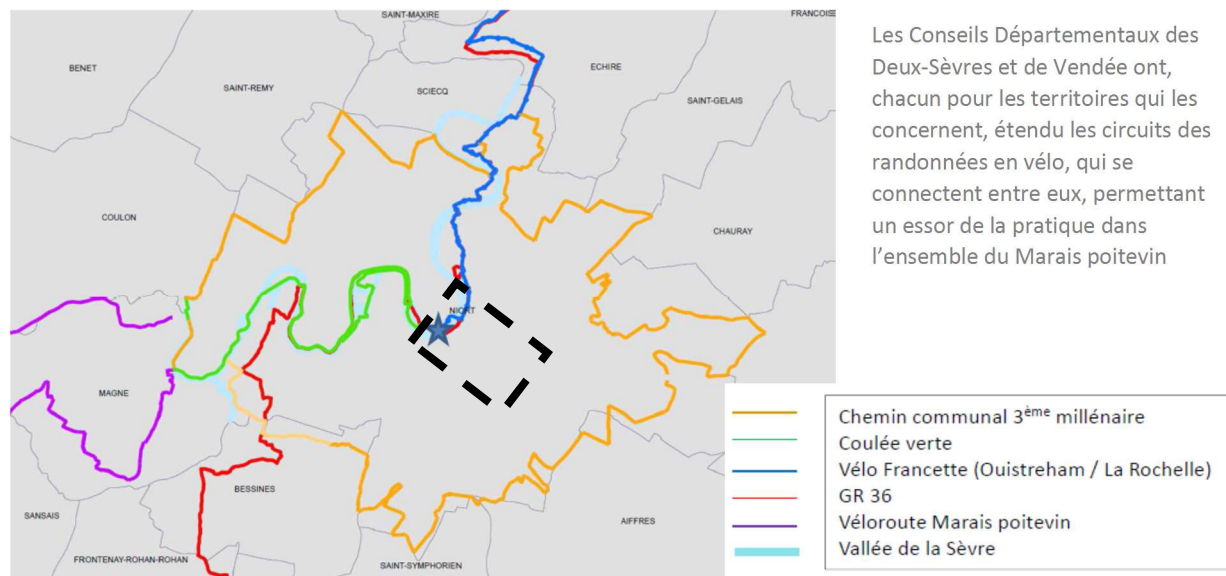
3.4 Structurer les parcours et les itinéraires : Sport libre, loisirs sportifs ...ballade

L'attrait des pratiques de sports libres, des loisirs sportifs et du sport santé trouvera une réponse dans la structuration des différents parcours et itinéraires présents ou à consolider

A partir de l'hypercentre, les connections aux autres espaces identitaires et de loisirs du centre-ville, aux jardins s'initient par la réappropriation de la vallée de la Sèvre qui introduit un 2ème axe de liaisons douces. La connexion du centre-ville à son environnement agricole, à la Sèvre, aux grands itinéraires permet d'introduire aussi la relation à l'environnement agricole.



Point de convergence de plusieurs itinéraires au sein d'un maillage de grands et petits circuits, l'émergence du site Port Boinot, avec la création du pôle des itinérances douces (capitainerie à vélo) assurera la lisibilité de l'offre des parcours et d'itinéraires en direction des différents publics.



Le parcours santé – renouvelé, connecté

Fort de ce contexte porteur, le parcours santé existant et quelque peu dépassé sera modernisé pour notamment introduire des agrès et des pratiques connectées. Déployés en relation avec les différents parcours de la ville des connexions seront établies avec les micros parcours existants dans les quartiers pour répondre aux aspirations de pratique de proximité. Ce maillage restant à consolider permet de rejoindre le chemin du 3ème millénaire et de réaliser de petites boucles de quelques kilomètres.

Le chemin du 3ème millénaire

Ce parcours unique installé dans la vie des niortais doit être ravivé et adapté pour être en relation avec les nouveaux grands itinéraires, la Vélo Francette, le parcours qui mène Niort à la mer, et les itinéraires et ballades qu'offrent les parcours urbains pour renforcer le lien entre la cité et son environnement.

Il est également support des relations entre le tissu urbain et celui agricole de la Ville (Cf. orientation N°2)

4. Déployer l'accès aux établissements administratifs, de santé, de formation et de l'enseignement supérieur.

Niort, ville chef-lieu de département, concentre la quasi-totalité des équipements administratifs structurants (Préfecture, hôtel du Département, siège de la Communauté d'Agglomération, chambres consulaires, directions départementales des services de l'Etat...), la plupart situés en centre-ville, contribuent à l'attractivité de la ville.

Précédemment, la CAF, la CPAM, Pôle emploi, la MSA ont quitté le centre-ville.

4.1 Facilité l'accès aux droits et démarches des publics en difficultés : création d'une Maison de Service Au Public labellisée

Programmée en centre-ville et au sein de l'opération phare du secteur prioritaire de la politique de la Ville : l'opération Denfert Rochereau. La partie du foncier, propriété EPF fait l'objet d'un appel à projet cession d'un tènement foncier pour la réalisation d'un projet de Bureaux et de la création de la MSAP.

La MSAP sera propriété de la Ville (qui en assurera l'aménagement et la gestion) et aura vocation à réunir les différents acteurs de l'emploi et du social facilitant ainsi l'accès aux droits et aux démarches des publics en difficulté. Elle fonctionnera en étroite relation avec le Centre Socio-Culturel (CSC) situé à côté et qui sera réhabilité. La fonction d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des publics sera commune entre ces deux équipements.

4.2 L'accès aux équipements et professionnels de santé

La présence du centre hospitalier en centre-ville, d'une clinique et d'un centre mutualiste représente un privilège de premier plan pour accéder au soin. Les équipements d'envergure régionale que constituent le centre de réadaptation fonctionnel du Grand feu et l'établissement des « Terrasses » structurent également, par leur spécialité, l'offre de soin. C'est un facteur d'attractivité pour les nouveaux arrivants. C'est pourquoi l'ensemble des actions qui visent à renforcer la ville centre, doivent aussi contribuer à la consolidation des équipements de santé et garantir leur développement.

Le Contrat Local de Santé a pour objectif général de garantir un accès à la santé pour tous et renforcer le maillage d'une offre de services cohérents.

Actuellement, la densité de l'offre de professionnels de santé apparaît satisfaisante sur le territoire avec cependant un point de vigilance sur l'âge des médecins généralistes et des chirurgiens-dentistes. Il est donc important de valoriser les atouts du territoire pour favoriser les installations à venir.

4.3 L'accès à la formation, à l'enseignement supérieur.

Le territoire est doté d'enseignements supérieurs de niche plus particulièrement en lien avec l'activité économique tertiaire des assurances. Ces formations sont principalement situées sur le site de Noron, en bord de Sèvre. L'offre post-bac est peu déployée sur le territoire et le nombre d'étudiant est en progression mais pas suffisamment. Il est difficile de se satisfaire de cette situation préjudiciable au maintien des jeunes post bac et à l'attractivité des nouveaux arrivants des classes métropolitaines qui sont exigeantes pour l'avenir de leurs enfants.

Cependant, pour accompagner l'essor de l'économie numérique, deux formations sont impulsées au sein de Niortech place des jardins de la Brèche :

- Le Conservatoire National des Arts et Métiers a créé une formation d'ingénieur en intelligence artificielle, Big Data, Sup de Co La Rochelle et l'Université de Poitiers ont développé un Master Entreprenariat Numérique et création d'entreprises innovantes
- En écho à un fleuron de l'économie locale, l'entreprise ENO, un institut de formation de l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) s'installe prochainement sur le site de Noron.



Ces démarches seront prolongées.

L'École de la 2^{ème} Chance

Ouverte en novembre 2015 Sur le site Du Guesclin, l'école de la 2ème chance est également labellisée « grande école du numérique ». Un dossier est redéposé pour 2019.



La formation gratuite de 8 mois pour les demandeurs d'emploi, sans niveau d'étude minimum et dotés d'une appétence pour le numérique, forme à trois familles de métiers du numérique : gestion de réseaux et parcs informatiques, gestion de contenu et de communauté et développement web.

Niort Agglo apporte un soutien annuel à cet opérateur pour la prise en charge de la formation des jeunes des quartiers prioritaires.

L'accès aux études supérieures pour tous.

Il convient de faciliter l'accès aux études supérieures des lycéens qui ne peuvent aujourd'hui l'envisager parce que dans l'empêchement en raison de difficultés personnelles (pécuniaires, fragilité familiale...) ou/et pour accéder à des formations auxquels ils prétendent mais non disponibles sur Niort.

Des écoles supérieures se déclinent grâce au numérique qui permettant des connexions à de nombreuses universités et palie à cette difficulté.

Cette piste de travail sera explorée.

Exemple : la Digitale Académie de la ville de Montereau.

« La Digitale Académie est un service municipal d'aide à la réussite des études supérieures diplômantes post bac. Elle est destinée à tous les jeunes 16 à 25 ans, habitant Montereau ou des villes alentours, qui souhaitent poursuivre leurs études mais qui ne peuvent se rendre à l'université ».

Etablir une chaine de déplacements adaptée au contexte

1. Besoin ou envie de déplacement : optimiser l'offre de mobilité

Le territoire est marqué par une population fortement motorisée, reflet de la progression des fonctions résidentielles en périphérie et du travail- loisirs qui pèse sur la ville centre. Paradoxalement, la population du territoire de Niort a une certaine facilité de déplacement introduisant un confort de relation à l'espace-temps qui certes, participent de son attractivité mais amène à une situation qu'il n'est guère envisageable de faire perdurer. De simplement s'en accommoder présente à terme le risque d'être moins attractif pour les nouveaux arrivants en recherche d'urbanité et exigeants en terme de pluralité d'offre de déplacement.

La stratégie résidentielle a été de plus en plus autonome de la localisation du lieu de travail et Niort est confronté aux écueils des migrations pendulaires qui affectent la perception de l'accès à son centre.

C'est pourquoi, au-delà des réponses techniques apportées aux mobilités, il est important de limiter les migrations pendulaires en optimisant la relation entre localisation de l'emploi et le logement, d'autant que les aspirations évoluent.

Les nouvelles façons de vivre en ville et l'exigence du rapport au temps influent les relations aux mobilités et complexifient la relation à la ville. Les besoins ont évolués vers plus de multimodalités introduisant de nouvelles attentes en matière d'aménagement et de densification urbaine.

La mise en place des transports publics gratuits à l'échelle de l'agglomération du Niortais, la mutation pour une ville durable sera prolongée en combinant les actions en faveur des mobilités pour optimiser l'accès au centre-ville et irriguer les quartiers péricentraux.

Le centre-ville doit se doter d'une véritable épaisseur, lisible et cohérente, en multipliant les flux tous modes au sein d'un paysage urbain qui poursuit son embellissement patrimonial et paysager. Une amélioration de la chaîne et de la fonctionnalité des déplacements est une des réponses à apporter contribuant à améliorer la qualité de l'air et minorer les effets sur le changement climatique.

C'est pourquoi, l'approche ne se focalise pas uniquement sur la voiture, les bus, etc. mais sur un « bouquet » de solutions en profitant, entre autres, des nouvelles permises par le développement du numérique.

Optimiser l'offre de mobilité

L'offre de mobilité sur le territoire et la ville centre en particulier doit concilier le désir d'urbanité et de ville apaisée notamment en optimisant les choix de mobilités que ce soit pour un besoin ou une envie de déplacement.

Le confort d'habiter plébiscité par les habitants du centre-ville et notamment les jeunes actifs et les familles (cibles du renouvellement) inclut la ville accessible tout mode et performante en terme de partage modal. Pour être attractif, le parc de logements déployé sur la ville centre et sur la CAN doit s'opérer en corrélation avec le développement de services de proximité et d'accès à la mobilité et au THD.

Mettre en cohérence les acteurs

Aujourd'hui, plusieurs dispositifs coexistent mais ne forment pas encore un tout lisible ou suffisamment coordonné pour en faire un trait d'attractivité. Ils souffrent le plus souvent de discontinuité ou des ruptures dans l'offre modale.

Une mise en cohérence doit-être posée entre les acteurs concernés afin de rendre lisible les actions et résorber les discontinuités.

1.1 Renforcer l'accessibilité par les transports en commun

Les villes de Paris et de Niort sont à 1h50 et les migrations pendulaires avec Poitiers et la Rochelle ne sont pas négligeables. Néanmoins, un pôle d'échange multimodal performant fait défaut. Si les connexions sont présentes, elles sont confuses y compris dans l'organisation de l'espace qui articulent avec difficulté l'offre de bus gratuit, les taxis, les bus inter urbain, les TER, les stationnements (véhicules et vélos)...

Proposer aux nouveaux arrivants la gratuité du réseau de transport collectif pour l'ensemble du territoire est source d'attractivité et peut « faire la différence ».

Création d'un 2ème circuit de navette - Des navettes électriques

La création de la 2ème navette à cadencement (10 mn) qui va irriguer à partir de l'hyper centre, le quartier de la Colline St- André (en parie en secteur prioritaire politique de la ville) à la pluralité de l'offre de mobilité. La flotte des navettes sera renouvelée pour améliorer le confort des usagers. Elles seront électriques pour limiter la consommation des énergies fossiles et améliorer la qualité de l'air.

1.2 Mettre en perspective la juste place de la voiture

Le retour à la ville productive aura à la fois pour contrainte et atout l'accroissement des flux, dont les flux automobiles. Il convient d'anticiper le phénomène de sorte de garantir les flux sans pour autant engorger les voiries plus qu'elles ne le sont.

Favoriser le covoiturage

Plutôt que le développement de nouvelles infrastructures routières, le covoiturage offre un potentiel intéressant de facilitation de la mobilité et de réduction de la circulation, de plus particulièrement cohérent avec les valeurs de développement durable portées par la ville. Il peut s'épanouir sous deux formes, le covoiturage organisé (via les plateformes traditionnelles, un outil plus local ou le covoiturage social) et le covoiturage dynamique. En complément, le déploiement de parcs relais en entrée de ville sous forme de plateformes multimodales (rabattement en voiture ou à vélo, covoiturage, vélo-cargos en entrée de centre-ville ...) favoriserait l'intermodalité.

Les parkings relais « de fait », existent sur certains points. La structuration de leur implantation est à l'étude sur les voies pénétrantes de la ville centre. La combinaison avec des lieux d'activités (commerces par exemple) pourra être explorée pour optimiser l'amplitude horaire ces lieux à usage de stationnement.

La lisibilité de l'offre de stationnement est une clef d'entrée de la perception de la ville centre. La mise en œuvre du 1er schéma directeur stationnement combiné au nouveau plan de circulation du centre-ville (Cf. séquence de piétonisation) et qui avait permis de distinguer l'offre en direction des actifs, des clients et des habitants est désormais stabilisée.

Dans le prolongement, un schéma directeur défini en 2017-2018 vise à déployer de nouvelles actions en direction du stationnement à l'échelle du centre-ville comme la clarification de la gratuité de certains segments, lisibilité des zones tarifaires.

Le projet du secteur de la gare-hôpital ambitionne d'ajuster l'offre au plus près des usages. L'intermodalité qui sera déployée vise à clarifier l'accès au transport en commun (cars, bus taxis) le stationnement des véhicules (reprise ¼ d'heure, parking longue durée), une réflexion sur le stationnement et les accès aux trois secteurs connexes : l'hypercentre, la Gare et l'hôpital.

La partie centrale du Parc Naturel Urbain vit une profonde requalification sur le Bd Main avec l'essor d'équipements publics de la médiathèque, de la scène nationale, de la crèche et du CSC et de l'opération Port-Boinot. S'ajoute la nouvelle résidence sénior en lieu et place de l'ancienne CPAM. Aussi, le Bd Main doit en accompagnement poser une réflexion sur le partage de l'espace et notamment déployer le schéma directeur stationnement visant à réguler les secteurs gratuits et payants.

1.3 Créer les conditions de l'alternative à la voiture par la promotion des modes actifs

Passer la vitesse supérieure dans le déploiement du vélo et de la marche à pieds apparait comme un enjeu prioritaire. Pour cela il faut améliorer les conditions de mobilités douces et amorcer la mise en œuvre d'un plan de mobilité active.

Mode actif - Le vélo

La promotion de la pratique du vélo doit pouvoir s'appuyer sur une offre de services plus adaptée : développement de liaisons cyclables confortables et sûres, résorption des points noirs, parcs à vélos, vélos en libre-service, station de recharge électrique ... vélo utile, vélo ballade.

En parallèle, l'amélioration des conditions d'accessibilité PMR pour favoriser leur inclusion doit s'accompagner par la mise en place de jalonnements pour les modes actifs et d'une réglementation pour les micro-mobilités.

L'implication des entreprises, dans le prolongement de l'action de la puissance publique apparait également comme une piste à encourager (ex : forfait mobilité durable, limitation des emprises de stationnement, réservation de places aux covoitureurs ...).

Enfin, un préalable à ces différentes actions se dégage, le changement des habitudes en « cassant les routines » par l'incitation à tester de nouveaux modes de déplacements.

Mise en place d'un service de localisation humanisée de vélos à assistance électrique (VAE)

Pour inciter et faire découvrir les nouveaux modes de déplacement, Niort Agglo a expérimenté un service de VAE en location gratuite de 1 à 3 mois. Face à l'engouement de la population le service a rapidement évolué avec la mise en place d'un service payant au-delà des 3 premiers mois gratuits. Le nombre de VAE mis en location est passé de 40 à 140 puis 300 en septembre 2018 pour atteindre 500 en 2020.



La lisibilité et la sécurité de de l'infrastructure cyclable

Les infrastructures vélos sont présentes mais manquent pour l'instant de lisibilité. L'effort sera porté sur la conception d'un environnement urbain favorisant les dessertes sécurisantes et en proposant des connexions lisibles et sécurisées.

Des actions s'engagent en ce sens. En 2018 la ville de Niort a procédé à la remise à niveau des bandes, voies et pistes cyclables et la mise en service de deux nouveaux "circuits malins". Le tout pour encourager et sécuriser les déplacements cyclistes.

L'organisation spatiale entre le centre-ville et les centres de quartiers pourra possiblement reposer sur une continuité urbaine avec le déploiement et l'accès aux des différentes pratiques de mobilités. Les différentes mesures d'apaisement de la circulation, le prolongement des réseaux de pistes cyclables, de corridors verts, des sentiers, des trottoirs feront de Niort une ville plus active.

Le vélo, facteur de qualité de vie et d'attractivité

Le développement de la pratique du vélo, au-delà d'une réponse à apporter aux usages du quotidien participe aussi au rayonnement du territoire et au renforcement du tourisme sur la ville centre et l'offre à tout intérêt à être cohérente avec l'image « Vélo » renvoyée par le Marais poitevin.

Les différentes échelles de pratiques et d'usages peuvent être appréhendées grâce à la convergence de plusieurs itinéraires en favorisant les connexions aux itinéraires urbains. Ils s'affirmeront et se déploieront de manière fluide, notamment entre la gare, l'hyper centre, le parc naturel urbain.

Un schéma directeur vélo- piéton : plan de jalonnement et signalétique patrimoniale

Sur les rives de la Sèvre, le Parc naturel urbain fait le lien entre des équipements de premier plan. La fluidité des parcours, les points de connexions qu'il organise s'illustreront par la mise en place d'un schéma directeur efficient. Il s'illustrera notamment dans la mise en place d'un plan de jalonnement adapté comportant un volet directionnel et temporel.

Le plan de jalonnement sera combiné à des parcours support d'une signalétique patrimoniale.

Mode actif – le piéton

Le centre-ville de grande qualité, piétonnisé en partie, sera revendiqué comme un lieu de destination et propice à la promenade.

Différents espaces contribuent à un ensemble de qualité et reliés entre eux par de vastes jardins et l'hyper centre piéton, des rues en zones de rencontre, des lieux de promenades et des circuits marchands. La ville centre dispose de nombreux atouts et une configuration urbaine et des animations (culturelles, événementielles) propices au développement d'actions en faveur des piétons.

Cette identité sera renforcée et affirmée plus particulièrement sur les axes qui sont tangents à l'hyper centre pour offrir un centre-ville amplifié et cohérent. Comme pour le vélo, les ruptures existantes dans les itinéraires doivent être résorbées.

Encourager la marche à pieds dès le plus jeune âge

Niort a de longue date impulsé et accompagné la démarche Pedibus. Face au constat d'un dispositif fragilisé dans son prolongement du fait de la difficulté du recrutement des accompagnateurs bénévoles au-delà d'une année scolaire, il est important de créer les conditions d'une modernisation assurant une pérennisation des lignes Pédibus.



C'est pourquoi, avec MAIF Prévention une expérimentation explore les modalités d'une remobilisation des lignes Pédibus (point suivant : une application smartphone) pour éviter le recours systématique au véhicule des parents, mobiliser et encourager les enfants dans la marche à pieds. Deux écoles seront supports de l'expérimentation.

Le renouveau du dispositif Pédibus vise également à créer de la cohésion et du collectif en instaurant plus de convivialité, de confiance et de solidarité entre les familles tout en contribuant à la sécurité routière et à l'éducation citoyenne.

La Vélo Francette (Ouireham – La Rochelle) permet à la ville centre d'être connectée aux grands itinéraires. L'opération Port-Boinot avec la création du pôle des itinérances (capitainerie à vélo) en sera le point d'interconnexions : grands itinéraires- itinéraires urbain- Tourisme fluvestre (sèvre navigable).

Accompagner les pratiques de mobilités alternatives

L'évaluation positive du VAE a incité Niort Agglo à s'engager un service expérimental de location humanisée de trottinettes électriques pour une durée d'un mois. Le parc progresse de 15 à 50 trottinettes en 2019 et l'expérimentation est prolongée de 6 mois à 1 an avec 1 mois gratuit.



Le développement de la pratique du vélo et de la marche à pieds et des mobilités alternatives seront consolidés par des actions qu'il conviendra de mettre en place

- Identification des itinéraires vélos et piétons
- Aménagement de circuits spécifiques, sécurisation piétons et vélos
- Aménagement de points de connexions
- Extension de stationnement vélo, dont stationnement sécurisé
- installation de services commerçants en centre-ville en direction des cyclistes
- Lisibilité de dispositifs de locations de vélos : Public (vélo CAN) et privé
- Création de nouvelles offres (trottinette)
- Création d'une carte de circulation vélos et piétons
- Mise en place d'un jalonnement signalétique
- Développer un argumentaire auprès des futurs résidents (km de rues piétonnes, de zones de rencontre, % d'espace vert...)

2. Développer une innovation pragmatique

2.1 Elargir et déployer l'accès au numérique – territoire connecté

Le territoire de Niort s'empare des évolutions et des adaptations aux nouveaux besoins permettant de prétendre une ville numérique au service performant en direction notamment de l'économie numérique et l'administration municipale.

L'essor de l'économie numérique, le commerce digital, l'objectif national d'une administration tout numérique d'ici 2022 ; autant de domaines qui illustrent le phénomène d'une société en transition qui doit aussi trouver un équilibre avec ceux qui n'ont pas accès aux outils (les personnes âgées, les personnes en difficulté).

La mise en cohérence de la ville productive-ville numérique s'impose au regard des exigences de qualité de service attaché à la structure socio démographique de Niort. L'effort doit être porté pour assurer la mise à niveau des prestations numériques pour tous et faire bénéficier à la ville de Niort et au territoire d'une perception et d'une visibilité profitable à son attractivité.

Conjointement, il faut veiller au décrochage, aux ruptures qui pourraient advenir dans les équilibres de la cité en se préoccupant de la part fragile de la population qui ne peut à terme être en lisière de l'accès au numérique au risque de générer de forte fractures dans la population.

2.1.1 La ville de Niort s'empare de la transformation numérique

La Ville se place au rang des villes durables et des villes dites "intelligentes" qui placent leurs habitants au Cœur de leurs préoccupations. Elle procède actuellement à la mise en place d'une démarche de transformation numérique pour répondre aux enjeux interne (organisation, sécurisation des données, communication) et externes (illelectronisme, accès aux équipements et information des usagers), articuler les démarches et donner du sens.

Mise en place d'un hyperviseur

Sur le volet technique, la mise en place d'un hyperviseur unique est à l'étude pour optimiser le fonctionnement et l'architecture du Système Informatique (SI) vise les économies d'énergies, la gestion des contraintes, les ouvrages hydrauliques, les systèmes d'arrosages et l'harmonisation des outils pour faciliter la mise en œuvre.

Pour construire les dispositifs nécessaires composantes de la transformation seront articulés (notamment réglementaire) : open data, système d'archivage électronique, ville intelligente, règlement général des protections des données, saisine par voie électronique.

La relation à l'utilisateur

La relation à l'utilisateur doit être exigeante en apportant des solutions accessibles : portail électronique, télé service, saisine par voie électronique.

Le déploiement d'une large stratégie, les actions programmées ou en cours de programmation témoignent des engagements de la ville de Niort en faveur de la transformation numérique :

- Le portail numérique de la ville de Niort : La Ville vient d'ouvrir l'appli "Vivre à Niort" permettant aux Niortais d'effectuer des démarches ou de s'informer directement avec leur smartphone
- la création du volet numérique dans la prochaine Maison de Services Aux Publics (MSAP)
- l'accès au wifi public sur deux premiers sites : place de la Brèche et sur le site port-Boinot.



Une application smartphone expérimentale en faveur du Pédibus – Mobilécool

MAIF prévention et la Ville de Niort s'engage dans une expérimentation pour relancer, rénover et dynamiser le dispositif Pédibus à l'appui d'un site Internet et d'une application smartphone conçue par d'une Start up. Le développement de l'application vise à aider tous les acteurs concernés : parents, enseignants, collectivités, à mettre en place les circuits pédibus et les faire vivre. A l'issue de l'expérimentation sur 1 ou 2 écoles, l'accompagnement et l'application devrait pouvoir être déployé sur d'autres écoles de Niort et des écoles des communes de Niort Agglo.



Des écoles primaires et maternelles connectées, performantes.

Proposer une école innovante, dès la maternelle, en relation avec la structure socio-démographique de la ville-centre et en phase avec les attentes sous-jacentes est essentiel. Elles permettront de préparer les nouvelles générations en mettant en place dès l'école maternelle les infrastructures réseaux et outils avec l'objectif d'une mise en réseau de l'ensemble des écoles de Niort.

Ce déploiement permettra de constituer, à l'échelle de la ville un espace de travail parents/enseignants, information pédagogique (vidéo alternative), B2I ...et d'assurer une économie des liaisons téléphonique, suivi et aide à distance. S'agissant de la population fragilisée, c'est un moyen pour les enfants de disposer d'un environnement leur permettant dès le plus jeune âge d'accéder à l'apprentissage du numérique

2.1.2 Poursuivre le déploiement de concepts et d'applications pour faciliter la ville

Il s'agira de mettre en cohérence les différentes actions formulées dans les thèmes précédents et faciliter la ville.

Par exemple :

- Le développement d'applications pour les parcours et itinéraires: culturels, les mobilités actives, les liens entre les ilots de fraîcheur,
- Un observatoire dynamique du stationnement,
- La mise en place d'un Market place ...sont autant de pistes à explorer.

Le Wifi public

Niort et Niort Agglo ont programmés l'installation d'accès internet Wifi sécurisé à disposition du public (population permanente et touristique) sur deux premiers sites emblématiques :

- La place de la Brèche – pôle d'échange bus.
- Le site Port-Boinot

Orientation 3 : les actions, les opérations

★ Repérage des Fiches actions - Cf. annexe 1

Référence	Accéder, connecter et innover	Temporalité Engagement financier (partenariat) des Actions : 31 décembre 2022 au plus tard
Maitrise d'ouvrage	REPERAGE DES ACTIONS PREVISIONNELLES	
Rappel : les Fiches Actions Matures (convention cadre) contribuant à l'orientation stratégique		
	AM7 - Requalification du patrimoine du conservatoire de Musique Auguste Tolbègue, site Du Guesclin.	
	AM 9 - Réhabilitation et extension d'un patrimoine pour le regroupement de la crèche et du CSC centre- ville, place du port	
	AM 10 - Requalification du Moulin du Roc-scène nationale: lisibilité de l'équipement, travaux d'accessibilité et d'amélioration fonctionnelle, en cohérence avec la requalification de la Médiathèque Moinot	
Qualifier et déployer les équipements sportifs, culturels, rayonnant au-delà de la seule Ville de Niort Permettre l'évolution des structures labellisées		
★ CAN	<ul style="list-style-type: none"> • La piscine Pré Leroy (PNU Sèvre) L'insuffisance d'équipements et d'activités aquatiques sur le territoire de la CAN sera comblée avec l'opération de la piscine Pré Leroy en centre-ville notamment avec la mise en exploitation d'un bassin nordique de 1000m² 	Court terme
★ CAN	<ul style="list-style-type: none"> • La médiathèque Pierre Moinot (PNU Sèvre) La médiathèque Pierre Moinot de Niort est en cours de requalification, modernisation, et agrandissement pour la hisser au niveau de ses nouvelles missions tête de réseau de la lecture publique. 	Court terme
★ VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Artothèque Villa Pérochon- Centre national d'art contemporain photographique, conventionné par le Ministère de la culture. Création d'une artothèque pour la diffusion d'œuvre contemporaine à un large public 	Court-moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en mouvement de 3 lieux atypiques d'accès à la culture Innover les lieux d'expression artistiques en permettant aux artistes d'investir simultanément ces lieux. susciter des itinéraires d'intérêt pour la démocratisation et l'accès à la culture pour tous. <ul style="list-style-type: none"> - Chapelle st Hilaire – programmation d'un lieu culturel « ouvert à la musique et au chant » et aux expositions d'une capacité d'accueil de 200 personnes. Élément de reconquête de la colline Saint-André. - Pavillon Grapelli et Le Pilori : conjugaison programmatique avec la Chapelle St-Hilaire 	Court-moyen terme
CAN	<ul style="list-style-type: none"> • Site du Complexe sportif Venise verte Pôle d'excellence sportif introduisant la création d'une autonomie fonctionnelle et efficiente pour le club de football professionnel et le sport amateur, une lisibilité et un rayonnement renouvelé de cet ensemble sportif (Consultation AMO en cours - BE désigné mars 2019) 	Court-moyen terme
Déployer l'accès aux établissements administratifs, de santé et de formation		
CAN et VDN et EPF	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification de l'îlot Denfert Rochereau (PDV secteur prioritaire) Elle fait partie intégrante du concours architectural urbain et paysagé (Cf. orientation N°2-concours de MOE- CM novembre 2018), elle traite ici d'une offre renouvelée et qualifiée pour : <ul style="list-style-type: none"> - Le Centre socio culturel –Grand Nord - Opération Appel à projet en vue de la cession d'un ensemble immobilier EPF- qui permettra l'installation d'une 1ère Maison de Services aux publics - Opération : requalification du front urbain de la rue Pluvialt – redynamisation commerciale et services. 	Court-moyen terme
multi partenari al	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et développer l'accès aux établissements et professionnels de santé Mettre en place toute action contribuant à la consolidation des établissements de santé, garantir leur développement et créer les conditions favorisant les installations à venir. 	Court-moyen terme, long terme
multi partenari al	<ul style="list-style-type: none"> • Amplifier l'accès à la formation, à l'enseignement supérieur <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement de Niortech • <u>Développer l'offre enseignement supérieur</u> <ul style="list-style-type: none"> - Installation UIMM (Ancienne pépinière d'entreprise) - Réflexion sur création Module post Bac (5 ans) ou Post Prépa (3 ans) - Réflexion pour la création d'une Université Digitale 	Court-moyen terme, long terme
	Structurer l'offre de formation en direction de l'économie présentielle	

<p align="center">Fonder une stratégie urbaine qui repose sur l'articulation de 3 projets ambitieux Ils exprimeront le renouvellement de la cité sur elle-même et attesteront des évolutions attendues de la Ville (Cf. orientation 2)</p>		
multi partenari al	<ul style="list-style-type: none"> Composer une entrée de ville de la Gare au site Port-Boinot (connexion PNU) : Valoriser l'axe adossé au centre historique, produire une qualité urbaine, support des mobilités, des pratiques et des usages 	Moyen- long terme
multi partenari al	<ul style="list-style-type: none"> Donner vie à une nouvelle centralité urbaine : Le Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise Mettre en mouvement l'ensemble du parcours du fleuve sur la commune comme support de nouvelles pratiques sportives, de loisirs, de culture, de tourisme... de lieux de détente, d'activités et de formation. La mise en cohérence programmatique incarnera les atouts de la ville et de son territoire et la valorisation du patrimoine nature. Il relie et articule les différentes composantes spatiales de la ville, par les mobilités douces dans des conditions de préservation paysagère et de la biodiversité. 	Court-moyen-long terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Un souffle nouveau pour un itinéraire d'exception : Le Chemin du 3ème millénaire : Organiser et amplifier les petits et les grands itinéraires et les connexions avec les boucles vélos, pédestres, promenades à cheval, balades en bateau, qui seront. Il se réinventera à partir d'équipements de services et de sport, loisirs, bien être et de découverte. 	Court-moyen-terme
<p align="center">Mettre en place des Schémas Directeurs</p>		
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Sites Noron (cf. étude AMO stratégie événementielle Affaires et Sportive) - Parc urbain sportif et de loisirs sportifs La mise en place du Schéma Directeur du Site de Noron (Cf. orientation 2) contribuera l'accès et à l'innovation en direction de la pratiques sportives et de loisirs, de détente, bien-être et de compétition pour tous. 	Court-moyen-long terme
VDN	<p>Structuration des mobilités douces- parcours et des itinéraires</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place d'un schéma directeur de liaisons cyclables et piétonnes : des circuits et itinéraires identifiés, en continus, lisibles, sécurisés et jalonnés, des services adaptés PK cycles sécurisés, Pk relais, outils numériques.... <p>Il organisera un ensemble d'actions renforçant le maillage du territoire communal par des itinéraires et parcours de toute nature et venant compléter le PNU de la Sèvre et le chemin du 3ème millénaire. Le plan de jalonnement sera combiné à des parcours support d'une signalétique patrimoniale</p> <ul style="list-style-type: none"> Le parcours santé – renouvelé, connecté Fort de ce contexte porteur, le parcours santé existant et quelque peu dépassé sera modernisé pour notamment introduire des agrées et des pratiques connectées. Les itinéraires d'intérêt ou spécifiques : Ces itinéraires présentant des caractéristiques plus urbaines (centre- ville, centres de quartiers) mettrons en scène des itinéraires et parcours thématiques à caractère culturels, patrimoniaux...nocturne, événementiels ... 	Court-moyen-long terme
<p align="center">Optimiser l'offre de mobilité</p>		
★CAN	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition d'une flotte de navette électrique- A la faveur de la création d'un 2ème circuit de navette desservant le quartier de la colline St-André à partir de l'hyper centre, la flotte de matériels sera remplacée par des navettes électrique pour un meilleur confort des usagers et une amélioration de la qualité de l'air 	Court terme
CAN	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le Covoiturage Structurer leur implantation sur les voies pénétrantes de la ville centre et le site de la gare. 	Court-moyen terme
★CAN	<ul style="list-style-type: none"> Consolider la mise en location des vélos à assistance électrique et poursuivre des expérimentations (Cf. Trottinettes électriques) Expérimenter la location de trottinettes électrique 	Court-moyen terme
★Niort – MAIF préventio	<ul style="list-style-type: none"> Une application expérimentale en faveur du Pédibus – Mobilécool Expérimentation, portée par MAIF Prévention, pour une application numérique sur 1 à 2 groupes scolaires instaurant confiance, convivialité, sécurité dans la 	Court terme

n	pérennisation du dispositif reposant sur les parents.	
Elargir et développer l'accès au numérique – territoire connecté		
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un hyperviseur Pour une harmonisation et une gestion performante des différents outils et dispositifs (automates : hydrologique. GTB...)	Court-moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement d'outils, d'applications pour l'amélioration de la relation à l'utilisateur 	Court-moyen terme
VDN CAN	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Wifi public Installation programmée sur deux premiers sites emblématiques : la place de la Brèche- pôle d'échanges bus et le site Port-Boinot	Court-moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des écoles primaires et maternelles Des écoles performantes, apprentissage du numérique pour tous. Des économies de liaison téléphonique, suivi et aide à distance	
CAN	Autres points : Poser la réflexion d'une adhésion à une plateforme dédiée aux commerces locaux « Market place e-city »	Court-moyen terme

4

Promouvoir, rayonner, visiter





Portrait de situation

Un climat océanique tempéré et l'un des plus forts taux d'ensoleillement de France

Un cadre de vie préservé, un environnement naturel de qualité

Une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiés permettant une vie sociale et associative riche

Des formations universitaires offrant d'excellents débouchés



Une ville dans un pôle à taille humaine



Un coût du foncier modéré

Un taux de chômage plus faible que la moyenne

Une bonne dynamique d'évolution des revenus

Une situation géographique idéale



Une très bonne desserte autoroutière et ferroviaire

Niort ne dispose pas d'une lecture historique au même titre que d'autres villes intermédiaires proches. Elle pourrait souffrir d'attractivité cependant pondérée par une formidable attractivité métropolitaine. C'est une ville discrète et résiliente qui a toujours réussi par l'exemple et non par la promesse.

De l'extérieur, la perception de la ville de Niort est bien souvent erronée. Parfois aussi, l'image perçue et renvoyée par la population, les acteurs du territoire ne sont pas à la hauteur. Or, Niort dispose de nombreux atouts pour sortir de la place à laquelle elle est assignée. La ville centre et son territoire répond déjà à bon nombre d'aspirations.

Sans renier sa nature discrète et sans perdre ce qui fait sa singularité, le développement attendu de la ville de Niort devra s'appuyer sur une notoriété renouvelée pour assurer sa promotion.

Conforter le sentiment positif d'appartenance, de fierté locale sera nécessaire pour prétendre au rayonnement escompté. Une ville qui se revendique à l'échelle humaine qui reste inclusive, qui se réenchante, affirme le plaisir d'y vivre de s'y divertir d'y travailler, procure une certaine fierté.

Créer les conditions d'une mise en avant de ce qui fait sa valeur, ses spécificités, la qualité du cadre de vie, son patrimoine architectural paysager et environnemental exceptionnel...l'exigence d'une certaine qualité comme en témoignent les nombreux labels décernés ...Les nombreux temps forts et événements existants, culturels sportifs, économiques portés par les forces vives locales sont solidement ancrés sur le territoire.

Le renforcement de la ville centre, l'aménagement du centre-ville créer les conditions propices au développement des affaires et à l'implantation de projets majeures.

La promotion, la fidélisation et la communication s'échafaudera autour de « la ville surprenante », « la ville des valeurs » pour toucher les habitants et les acteurs de l'agglomération, et plus largement une audience d'échelle régionale voir Nationale.

👉 Changer le regard sur la ville pour construire une notoriété qui soutient ses valeurs

1. Engager une promotion de la ville fondée sur ses valeurs, ses qualités intrinsèques

Le retour de la ville productive, et le changement d'échelle escompté dans l'armature régionale suppose une promotion de la cité et de son territoire qui inverse le regard posé jusqu'à présent et corrige le déficit d'image.

Niort encore perçue en creux, entre Poitiers et La Rochelle, qui s'y compare souvent alors qu'elle dispose d'une véritable identité, peut être fière de ses valeurs de solidarité et de coopération, et réunie déjà bon nombre de critères auxquels aspire la population.

Du baromètre des territoires 2019, il ressort que les villes moyennes apparaissent comme « *des villes miroirs reflétant aussi bien les aspirations que les inquiétudes des Français* ».

Les aspirations :

La ville moyenne est perçue à bien des égards comme la ville idéale par l'ensemble des français, pour sa qualité et son cadre de vie projetés. Les ingrédients de qualité de vie jugés les plus importants et les plus recherchés sont :

- la tranquillité,
- la sécurité,
- la proximité de la nature,
- l'offre de transports et le cadre de vie.

A noter : pour la ville moyenne, seul le critère de l'offre de transport procure moins de satisfaction.



Les signes d'inquiétude :

Les villes moyennes concentrent, à l'instar des communes rurales, les doutes en matière d'emploi, de déséquilibres sociaux, de recul du commerce et des services publics. Il ressort trois éléments saillants

- une satisfaction en matière d'offres de service très en retrait par rapport aux grandes villes,
- une inquiétude forte en matière d'emploi,
- un pessimisme très importante vis-à-vis des devenir des centres –villes.

L'examen des aspirations et des inquiétudes soulevées dans [le baromètre des territoires 2019](#), permet comparativement d'attester que Niort répond à nombre des aspirations et échappe globalement aux signes d'inquiétudes soulevés.

Néanmoins la singularité de Niort et de son territoire concernant le taux de CSP et le niveau de revenu supérieur à la moyenne nationale, exige en retour de porter un effort particulier pour répondre plus spécifiquement aux attentes sociodémographiques.

Globalement, la mise en cohérence des atouts, la valorisation des actions inscrites dans le projet stratégique Action Cœur de ville permettront couvrir la globalité des aspirations et de formaliser un plan de promotion utile au rayonnement de Niort et de son territoire.

1.1 Poursuivre le processus de labellisation – Orchestrer la dimension « la qualité », l'exemplarité.

La Ville de Niort développe une volonté de performance et de valorisation des actions pour améliorer en continu ses interventions. L'objectif est de s'appuyer sur des méthodes construites et adaptées aux collectivités pour conduire les projets et les mettre en perspective par rapport aux enjeux de demain.

Dans ce cadre que plusieurs reconnaissances sur différents domaines viennent soutenir l'action locale et apportent à la Ville une ouverture au niveau national, voire européen et ce n'est pas sans une certaine constance que la Ville de Niort se voit discerner de nombreux labels et distinctions. Ils témoignent de la qualité des engagements avec une approche d'amélioration en continue qui permet, pour certains d'entre eux, d'atteindre sur la plus haute marche.

Concernée par de nouvelles initiatives qui seraient porteuses de la ville de demain, la ville de Niort s'engage aussi en tant que pilote sur de nouvelles démarches et labellisations.

Les labellisations, les distinctions



Niort est la plus grande ville de l'Hexagone classée en Parc Naturel Régional : la totalité de son territoire est en effet incluse dans le Marais poitevin, deuxième zone humide de France par sa superficie, après la Camargue.



2013 : La Ville de Niort a obtenu le titre de « Capitale française de la biodiversité » décerné par l'association Natureparif.



2017 : la Fédération Internationale de l'Arbre a décerné à Niort le Prix national "Arbre durable, patrimoine et biodiversité" et Arbres d'avenir, gestion écologique du patrimoine arboré" pour une durée de 5 ans et a été choisie par la FIA comme "ville pilote" pour la création du nouveau label national de valorisation de l'arbre.



Depuis 2007 : Labellisée par le Conseil national des villes et villages fleuris, Niort est classée "3 fleurs"



Depuis 2012, la Ville de Niort s'est engagée dans une démarche vers le zéro pesticides. Signataire de la charte Terre Saine Poitou-Charentes "votre commune sans pesticides", elle est classée "2 papillons"

2018



2018 : label attribué par l'Association des villes pour la propreté urbaine auprès des collectivités qui s'engagent dans un plan d'action pour améliorer durablement la propreté de leurs espaces publics.

Le plan d'actions se poursuit pour améliorer durablement la propreté des espaces publics et escompter la 4ème étoile



2018 : reconnaissance décernée par le Haut comité français à la défense civile. Elle distingue les communes qui répondent à un certain nombre de critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques majeurs : inondation, secousses sismiques, accident lié au transport de matières dangereuses...



2019 : Niort « la Ville de tous les sports et du sport pour tous » est (re)labellisée Ville Active et Sportive avec 3 lauriers en 2019



2018 : le label Cit'ergie est décernée à la Ville de Niort pour les bonnes pratiques et sa stratégie en matière énergétique, d'adaptation aux changements climatiques et de limitation des émissions de gaz à effet de serre.



2017 : Les actions ont été récompensées par le baromètre AFNOR INDIKO Relations Usagers ; la Ville a reçu le 1er prix dans la catégorie des Villes de plus de 50 000 habitants tous canaux. Il analyse l'ensemble de la relation usagers, avec notamment la prise en compte des réseaux sociaux et des sites web dans la notation



Niort Agglo est labellisé. Le label regroupe les territoires soucieux de l'excellence et de l'authenticité française en matière de métiers d'art.

- Médaille de bronze Cube 2020 – bâtiment administratif
- Victoire du paysage 2014
- Prix Territoria 2013 pour le Schéma Directeur Immobilier
- Ruban du patrimoine 2014 pour la réhabilitation de la Villa Pérochon.

La reconnaissance par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (candidature pour 4 étoiles 2019)

Suite au prix « AFNOR INDIKO Relations Usagers » la Ville de Niort envisage de candidater à la certification Qualivilles (commande politique). Dans le cadre d'une démarche transversale au sein de la collectivité, le référentiel porte sur les processus d'accueil, d'orientation, d'informations et de réponses de premier niveau aux usagers mais aussi sur la délivrance des prestations. C'est tout le parcours de l'utilisateur qui sera mesuré dans ce label.

Les engagements et démarches pour être à la hauteur des distinctions obtenues constituent pour la Ville de Niort un processus d'amélioration en continu pour notamment en atteindre les plus hautes marches.

1.2 Valoriser l'engagement dans La Ville de Niort dans la démarche pilote de territorialisation et de valorisation des ODD 2030

Au-delà des synergies opérées sur le territoire, l'Agenda 21 a permis d'assembler des politiques transversales : l'inventaire de la biodiversité, puis la définition de la Trame Verte et Bleue intégrée au Plan Local d'Urbanisme. Ce Plan d'actions nourrit l'ensemble des politiques et des programmes mis en œuvre par la Ville de Niort et ceux portés par Niort Agglo à travers la révision du SCOT ou encore l'élaboration du PLUiD à l'échelle de 42 communes.

Sollicitée par le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire, la ville de Niort est une des villes pilote engagée dans une mise en œuvre de l'Agenda 2030 en association avec les partenaires locaux et en lien étroits avec la DREAL Nouvelle Aquitaine, afin que les travaux développés sur l'agenda 2030 soit de nature à porter un éclairage sur les façons dont le territoire peut se mobiliser pour répondre aux nouveaux objectifs planétaires.



Aussi, la Ville engage une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour réinterroger la démarche engagée avec la Démarche de l'Agenda 21 niortais, de la capitaliser et de la revisiter à l'aune de l'agenda 2030 et de ses objectifs de développements durables

Le projet stratégique intègre douze des dix-sept Objectifs de Développement Durable.

1.3 Poursuivre la démarche de labellisation des équipements

La ville de Niort dispose de 3 équipements labellisés au niveau national (cf. thème 3)

Niort Agglo est engagée dans la Mise en œuvre du **processus de labellisation Ville et pays d'Art et d'Histoire** qui donnera lieu à la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Cet espace en cours de programmation prendra place dans le Séchoir du site « Port-Boinot »

Espace, pédagogique, scientifique et numérique, il a pour ambition de révéler et de valoriser l'identité du territoire et des communes de l'ensemble du territoire dans une logique de réseau et de complémentarité.

Les résultats de l'inventaire des patrimoines viendront alimenter et renouveler le contenu scientifique du Séchoir 3.0.

1.4 Valoriser et promouvoir les grands rendez-vous

Niort présente une offre culturelle de qualité avec des événements qui ont une audience certaine, au niveau national, régional et de proximité. Ces grands rendez-vous qui permettent de proposer un agenda culturel et sportif tout au long de l'année sont maintenant installés dans le paysage territorial.

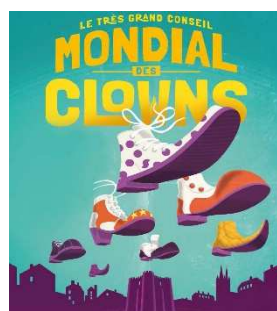
Certains d'entre eux atteignent leur limite dans leur configuration actuelle et présume d'examiner la pertinence et les conditions requises pour garantir leur nécessaire développement.

- Le festival du polar "Regards Noirs »
- Les rencontres de la jeune photographie internationale
- Le festival nouvelle (s) scène (s)
- Les Jeudis niortais
- Le très grand conseil mondial des clowns
- Les Coréades, festival de musique
- Le semi-marathon de la Coulée verte
- Les puces motos
- Les courses hippiques
- Niort Plage



NiortAgglo présente
NIORTNUMERIC

L'essor de l'attractivité économique du territoire s'illustre grâce l'événement économique « Niort Numérique »



Poser la réflexion autour d'un un nouvel événement

Un événement autour du cadre de vie, de la qualité de vie, de l'environnement du paysage serait fédérateur et porteur de sens pour conférer à la ville et au territoire une image qui lui fait défaut, mais également assoier une image qui dépasse celle de « la ville des mutuelles »

2. Permettre aux habitants, aux touristes de se cultiver, se divertir, de flâner

L'offre permanente et événementielles, auprès des habitants et des touristes, qui ponctuent la cité sont nombreux en matière de commerce, de culture, de loisirs, de sport et en matière économique sont à :

- Maintenir et consolider
- A développer
- A réorienter

Développer les parcours thématiques : art, boutiques...

Faire parler des Halles

Les Halles – place du Donjon : véritable lieu de destination, lieu de vie de rencontre et d'échange dans un site à haute valeur ajoutée patrimoniale. Une connexion urbaine amplifiée avec la programmation et la mise en valeur patrimoniale et l'amélioration de son accessibilité et de nouveaux services.

- Les manifestations culturelles
- Les apéros du mardi

- Le marché couvert, le marché à tout vent

Le renouvellement patrimonial des Halles est une occasion pour envisager de nouveaux événements comme des manifestations culinaires en lien avec le territoire.

Promouvoir le rapport de la ville à l'eau : pratiques sportives et de loisirs sportifs

Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action spécifique à partir de la mise en navigabilité de la Sèvre en renforçant la promotion du rapport à l'eau mise en tourisme de Niort, port de départ.

- Le port de Niort, la mise en navigabilité de la Sèvre
- La piscine de Pré Leroy
- Niort Plage
- le centre nautique

2.1 Préserver et améliorer la capacité à attirer et bien accueillir de nouvelles populations

- Reconnaître le cadre de vie et mettre en valeur l'environnement. Valorisation du cadre de vie, de la préservation des paysages et de la biodiversité
- L'effort significatif pour la mise à niveau des projets structurants porteurs de notoriétés : Les projets stratégiques de la gare et du parc naturel urbain, la mise en tourisme de la Sèvre Niortaise, le nouveau complexe sportif de la Venise verte, l'essor d'un site événementiel en direction de l'économie, ou sport loisirs à Noron
- Des coopérations existantes, qui se développent et d'autres qui émergent
- La richesse du tissu associatif

2.2 Visiter la ville

2.2.1 Rechercher un meilleur équilibre entre tourisme d'Affaires et tourisme vert.

La prédominance du tourisme d'affaires peut être ajustée d'une valorisation touristique qui a toute sa place pour un meilleur équilibre des séjours tout au long de l'année.

L'articulation entre tourisme d'affaire et tourisme vert devra s'opérer dans le respect de l'environnement Le dynamisme économique, la qualité du cadre de vie.

Le plan d'action biodiversité le patrimoine architectural et paysager, la présence d'une zone humide d'exception reconnue par le label Parc Naturel Régional, sont des atouts pour la filière touristique qui s'appuie sur deux axes principaux : le tourisme d'affaires sur Niort et le tourisme de nature concentré sur le Marais Poitevin et la Vallée de la Sèvre, destination à forte notoriété.

2.2.2 S'appuyer sur le prochain schéma de développement touristique

Niort AGGLO engage en 2019 une étude pour la définition du schéma de développement touristique pour 4 ans.

Les évolutions prises récemment concernant les compétences projets fluviaux et de randonnées ; l'intégration et le développement par l'Office de Tourisme des volets commercialisation et tourisme d'affaires et la création du Pôle Centre-Atlantique avec une commission tourisme sont autant d'atouts pour élaborer et mettre en œuvre un schéma efficient pour le territoire.

Le Schéma de Développement Touristique de Niort Agglo d'intégrera l'évolution des compétences et les ambitions suivantes :

- Moderniser la destination Niort-Marais Poitevin à l'instar des projets Port-Boinot et Sèvre Navigable,
- Conforter le développement de Niort-Marais/Affaires,
- Structurer et développer l'offre « événementiel »,
- Créer des synergies avec les autres filières

Susciter, aux touristes de passage, l'envie de séjourner à Niort

Il est nécessaire de créer les conditions permettant de faire émerger une nouvelle clientèle touristique (étrangère pour les séjours d'une semaine et française pour les courts séjours) et résidentielle.

Le Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise et la prochaine mise en navigabilité de la Sèvre, le chemin du 3ème millénaire reconfigurés seront autant d'éléments introducteurs et novateurs qui inviteront à la flânerie, à la balade, connectés aux parcours urbains et aux différents itinéraires :

- du tourisme urbain et tourisme rural en itinérance, à vélo, à pied, en bateau,...
- des activités de tourisme de loisirs et des services innovants et de connaissance des milieux, développer un volet pédagogique et de découverte de l'environnement,
- garantir une offre en animation, évènements, cafés et restaurants, des commerces et services,
- une offre de découverte patrimoniale,
- une nouvelle offre, de nouvelles activités, une image,
- concevoir une vitrine numérique à la hauteur des enjeux escomptés (marketing et attractivités) et des attentes touristiques.

Mettre en avant les caractéristiques des communes rattachées

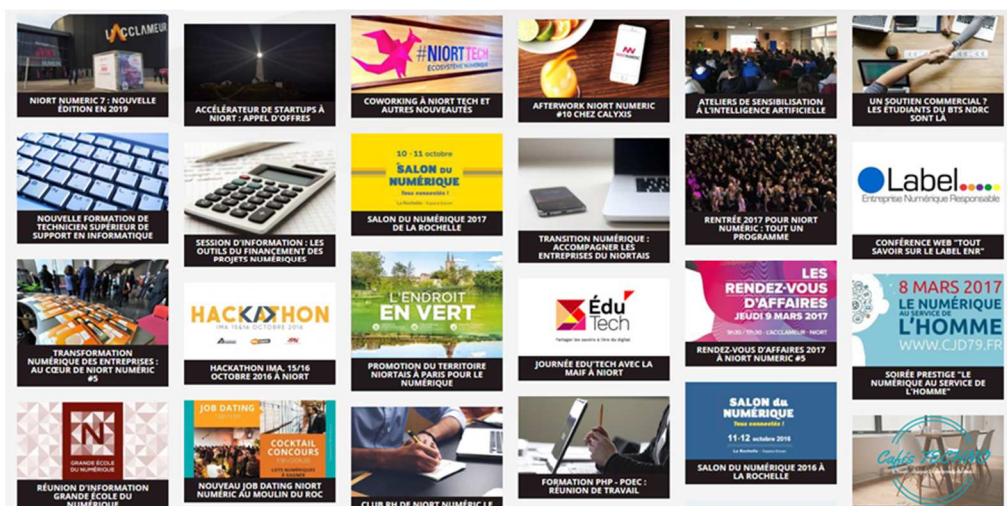
- Quartier de Souché : place de village
- Quartier de St-Liguairre : aire de jeux et ferme pédagogique de Chey
- Quartier de Ste-Pezenne- Surimeau : berges et chemins
- Quartier de St-Florent : son petit théâtre, son square
-

2.3 Renforcer la thématique « cycle »

En s'appuyant sur la position de Niort à l'interface des grands itinéraires et grands itinéraires (GR 36 relie la Manche à la Méditerranée (1000 km) Vélo Francette de la Normandie à l'Atlantique : de Ouistreham à La Rochelle (600 km), itinéraire départemental, des itinéraires locaux : chemin du 3ème millénaire, itinéraires urbains, itinéraires thématiques, patrimoniaux seront amenés à se structurer avec des applications numériques et complétée sur le terrain par une signalétique performante.

- Développer une offre complète autour du vélo : accueil, équipement, services et animations dédiés
 - o Promouvoir le label accueil vélo
 - o Des événements autour du vélo

Il conviendra également d'animer et attirer par le développement d'application numérique en lien notamment avec les commerçants, l'office de tourisme,....l'offre d'hébergement, de restauration, de mobilité douce et des évènements et animations dans les différents domaines.



Orientation 4 : les actions les opérations

Référence Maitrise d'ouvrage	Promouvoir, rayonner et visiter REPERAGE DES ACTIONS PREVISIONNELLES	Temporalité Engagement financier (partenariat) des Actions : 31 décembre 2022 au plus tard
VDN – CAN	<ul style="list-style-type: none"> Engager un plan de promotion de la ville 6 Changer le regard sur la ville 	Court-moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le processus de labellisation de distinction – qualité et exemplarité <ul style="list-style-type: none"> Les labellisations et distinctions Valoriser l'engagement de la ville dans la démarche pilote de territorialisation et de valorisation des ODD 2030 Poursuivre la démarche de labellisation des équipements 	Court-moyen et long terme
Collectivi tés, monde associatif	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser et promouvoir les grands rendez-vous Poser la réflexion autour d'un nouvel événement 	Court-moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux habitants, aux touristes de se cultiver, se divertir, de flâner 	Court-moyen et long terme
CAN - VDN	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et améliorer la capacité à attirer et bien accueillir de nouvelles populations 	Court-moyen et long terme
CAN - VDN	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le rapport de la ville à l'eau : pratiques sportives et de loisirs sportifs <ul style="list-style-type: none"> Le port de Niort, la mise en navigabilité de la Sèvre La piscine de pré Leroy Niort Plage le centre nautique 	Court moyen terme
CAN	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un schéma de développement touristique <ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une étude pour la définition du schéma 	Court terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Visiter la ville <ul style="list-style-type: none"> Rechercher un meilleur équilibre entre tourisme d'Affaires et tourisme vert. Développer une offre complète autour du vélo (Cf. Renforcement des parcours et des itinéraires de balades) <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'attrait d'un séjour sur Niort Développer les applications numériques à la hauteur des enjeux (vitrine et attentes touristiques) 	Court-moyen terme
VDN	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur des caractéristiques des anciennes communes rattachées : <ul style="list-style-type: none"> Quartier de Souché : Place de village Quartier de St Liguairre : Aire de jeux et ferme pédagogique de Chey Quartier de Ste Pezenne-Surimeau : berges et chemin Quartier de St-Florent 	Court moyen terme
CAN VDN	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la thématique « cycle » 	Court moyen terme

A noter : Les actions de cette orientation relèvent principalement de processus, planification, méthodes, réflexions et partenariats qui n'appellent pas, pour l'instant, spécifiquement d'engagements financiers et de sollicitations de financement.

5

Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre



☞ Permettre une montée en gamme du positionnement de Niort dans l'armature territoriale par une cohérence renforcée des politiques publiques

La mise en œuvre de ce projet d'envergure nécessite une organisation territoriale rassemblant l'ensemble des compétences nécessaires pour les actions retenues.

Il s'agit d'une véritable opportunité de réflexion et de synergie sur des sujets variés pour le développement et l'attractivité territoriale. Aussi, il faut associer de multiples intervenants experts dans les domaines :

- de l'économie dans les filières locales : assurances, banques, numérique, sociétés de services, artisanat et BTP, agriculture, commerce, mais également dans le développement et la transition ;
- de l'habitat : mixité, adéquation du logement des salariés, forme d'habitat (ruraux, urbains, agglomérés, individuel ou collectif), salubrité, performance énergétique et fluide, services ;
- de l'environnement : transition énergétique et climatique, énergies renouvelables, économie circulaire, mobilité, biodiversité, développement durable, eau, assainissement, déchets ;
- de l'aménagement : mode de conception et de construction, accessibilité, mise en valeur des espaces et du patrimoine, forme d'urbanisme et innovation, cadre de vie ;
- de l'offre de service et de la notoriété : services publics, culture, sport, loisirs, communication.

La mise en œuvre du projet stratégique, devra tenir compte du fonctionnement des organisations, des moyens et des ressources humaines et financières et il prendra en considération les documents cadres, dispositifs, partenariats qui organisent le territoire.

Un contrat Financier entre la ville et l'Etat :

La Ville de Niort a signé avec l'Etat un contrat portant sur les années 2018, 2019 et 2020. Ce contrat définit les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

La ville de Niort s'engage donc à limiter l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à +1.2% de compte administratif à compte administratif (le CA 2017 servant de base aux calculs).

Elle doit maîtriser l'évolution de son besoin de financement, défini selon le contrat, comme la différence entre les emprunts encaissés et les remboursements de dette en capital et, la capacité de désendettement de la collectivité ne doit pas dépasser les 12 années.

Tous les ans, le préfet et la collectivité s'engagent à se réunir pour suivre les objectifs du contrat. A cette occasion, l'une des parties peut demander la conclusion d'un avenant modificatif au contrat.

Constat issu de la synthèse des diagnostics : La Ville de Niort et l'Agglomération se sont déjà engagées dans une démarche construite et partenariale qui confirme l'engagement pour ce projet.

1. Les documents cadre et les dispositifs

De nombreux diagnostics du territoire ont d'ores et déjà été élaborés dans le cadre de la mise en œuvre des grandes orientations de l'économie, l'habitat et l'urbanisme. Certains d'entre eux sont en phase de renouvellement ou d'évaluation

1.1 L'Habitat et le cadre de vie :

Le Programme Local de l'Habitat

L'Agglomération a adopté, le 16 novembre 2015, son Programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2016-2021, dans une perspective 2030. Il définit, sur l'ensemble du territoire, le développement d'un habitat diversifié et équilibré, pour répondre aux demandes des ménages, sur la base d'une croissance dynamique (+0,85% par an). Le choix se porte en priorité sur la réhabilitation du parc de logements existants et sur la production annuelle de 750 logements (dont 90 locatifs sociaux et à loyers modérés) dans les secteurs les mieux équipés : Niort et sa couronne péri-urbaine.

Le PLH intègre les préconisations nationales relatives à la lutte contre le gaspillage énergétique et l'insalubrité, à l'adaptation des conditions de vie, à la perte d'autonomie et au vieillissement de la population.

Ce programme contribue au développement économique local, notamment de la filière du bâtiment.

Une évaluation du PLH est prévue en 2019.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat/Renouvellement urbain (OPAH- RU)

En partenariat avec les services de l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Niortais a mis en place, pour la période 2018-2022, un programme d'aide à l'amélioration des logements privés de plus de 15 ans (construits avant janvier 2003). Ce programme a pris le relais de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat/Renouvellement urbain (Opah-RU) de la Ville de Niort et du programme communautaire Habiter Mieux qui se sont achevés en décembre 2017. Il comprend une Opah, qui concerne les 40 communes de l'Agglomération, et une Opah de renouvellement urbain (Opah-RU), spécifique aux centres anciens des communes d'Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Echiré, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prahecq, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Rémy et Villiers-en-Plaine.

Le Contrat de Ville

La Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort, l'Etat et leurs partenaires ont signé le 6 juillet 2015 un contrat sur la période 2015-2020 pour le développement de trois quartiers prioritaires à Niort : le Clou-Bouchet, la Tour Chabot-Gavacherie, le Pontreau/Colline Saint-André. Ensemble, ils s'engagent sur la période 2015-2020. La géographie des quartiers prioritaires repose sur le seul critère de concentration des populations à bas revenus percevant 60% des revenus médians, soit 11 250 € par an. Ils concernent 5 480 habitants, soit 9,6% de la population niortaise et 4,60% de la population de l'Agglomération. Leurs habitants vont bénéficier, d'ici 2025, d'actions et de projets pour réhabiliter, dynamiser et ouvrir leurs quartiers sur la ville. Les partenaires financiers du contrat de ville s'engagent, chacun dans leur domaine, sur trois axes d'intervention imposés par la loi du 21 février 2014 : le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi. Ces thèmes seront déclinés en lien avec les thèmes transversaux : jeunesse, prévention des discriminations et égalité hommes-femmes.

Un protocole de préfiguration ANRU a été signé le 12 janvier 2016, préalablement à la signature d'une convention Contrat de Ville fixée au mois juin 2019 pour la période 2019-2025. Ce nouveau contrat portera sur le quartier Pontreau/Colline Saint André, avec des actions importantes :

- Commerces rue Pluvialt : étude sur le linéaire commercial de la rue Pluvialt par l'EPARECA ;
- Restructuration du supermarché Intermarché ;
- Requalification des places et voiries Denfert Rochereau ;
- Ravalement des façades du groupe scolaire Jules Ferry ;

- Habitat social : Lancement des travaux de requalification des six tours du Pontreau par Deux-Sèvres Habitat et accompagnement par des travaux d'aménagement des espaces publics en pied d'immeuble par la Ville de Niort ;
- Requalification des voies Jules Ferry et Maréchal Leclerc.

1.2 L'économie via le Schéma de Développement Economique et Commercial

Le développement économique est la première compétence obligatoire assurée par l'Agglomération. Elle s'attache à offrir les conditions favorables au développement des entreprises sur son territoire et renforcer son tissu économique. Elle favorise aussi la recherche immobilière des entreprises sur son territoire, les aides au recrutement et soutient l'innovation.

Le Conseil d'Agglomération a validé par délibération, en décembre 2018, son Schéma de développement économique et commercial en retenant cinq axes stratégiques qui sont :

1. Soutenir les filières d'excellence et les secteurs clefs ;
2. Offrir aux entreprises et aux entrepreneurs les conditions d'un accueil et d'un développement ambitieux ;
3. Renforcer l'attractivité, la notoriété du territoire et promouvoir ses atouts ;
4. Développer l'emploi, la formation et l'enseignement supérieur ;
5. Irriguer l'ensemble de l'économie du territoire.

Les enjeux majeurs du SDEC sont :

- Enjeu 1 : un enjeu de performance des différents secteurs d'activités à différentes échelles.
- Enjeu 2 : un enjeu en termes de formation et d'insertion.
- Enjeu 3 : un enjeu de coopérations internes et externes.
- Enjeu 4 : un enjeu d'attractivité, de notoriété et d'image.

La CAN souhaite ainsi impulser un écosystème économique performant, agile et souple, positionné de manière stratégique en complément des grandes métropoles régionales (Nantes et Bordeaux).

1.3 L'environnement et l'urbanisme

La trame verte et bleue

La Ville de Niort, qui a entrepris dès 2010 de procéder à l'inventaire de la biodiversité sur son territoire, est l'une des premières communes de la région à avoir identifié et cartographié sa Trame verte et bleue.

Cet outil d'aménagement du territoire vise à préserver et à reconstituer les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie : circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

La Trame verte et bleue niortaise a permis de localiser les principaux réservoirs de biodiversité (marais, cours d'eau, bois, vallées, friches industrielles...), ainsi que les principaux corridors écologiques qui les relient (la Sèvre, le Lambon, le bocage de la vallée du Lambon, le bocage de Saint-Florent, les parcs et jardins privés...). La Ville a décidé d'intégrer ces différents éléments dans son prochain Plan local d'urbanisme (Plu), qui sera mis en application en juin 2015. Cette initiative anticipe l'obligation issue de la loi Grenelle 2 de prendre en compte le SRCE, Schéma régional de cohérence écologique (actuellement en cours d'élaboration en Poitou-Charentes).

La Trame verte et bleue niortaise, dont l'intérêt est d'être très détaillée puisqu'elle a été élaborée à l'échelle communale, pourra se traduire dans le Plu par des modifications de zonages, des prescriptions réglementaires ou d'aménagement. Elle va également se concrétiser dans un plan d'actions. Premières opérations programmées : la mise en place d'une passe à poissons au niveau des clapets des Vieux-Ponts, afin que les poissons migrateurs (aloses, anguilles) puissent circuler plus facilement ; la mise en œuvre d'un plan de gestion responsable du site de l'aérodrome ou encore l'installation de gîtes à chauves-souris sur les bâtiments communaux.

1.4 Les documents de planification :

Le PLU de Niort :

Approuvé le 11 avril 2016 par le Conseil d'agglomération de la CAN, le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Niort est entré en vigueur le 20 avril 2016. Il a fait l'objet d'une première modification qui a été approuvée le 10 avril 2017 par le Conseil d'Agglomération. Cette modification est entrée en vigueur le 24 avril 2017. Les documents intègrent le Plan de Prévention des Risques d'Inondation avec l'impact des crues de la Sèvre Niortaise, en trois niveaux de vigilance.

La Ville de Niort, soucieuse de l'environnement, a décidé dans son Plu de contenir l'urbanisation et d'intégrer la Trame verte et bleue, tout en permettant de poursuivre son développement par le biais d'orientations fortes :

- Miser sur l'attractivité économique et résidentielle en affirmant le rôle central de Niort dans l'agglomération ;
- Renforcer les coopérations entre Niort et les agglomérations régionales ;
- Promouvoir des aménagements, équipements et évènements de rayonnement (centre-ville, Pôle Gare Santé, Mendès France, Terre de Sports...) ;
- Poursuivre le développement de la diversité économique en misant sur les atouts et l'identité niortaise ;
- Mettre en valeur la qualité environnementale globale et les atouts de l'identité culturelle et architecturale Niortaise.

Pour y parvenir, la Ville a choisi de s'inscrire dans une démarche de construction basée sur un modèle de développement solidaire, en travaillant sur la mixité sociale et générationnelle. L'objectif est de permettre aux habitants de suivre un parcours résidentiel complet sur la Ville de Niort, et de rester attractive pour les jeunes ménages, tout en améliorant l'accueil des séniors. De fait, le déplacement à Niort est réfléchi en valorisant les espaces publics du centre-ville et des quartiers, pour permettre le développement de pôles et de réseaux multimodaux. Avec sa dimension métropolitaine, la Ville de Niort doit également se doter d'équipements ambitieux vecteurs d'emplois et de dynamisme pour le centre-ville.

D'autre part, la Ville de Niort s'est fortement inscrite dans un modèle de développement responsable et durable. En effet, par le biais des documents de programmation :

- Elle conforte la réduction du rythme de la consommation des espaces agricoles et naturels au regard d'objectifs accentués en construction de logements.
- Le défi de la transition énergétique lié à l'aménagement du territoire a également été introduit pour inciter à la sobriété énergétique, aux mixtes des solutions et à la réduction des gaz à effet de serre.
- La Trame verte et bleue, intégrée aux documents, réaffirme la composante environnementale par la définition et la protection des continuités écologiques.
- Elle anticipe les besoins futurs pour une meilleure gestion de la ressource en eau.
- Elle prend en compte les nuisances et les risques naturels et technologiques, afin d'assurer la santé et la sécurité des populations.

L'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)

La Ville de Niort a également choisi de valoriser le patrimoine en définissant une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Approuvée le 4 avril 2016 par le Conseil municipal, elle est entrée en vigueur le 20 avril 2016. Le périmètre de l'AVAP comprend différents secteurs caractéristiques de sites paysagers urbains ou naturels :

- Le secteur PUCa recouvre le centre ancien de Niort, en prenant en compte la qualité architecturale d'ensembles urbains cohérents situés principalement le long des grands axes (rue de Ribray, avenue de La Rochelle, rue de Strasbourg...). Il comprend un sous-secteur correspondant à « l'ancienne ville fortifiée ».
- Le secteur PUCa apparaît comme un ensemble bâti homogène, constitué d'immeubles en pierre de taille implantés à l'alignement. Ce secteur se caractérise également par la présence d'hôtels

particuliers, de grands édifices publics et de quelques édifices plus récents présentant des volumes plus importants.

- Le secteur PUCb recouvre les faubourgs autour du centre ancien et les bourgs de Saint-Liguaire, Souché et Sainte-Pezenne.
- Le secteur PUCb apparaît comme un ensemble bâti de maisons essentiellement à l'alignement sur une dominante de R+1 ou des architectures aussi bien de type traditionnel que plus modernes.

Le Règlement de l'AVAP vise à permettre une réhabilitation respectueuse du caractère architectural intéressant de ces quartiers et à inciter à la création d'architecture contemporaine.

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur :

En 2017, la Ville de Niort a également sollicité la DRAC Nouvelle Aquitaine pour engager une étude préalable pour la mise en place d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) sur le centre historique de Niort, le territoire étant par ailleurs couvert largement par un SPR (Site patrimonial remarquable), AVAP approuvée en 2016. Le périmètre retenu a été validé par arrêté du 14 août 2018. Il tient compte des spécificités patrimoniales de Niort : le tour de ville intra-muros, ses portes historiques, le parc naturel urbain de la Sèvre niortaise et le front de ville. De fait, les travaux intérieurs des bâtiments dans ce périmètre sont d'ores et déjà soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le PSMV sera adopté en 2023, à l'issue des diagnostics des bâtiments.

Le Règlement local de Publicité (RLP)

Approuvé le 11 avril 2016 par le Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais, le nouveau Règlement local de publicité (RLP) de la Ville de Niort est entré en vigueur le 20 avril 2016. Tout en garantissant la liberté d'expression et la liberté du commerce et de l'industrie, il établit sous quelle forme et dans quelles conditions la publicité peut prendre place dans l'agglomération et plus particulièrement dans l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

L'élaboration du PLUi-D et du SCOT

Engagée dans une démarche de planification urbaine intercommunale, la CAN s'est saisie de la compétence PLU, Plan local d'urbanisme, à l'échelle du territoire des 40 communes depuis le 1er décembre 2015.

Le PLUi organise le développement futur du territoire, dans le respect des principes du développement durable. Cette compétence de l'Agglomération, prévue par la loi ALUR du 24 mars 2014, inclut l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) voué à se substituer aux documents d'urbanisme en vigueur dans les 40 communes (PLU, POS, cartes communales). Le droit de préemption urbain est également transféré à la CAN. L'Agglomération a décidé d'intégrer le Plan de déplacement urbain (PDU) dans le PLUi, qui prendra donc la forme d'un PLUi-D ("D" pour déplacement).

La mise en place d'un PLUi-D nécessite d'identifier au préalable les besoins pour développer le territoire. Ces besoins seront traduits dans un Projet d'aménagement et de développements durables (PADD). Le PLUi-D sera approuvé par le Conseil d'Agglomération en 2021.

Le SCOT en vigueur a été approuvé le 14 janvier 2013. Il a fait l'objet d'une mise en révision en mars 2015, conjointement à l'élaboration du PLUi-D et ce en corrélation avec les objectifs et les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui est en préparation. Le débat du Projet d'Aménagement et de Développements Durables du SCOT a été débattu en Conseil d'Agglomération du 4 mars 2019.

Dans le cadre du SCOT en vigueur, la CAN avait identifié des axes thématiques pour prioriser les actions :

- Un axe Economique et Emploi :
 - Conforter les fonctions métropolitaines de la CAN ;
 - Développer les autres piliers de la base économique de la CAN ;
 - Faciliter le développement de l'économie résidentielle en accompagnement du développement démographique futur ;
 - Développer le tourisme ;
 - Développer une agriculture durable et protectrice des milieux naturels ;
 - Développer une stratégie d'implantation des emplois et des activités.
- Un axe Organisation du Territoire :
 - Veiller au développement équilibré du territoire de la CAN, de ses territoires urbains, ruraux et de son patrimoine naturel ;
 - Répondre aux besoins en logement de la population, en les répartissant harmonieusement ;
 - Organiser les transports, le déplacement de personnes et le stationnement.
- Un axe Valorisation du Territoire :
 - Préserver l'identité du territoire, développer et mettre en valeur son environnement et son cadre de vie.

Dans le cadre de la révision du SCOT, le Document D'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) est en cours d'élaboration. Suite au diagnostic remis en janvier 2019, plusieurs scénarii seront proposés afin d'intégrer un volet spécifique dans le SCOT concernant l'implantation commerciale sur le territoire, au regard des orientations d'aménagement et de développement durable du PADD et de l'objectif de préservation des centres-bourgs et centres villes du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) définis par l'Agglomération. Le projet de DAAC sera validé par le Conseil Communautaire mi-2019 avec le SCOT.

L'élaboration du Plan Climat Air Energie

Les collectivités de plus de 20 000 habitants ont pour obligation de définir un Plan climat air énergie territorial (PCAET). L'Agglomération du Niortais a achevé sa phase de diagnostic en 2018.

Le Plan Climat Air Energie territorial a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité. Il offre une opportunité pour revisiter les problématiques énergétiques, environnementales et de qualité de l'air d'un territoire, coordonner les politiques en conséquence et améliorer l'attractivité et le cadre de vie. Il mobilise ainsi tous les acteurs du territoire : particuliers, entreprises, collectivités...

Ce que nous apprend le diagnostic :

On sait désormais que le territoire de l'Agglomération émet annuellement 887 000 tonnes de gaz à effet de serre, soit 7,5 tonnes équivalent CO₂ par habitant (identique au niveau national). Les secteurs plus gros émetteurs sont :

- Les transports : 41 % des émissions de gaz à effet de serre.
- L'agriculture : 25 %.
- Le résidentiel : 18 %.

La facture énergétique nette du territoire s'élève à 298 millions d'euros, décomposés entre la chaleur (69 M€), l'électricité (100 M€) et les carburants (145 M€), auxquels il faut déduire la part d'énergie renouvelable produite (chaleur renouvelable produite pour 15,3 M€ et électricité renouvelable produite pour 1,1 M€). Ainsi, la facture énergétique nette par habitant de la CAN est de 2 525 €/habitant/an. Un objectif du PCAET sera de faire diminuer cette facture.

A la lumière des données du diagnostic, l'Agglomération va élaborer une stratégie pour, entre autre, conduire à la réduction des consommations d'énergie et favoriser la production d'énergies renouvelables. Quelques exemples qui pourraient être retenus :

- Encourager les modes de déplacement doux et les transports collectifs, le co-voiturage... pour réduire l'impact du transport et notamment l'usage de la voiture particulière.

- Aider à la rénovation énergétique des habitations, des bâtiments publics et tertiaires.
- Lancer des études en faveur du chauffage domestique, du transport et de l'agriculture pour limiter les émissions d'oxydes d'azote et de particules.
- Favoriser la séquestration carbone en préservant les réservoirs naturels que sont les forêts, les haies, les sols dans leur rôle d'absorption du carbone présent dans l'air.

La stratégie élaborée, l'Agglomération définira ensuite un Programme d'actions, suivi de sa mise en œuvre qui sera régulièrement évaluée.

La révision des documents de planification d'aménagement et d'urbanisme sera ainsi traitée avec une démarche globale et durable pour le développement du territoire.

D'autre part, les évolutions successives concernant le bloc communal ont conduit à transférer au sein de l'EPCI les compétences liées à l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, sur le territoire niortais, le choix de construire un PLUi-D permet de définir des orientations communes et partagées pour favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire, tout en conservant l'équilibre nécessaire au développement et au cadre de vie.

Bientôt ce sera l'ensemble des compétences du cycle de l'eau qui sera rassemblé au sein de l'EPCI : eau potable (à venir en 2020), eau pluviale, assainissement, SPANC, mais également la GEMAPI (depuis le 1^{er} janvier 2018). Ainsi l'Agglomération pourra appuyer son rôle structurant pour les projets d'aménagement et la protection de l'environnement sur un territoire cohérent dans ce domaine.

Par ailleurs, la compétence Economie de l'Agglomération se développe, sa rédaction prévoyant désormais l'intégration de toutes les zones d'activités économiques, la définition d'une politique locale du commerce, le soutien aux activités commerciales et la promotion touristique. Par délibération du 5 novembre 2018, l'intérêt communautaire de la compétence « soutien aux activités commerciales », a été défini comme suit :

- Développer l'ingénierie de projet à l'appui de l'Observatoire commercial à l'échelle de l'agglomération pour accompagner les communes et les porteurs de projets sur la pertinence et le bien-fondé de ces mêmes projets sur chacune des communes : conseils, recherche de financements, assistance à maîtrise d'ouvrage, zone de chalandise...
- Apporter un soutien direct aux communes et aux porteurs de projets pour l'implantation de commerces de proximité par un accompagnement qui peut être financier et/ou stratégique et/ou technique dans la mesure où ils s'inscrivent dans des fonctions de :
 - Polarités commerciales au sein de centres-bourgs, de centres villes et de quartiers,
 - Centralités commerciales pour les villes et bourgs structurants du territoire de l'Agglomération,
 - Revitalisation du territoire dans le cadre du programme « Cœur de Ville et Cœur d'Agglomération ».

De plus, afin de décliner le Projet de territoire qui oriente son action à l'horizon 2030, l'Agglomération a souhaité se doter de nouvelles compétences au premier rang desquelles le tourisme avec le développement du tourisme fluvial, l'élaboration d'une politique événementielle de nature économique et la création de chemins de randonnée.

Avec l'intégration à l'Office de Tourisme des volets de commercialisations et du tourisme d'affaires, via le Club Affaires de la destination Niort Marais Poitevin, l'Agglomération renforce ses compétences en matière d'économie et de tourisme avec le souci de toujours s'adapter aux atouts du territoire.

2. Les partenaires

Ce projet, porté par la Ville et l'intercommunalité, s'appuie sur un réseau de partenaires engagés dans la démarche. Outre les signataires de la convention cadre Action Cœur de Ville, les intervenants et contributeurs au projet sont essentiels pour mener à bien l'ensemble des actions. Leur participation est diverse et permet de couvrir plusieurs domaines pour donner une cohérence d'ensemble au programme.

2.1 Les signataires de la convention cadre :

La convention cadre Action Cœur de Ville, signée le 11 juillet précise l'engagement général des parties entre la commune de NIORT, la communauté d'agglomération et :

Les partenaires financeurs

- L'Etat,
- l'Agence Nationale de l'habitat,
- l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine,
- La Banque des Territoires -Caisse des Dépôts et Consignations
- Action Logement Groupe
- L'EPF Nouvelle Aquitaine
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie

Les partenaires locaux

- La Chambre des Métiers des Deux Sèvres
- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort

Le rôle de ces partenaires, précisé dans la convention cadre et leur implication lors des comités de projet, contribuent à l'enrichissement du projet stratégique. En effet, le projet rédigé en parfaite synergie avec l'ensemble des signataires permet de conforter les actions, avec un engagement fort de chacun des partenaires que ce soit pour les financements, l'ingénierie ou la réalisation.

Ce partenariat a également permis de fédérer des démarches déjà existantes autour du programme Action Cœur de Ville. A titre d'exemple, il a été fait le choix entre La Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Niort et l'Agglomération de s'appuyer sur la convention cadre en lieu et place de la convention tripartite Ville, CAN et CDC signée sur la période 2014 à 2017. Les actions sont ainsi intégrées dans le programme Action Cœur de Ville.

Depuis la signature de la convention cadre, des lois et nouvelles directives viennent enrichir le contexte et les conditions et modalités d'interventions des partenaires financeurs.

La loi ELAN (loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018)

Depuis la signature de la convention cadre les mobilisations partenariales se renforcent notamment avec la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) promulguée renforce plus particulièrement le partenariat de l'Etat.

Il est précisé dans la circulaire du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en date du 4 février 2019, que l'opération de revitalisation des territoires (ORT) est un outil

Extrait de la circulaire du 4 février 2019 :

Les effets juridiques d'application immédiate

La convention ORT vaut convention OPAH RU : *Le dispositif OPAH RU est déjà présent sur la Ville de Niort*

Elle permet d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial : *La CAN à Instituer un Droit de Préemption Renforcé (Cf. délibération du Conseil Municipal du 20/06/2011) en Conseil d'agglomération du 11 avril 2016 et la Ville de Niort à instaurer le droit de préemption commerciale (Cf. délibération du Conseil Municipal du 7 nov. 2011)*

- L'ORT facilite la mise en œuvre par les maires de la procédure liée à l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble
- Pour une durée de 5 ans, un dispositif expérimental permet aux actions mentionnées dans l'ORT de faire l'objet d'un permis d'aménager multi-site.
- L'ORT instaure l'obligation d'information préalable du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture ou le déplacement d'un service public
- L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation commerciale (AEC) les commerces s'implantant dans un secteur d'intervention incluant le centre-ville identifié par la convention ORT
- Les opérations immobilières « Mixtes » Logement-commerces en centre-ville de l'ORT sont encouragées en étant exemptées d'autorisation d'exploitation commerciale (SAEC) dès lors qu'elles répondent à certaines conditions de répartition des fonctions.

Les effets juridiques nécessitant un décret d'application pour entrer en vigueur

- Nouveau dispositif fiscal dit « Denormandie ancien » les travaux représentent 25% au moins du coût de l'opération. Le contenu des travaux sera précisé par décret.
- Possibilité pour l'ANAH de financer sous le régime des Vente d'immeuble à rénover (VIR), dans le périmètre OPAH RU, les vendeurs, maître d'ouvrage, organisme HLM, SEM ...
- Possibilité d'aides de l'ANAH pour l'amélioration des logements dans le cadre du dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) à destination des EPF organisme HLM, SEM ...
- Possibilité pour le préfet de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT.

juridique créateur de droits et accompagnement renforcé. Des effets juridiques de l'ORT sont d'application immédiate ou différée lorsqu'ils nécessitent un décret en conseil d'Etat.

Action Logement Groupe,

Une nouvelle contractualisation est en préparation.

Un projet de convention opérationnelle tripartite entre Action Logement, la Ville de Niort et Niort Agglo doit être prochainement approuvé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Agglomération. Il établira la liste des immeubles et îlots déterminés comme stratégiques par la Ville et susceptibles d'être accompagnés par Action Logement. Action logement étudiera le financement des projets correspondants qu'ils soient par présentés des opérateurs de logements sociaux ou des investisseurs privés.

La publication d'une nouvelle directive :

A noter la publication par Action Logement le 31/01 dernier d'une nouvelle Directive qui régit désormais l'octroi de ses financements dans le cadre du Plan Action Cœur de Ville. Celle-ci élargit de manière notable le champ des opérations finançables et aménage également favorablement les modalités de ses interventions.

2.2 La Région

La nouvelle politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle Aquitaine et, votée le 10 avril 2017 repose sur trois ambitions majeures :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, afin de développer des projets concernant l'économie, y compris l'agriculture, l'emploi et les services ;
- Mobiliser la solidarité régionale au bénéfice des plus vulnérables ;
- Construire avec chaque territoire cette nouvelle relation.

La déclinaison de l'accompagnement est adaptée à la vulnérabilité des territoires sous la forme de trois dispositifs :

- le contrat d'attractivité pour les territoires peu ou pas vulnérables,
- le contrat de dynamisation et de cohésion pour les territoires vulnérables,
- l'appui à la relance et au retournement pour les territoires en mutations économiques.

Cette nouvelle politique se déclinera autour des différentes thématiques comme l'attractivité du territoire (numérique, culture, sport ...), la transition écologique et énergétique, le développement économique, la formation professionnelle, la santé et les services de proximité.

Sur les dispositifs régionaux en cours, des financements sont principalement accordés pour la rénovation des équipements culturels et sportifs de compétence communautaire localisés dans le Parc Naturel Urbain.

De plus, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui sera élaboré en cohérence avec le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII adopté le 19 décembre 2018), le Contrat de Plan Régional des développements de formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), sera présenté au Conseil Régional du 12 avril 2019, avant enquête publique pour adoption avant la fin de l'année. Ce cadre de référence établit les règles prescriptives pour les documents de planification locaux qui sont dans les domaines de :

- La gestion économe de l'espace, l'équilibre et l'égalité des territoires,
- Les infrastructures de transport, l'intermodalité, le développement des transports, la pollution de l'air,
- La protection et la restauration de la biodiversité,
- La prévention et la gestion des déchets,
- Le changement climatique, la pollution de l'air, la maîtrise et la valorisation de l'énergie.

2.3 Le Département :

Le Département des Deux-Sèvres est un partenaire privilégié de la commune et de l'agglomération, qui propose deux dispositifs pour encourager les collectivités et les acteurs économiques à relancer leurs investissements :

- Le Contrat d'Accompagnement de Proximité qui prévoit, sur la période 2016-2020, des dotations de 903 450 € pour la Ville de Niort et 2 450 400 € pour l'Agglomération du Niortais ;
- Le Contrat Départemental d'Attractivité Territoriale (CDAT) 2017-2020 qui prévoit une dotation de 1 915 892 € pour le territoire du niortais.

Parmi les projets structurants portés conjointement par l'Agglomération et le Conseil Départemental, l'étude de modélisation des déplacements dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du réseau routier et les modes de déplacement relève d'un niveau particulièrement stratégique pour l'attractivité et le développement du territoire. Ce sujet d'envergure vient compléter les schémas d'ensemble relatifs au transport et à la mobilité, mais également à l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, le plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) élaboré par le département préserve et améliore le réseau des chemins ruraux, mais aussi garantit la continuité des itinéraires de randonnée. La Ville de Niort a ainsi pu y intégrer le chemin des Pêcheurs et le chemin de

Compère dans le cadre du projet d'itinéraire piétonnier le long de la Sèvre Amont (Niort, Sciecq, Echiré) par délibération municipale du 7 mars 2016. L'objectif commun de valorisation du territoire et de continuité des itinéraires est ainsi atteint.

2.4 Les partenaires privés et semi-publics :

La contribution des partenaires privés est primordiale sur ce programme. En effet, la force publique peut impulser la dynamique, mais à elle seule, elle ne peut conduire les opérations nécessaires à la fois sur le plan financier, mais également sur l'aspect de temporalité qui doit être rythmée pour conserver l'attractivité du territoire.

Il ne s'agit pas seulement de la mobilisation des promoteurs immobiliers, mais également du secteur économique, de manière large, pour apporter l'ensemble des sujets nécessaires à l'équilibre de la démarche : économie, habitat, cadre de vie, mobilité, environnement.

D'autre part, les partenariats avec l'Université, l'enseignement supérieur et bien évidemment les banques et assurances du secteur, particulièrement avancées dans ce domaine, sont à renforcer dans le cadre du projet Niort Tech, afin de poursuivre le développement du territoire dans le domaine du numérique et préparer la Ville de demain.

Dans le domaine de l'aménagement et du développement local, le partenariat avec les filières agricoles locales et en particulier représentées par la Chambre d'Agriculture, doivent s'affirmer pour ouvrir et enrichir les possibilités de développement local, de transition agricole et de circuit court mais également pour développer l'aménagement des espaces en lien avec la transition énergétique et climatique. La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, loi #EGalim, vient également appuyer la nécessité de travailler avec le monde agricole du territoire en particulier pour la restauration collective dans les écoles et plus précisément sur l'alimentation provenant de l'agriculture biologique locale.

D'autre part, les acteurs associatifs doivent être impliqués dans ce projet pour contribuer à l'animation des équipements et des espaces, pour atteindre le niveau attendu d'un pôle métropolitain. En effet, les axes travaillés autour du cadre de vie et de la mobilité doivent être appropriés par rapport au besoin de la population et, de fait, une concertation adaptée doit pouvoir s'engager.

Enfin, dans un cadre plus opérationnel, des partenariats sont mis en œuvre avec les agences ou établissements publics de l'Etat, comme le BRGM avec lequel une convention est en préparation avec la Ville de Niort pour les interventions d'ingénierie spécifique sur les projets afin de les sécuriser (cavités, énergie géothermique, sols pollués...), ou encore l'ADEME avec laquelle la Ville souhaite renforcer son partenariat dans le prolongement des actions menées via la Labellisation Cit'ergie. Des partenariats avec les concessionnaires et le SIEDS sont également amorcés avec la Ville de Niort pour travailler sur le développement de solutions alternatives et innovantes dans le cadre de l'énergie.

2.5 Le mécénat :

La Ville de Niort et Niort Agglo font appel au mécénat pour des opérations de valorisation du patrimoine. Ainsi, l'appel aux fonds privés a été sollicité pour la mise en valeur du Donjon via la fondation du patrimoine ou encore la restauration d'œuvres appartenant à la Ville. D'autres opérations sont également en projet.

3. Les outils opérationnels déjà en place

Les droits de préemption :

Compétente en matière de PLU, la Communauté d'Agglomération l'est aussi en matière de droit de préemption urbain. Par délibération du 14 décembre 2015, elle a choisi de déléguer ce droit aux communes, dont celle de Niort, excepté sur ses secteurs de compétence (zones d'activités économiques, par exemple).

Par délibération en date du 7 novembre 2011, la Ville de Niort a délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité en centre-ville, en vue de participer à la préservation et au maintien de ceux-ci et instituer le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'un projet d'aménagement commercial dans ce périmètre.

Les Déclarations d'Utilité Publique :

Deux procédures de DUP d'Opération de Restauration Immobilière sont en cours. Une troisième Opération de restauration Immobilière sera prochainement engagée par la CAN (arrêté de DUP attendu début 2019).

Une DUP concernant l'opération d'aménagement relative à la Galerie Victor Hugo est en réflexion par l'EPF.

Les conventions :

Le territoire et la Ville Centre n'hésitent pas à conventionner avec ses partenaires pour mener à bien les projets d'aménagement et de restructuration.

Plusieurs conventions opérationnelles sont d'ailleurs en cours avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine : opération Galerie Victor Hugo, opération Denfert Rochereau, Opération Urbaine Sud Avenue de Limoges, GRETA.

Des conventions de veille foncière avec l'EPF NA ont également été établies avec la Ville pour le passage du Commerce et Avec Niort Agglo et la Ville pour le secteur Gare.

Ces outils permettent d'impulser les projets et d'activer le portage avec des partenaires privés.

Des outils d'accompagnement :

Plusieurs dispositifs d'accompagnement viennent appuyer la dynamique engagée sur le territoire, afin de disposer d'un panel large pour les interventions des collectivités.

Concernant l'habitat, l'assujettissement des logements vacants depuis plus de cinq ans à la taxe d'habitation a été mis en œuvre par délibération du 22 septembre 2006. Un comité technique pour la surveillance de l'habitat indigne étudie les dossiers, pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements et, depuis 2018, l'agglomération a mis en place le dispositif permis de louer.

Dans le domaine de l'aménagement, il faut noter que la Ville de Niort s'est inscrite, via l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011, dans la liste des communes autorisées à faire procéder au ravalement des immeubles. Une autre solution a été introduite par le PLU en vigueur qui interdit les installations tertiaires en rez-de-chaussée sur le périmètre du centre-ville, afin de conserver au cœur de ville son usage. Une charte de qualité urbaine, initiée en 2012, va également être renouvelée.

L'appui des opérateurs locaux

De plus, des opérateurs locaux en capacité d'assumer rapidement la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Ville et de l'Agglomération sont présents :

- pour l'aménagement (SEM, autres) : SEMIE et Deux-Sèvres Aménagement ;
- pour l'habitat (bailleurs): Deux-Sèvres Habitat, SEMIE, Immobilière Atlantique Aménagement (groupe I3F), SOLIHA, Foncière Logement ;
- pour le commerce : SEMIE ;
- pour le stationnement, la gestion d'équipements: So Space.

La Ville et Niort Agglo réfléchissent à l'évolution et à la transformation de la SEMIE et de la SO SPACE, pour permettre notamment l'évolution des opérateurs publics et parapublics (SEM, bailleurs sociaux ...), ou la constitution de nouvelles structures, notamment avec l'appui de la CDC, pour renforcer ce qui a déjà su être mis en œuvre. L'objectif est de renforcer et d'élargir le périmètre d'action de ces acteurs, pour s'adapter aux enjeux à venir pour le développement du territoire.

4. Des réseaux pour fédérer, mettre en valeur et optimiser

4.1 Le pôle métropolitain Centre Atlantique :

Suite aux différentes mutations institutionnelles et législatives, les communautés d'agglomération du Niortais, de La Rochelle et de Rochefort Océan, les communautés de communes Aunis Sud, Aunis Atlantique, Pays de Fontenay-Le-Comte, Haut Val de Sèvre, Gâtine-Autize (intégrée aujourd'hui à la communauté de communes du Val de Gâtine) et Vendée Sèvre Autize, ont décidé d'une alliance (délibération du conseil communautaire du 27 juin 2016) pour porter conjointement leur territoire et identifier des enjeux communs à l'échelle d'un nouvel espace de coopérations. Les neuf EPCI créent ainsi une armature urbaine stratégique entre Nantes et Bordeaux, avec un objectif commun pour :

- Représenter le territoire à l'interface des deux régions, mais également aux échelles nationales et européennes, en étant force de propositions lors des différentes contractualisations ou temps d'élaboration des schémas régionaux,
- Promouvoir une identité commune aux niveaux régional, national et européen,
- Partager des stratégies territoriales notamment en termes de développement économique, de tourisme, d'enseignement, supérieur, de mobilité, d'aménagement de l'espace, d'environnement,
- Poursuivre les actions d'ores et déjà engagées sur des dossiers structurants, en particulier sur la qualité de la desserte du territoire métropolitain par le TGV, la mise en valeur des équipements logistiques autour du fret et des ports maritimes, ainsi que sur la promotion du tourisme et la préservation de la qualité environnementale.

A travers la Charte métropolitaine, signée le 13 septembre 2016, les membres du pôle ont défini neuf priorités :

- Priorité 1 : promouvoir les filières d'excellence et les pépites économiques ;
- Priorité 2 : favoriser l'innovation, le transfert de technologie et la Recherche et Développement par les filières d'enseignement supérieur territoriales ;
- Priorité 3 : garantir l'accès au territoire (multimodes, passagers et fret) ;
- Priorité 4 : élaborer un schéma territorial de l'intermodalité ;
- Priorité 5 : partager les stratégies de planification et contribuer aux documents régionaux ;
- Priorité 6 : proposer un modèle de développement économe en énergie ;
- Priorité 7 : préserver pour le valoriser le patrimoine naturel ;
- Priorité 8 : construire une destination touristique nouvelle pour de nouvelles clientèles ;
- Priorité 9 : proposer un territoire attractif pour les personnes en formation post bac.

Par ce biais, il s'agit de coopérer sous une forme souple pour valoriser les complémentarités sur ces neuf priorités d'actions en dépassant les frontières administratives pour correspondre au bassin de vie des habitants et des acteurs économiques.

4.2 Les adhésions et les réseaux :

Dans le cadre de leurs différentes compétences, la Ville et la Communauté d'Agglomération adhèrent auprès de plusieurs entités parmi lesquelles il faut noter l'adhésion récente au Club des villes et territoires cyclables, dans le cadre de la politique vélo et l'aménagement des itinéraires et pistes cyclables.

Par ailleurs, la Ville de Niort développe une volonté forte de performance et de valorisation des actions pour améliorer en continu ses interventions. L'objectif est de s'appuyer sur des méthodes construites et adaptées aux collectivités pour conduire les projets et les mettre en perspective par rapport aux enjeux de demain.

Dans ce cadre, les adhésions et reconnaissances sur différents domaines qui viennent soutenir l'action locale et apportent à la Ville une ouverture au niveau national, voire européen (Cf. *liste des reconnaissances décrites dans l'orientation N°4*) :

- La Labellisation Cit'Ergie 2019
- Médaille de bronze Cube 2020 – bâtiment administratif
- La reconnaissance par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (candidature pour 4 étoiles 2019)
- Plan de Biodiversité (capitale de la Biodiversité 2013)
- Label Ville & Sportive : 3 lauriers 2019
- Ville Fleurie : 3 fleurs depuis 2007, avec en 2016 le prix Développement Durable
- Plus grande Ville de l'hexagone classée en Parc Naturel Régional
- Terre Saine Poitou Charentes : 2 papillons depuis 2012
- Pavillon Orange : 4 étoiles (sécurité civile)
- Victoire du paysage 2014
- Prix Territoria 2013 pour le Schéma Directeur Immobilier
- Ruban du patrimoine 2014 pour la réhabilitation de la Villa Pérochon.
- Ville Pilote dans la démarche Objectif de Développement Durable 2030
- Trophée AFNOR de la relation usagers 2018 pour les villes de plus de 50 000 habitants.

Par ce biais, la Ville et l'Agglomération tissent des réseaux propices aux échanges d'expérience et à la créativité sur tous les axes de développement et d'attractivité, afin de conduire une réflexion durable et environnementale. Il s'agit d'orienter la Ville vers demain, en conservant son cadre de vie agréable.

5. Des sujets à approfondir

La Ville et l'agglomération sont particulièrement dynamiques pour mettre en œuvre des partenariats, des outils et solliciter des dispositifs pour apporter au territoire le développement qu'il mérite.

Toutefois, elles restent ouvertes à toute forme de mesure permettant d'améliorer et d'accélérer la construction de la Ville de demain. Les champs à développer pour anticiper, développer et promouvoir sont possibles avec :

- La création d'un observatoire du commerce et d'un office du commerce pour accompagner les acteurs ;
- La création d'outils de marketing et de promotion du territoire ;
- Le développement du Smart City, mais également du Smartgrid sur ce territoire très enclin aux évolutions numériques mais soucieux de son environnement ;
- La définition d'une stratégie foncière au niveau du territoire afin d'anticiper les possibilités de développement ;
- Les schémas directeurs sectoriels qui sont à poursuivre sur l'ensemble des politiques publiques.

Orientation 5 : Les actions les opérations

Référence Maitrise d'ouvrage	Développer les moyens et outils de mise en œuvre REPERAGE DES ACTIONS POTENTIELLES	Temporalité Engagement financier (partenariat) des Actions : 31 décembre 2022 au plus tard
Opérateurs /VDN/CAN	Evolution des opérateurs locaux en lien avec la loi ELAN et les besoins des collectivités	Court terme
Multipartenarial	Les conventions actuelles ou en cours de rédaction : <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie avec la Banque des territoires- Caisse des Dépôts et Consignations - OPAH-RU - Contrat de Ville - Permis de louer - Calixys dans le domaine des risques domestiques - Action Logement - EPF - Fédération Française du Bâtiment - BRGM 	En continu
VDN	Organiser les Chartes et Schémas Directeurs d'aménagement et sectoriels	Moyen terme
CAN	Mettre en place une définition de la stratégie foncière sur l'ensemble du territoire	Moyen terme
VDN / CAN/CAN/DC	Schéma d'orientation sur les évolutions numériques au service de la population : <ul style="list-style-type: none"> - Smart City, Smartgrid, innovation 	Moyen terme
OT/CAN/ VDN	Développer les outils de marketing pour le territoire	Court terme
CAN	Mettre en place un observatoire du commerce	Court terme
Les documents de planification		
CAN	Elaboration du PLUi-D, du SCOT et du DAAC	Moyen terme
CAN	Elaboration du PCAET	Moyen terme
Région	Validation du SRADDET	Court terme
	Les contrats les évaluations	
VDN	Contrat financier avec l'Etat	En cours
VDN	Structurer l'évaluation des politiques publiques	Court terme
VDN- CAN- AL	Convention opérationnelle Action Logement	Court terme

A noter : Les actions de cette orientation relèvent principalement de processus, planification, méthodes, réflexions et partenariats qui n'appellent pas, pour l'instant, spécifiquement d'engagements financiers et de sollicitations de financement.



Article 3 : Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mûres

LES ACTIONS

- 3.1 Synthèse des actions par axe de rattachement**
- 3.2 Fiche action de la convention cadre avenantée**
- 3.3 Douze nouvelles fiches actions ajoutées aux dix premières fiches actions figurant dans la convention cadre**
- 3.4 Tableau de bord de suivi des actions engagées**

3.1 Synthèse des 22 actions par axe de rattachement et localisation par secteur d'intervention

Action située en secteur d'intervention 1	Action située en secteur d'intervention 2
---	---

Référence	Description succincte de l'Action Mature	Axes					
		1	2	3	4	5	T
ACTIONS CONVENTION CADRE							
AM 1	Programme de requalification du parc ancien/ pilotage et mise en œuvre du plans d'actions de l'OPAH RU Dans le cadre de l'OPAH, les Opérations de Restauration Immobilière permettent d'agir en profondeur sur le patrimoine dégradé et vacant du centre ancien de Niort. Les aides proposées par l'OPAH renforcent le dispositif.						
AM1 – a	- ORI 2 : 8 immeubles dont 3 en quartier prioritaire: potentialité de 20 à 25 logements à réhabiliter						
AM1 – b	- ORI 3 : liste d'immeubles en cours de validation. La procédure de DUP sera engagée en suivant. Le secteur PDV sera examiné prioritairement						
AM 2	Galerie Victor HUGO- Renouveau commercial et résidentiel. Située en hyper centre cette galerie commerciale (1974) au déclin commercial prononcé est préjudiciable à l'image du centre-ville. Sa résorption par l'impulsion d'une opération commerciale et résidentielle vise à renforcer la dynamique de l'offre commerciale et la diversification de l'offre de logements en centre-ville						
AM 2- a	- Galerie V Hugo - Volet commercial Opération commerciale création d'une surface commerciale de 500 m ² et 2 de 100 m ² .						
AM 2- b	- Galerie Victor HUGO - Volet Habitat (Axe 1) de l'opération commerciale et résidentielle en hyper centre avec aux étages la création de 1373m ² de surfaces de logements (libre et social). 10 à 12 logements						
AM 3	Passage du commerce (1820) (Rue N°1) Renouveau ensemble patrimonial et commercial. La VDN met en place les effets leviers pour que cet ensemble architectural et patrimonial unique (multipropriétés) marqueur identitaire fort du centre-ville historique accède à l'éclat auquel il doit prétendre et renvoyer une image qualitative et attractive du cœur de ville.						
AM 3 - a	- Dépose et repose d'une nouvelle verrière sortir d'un imbroglio de recherche de propriété de la verrière dégradée implique à la ville de Niort de s'en rendre propriétaire pour garantir l'amorce du nouveau patrimonial pour offrir l'éclat auquel il doit prétendre						
AM 3 - b	- Convention de veille foncière EPF : veille et opportunité sur mouvement foncier dans le cadre de la séquence de mutation qui s'annonce (dont remembrement potentiel)						
AM 3 - c	- Diagnostics, études patrimoniales et commerciales et modalité de montage d'opération en vue du renouveau du passage après la réalisation de la Verrière par la VDN						
AM 3- d	- Mise en œuvre du renouveau patrimonial et commercial						
AM 4	Niortech: Création d'un quartier du cœur de ville en Technopole numérique dédié aux entreprises et à la formation supérieure : création d'un ensemble immobilier permettant l'accueil et le rassemblement de l'écosystème numérique local : entreprise, formation, accélérateur de start-up, événementiel au cœur du centre-ville de Niort en lien avec la requalification du quartier de la Gare. Donner à la filière numérique une visibilité accrue						
AM 4 - a	- Le Phare : Restructuration et Aménagement d'un ensemble immobilier pour produire des plateaux modulables pour l'accueil d'entreprises,						
AM 4 - b	- Requalification de l'îlot : Organisation d'un concours pour la requalification de l'ensemble de l'îlot dans lequel s'intègre la composante « Phare »						
AM 5	Rue Basse Qualification et embellissement de l'espace public pour la création d'une zone de rencontre intégrant un nouveau circuit de navette et aménagement de sa partie piétonne pour connecter l'hyper-centre avec le secteur prioritaire politique de la Ville Pontreau/ Colline St-André : Ces aménagements permettront d'activer une phase du plan façades						

AM 6	Embellissement du paysage urbain – Le plan façade La VDN procède à des aménagements d'espaces publics et de revitalisations, en parallèle le plan façade est activé pour combiner les efforts de la sphère publique et de la sphère privée en faveur du paysage urbain								
AM 6 - a	- Mise en œuvre du plan façade- Combinaison OPAH RU : Financement façades en cas de dossier OPAH RU								
AM 6-b	- Aide à la requalification des façades en cas de patrimoine sous DUP ORI								
Les actions situées au sein du parcours du parc naturel urbain de la Sèvre niortaise									
<input type="checkbox"/> AM 7	Requalification du patrimoine du conservatoire de Musique Auguste Tolbègue, site Du Guesclin. Le projet vise une amélioration de la lisibilité fonctionnelle renforcée par une satisfaction de l'accessibilité et une modernisation des espaces d'enseignement au service du projet artistique et éducatif. Situé dans le quartier vécu du quartier prioritaire de la politique de la ville du Pontreau/Colline St-André, La nouvelle programmation des activités du conservatoire est de nature à favoriser l'accueil des habitants du quartier Pontreau-Colline St André.								
AM 8	Parcours du parc naturel urbain de la Sèvre niortaise Opération Port Boinot - Valorisation patrimoniale de la friche industrielle Chamoiserie Boinot ancrée sur le Port de Niort Mise en valeur patrimoniale et aménagement paysager en faveur de l'attractivité et du développement économique avec la création d'un lieu de vie innovant et attractif, accessible à tous, en direction d'une nouvelle offre tourisme-loisirs-nature au sein du Parc Naturel Urbain de la Sèvre niortaise.								
AM 8 - a	- Reconquête urbaine, architecturale et paysagère du site port-Boinot Valorisation historique et patrimoniale : développement économique et Tourisme - Loisirs – Nature. Participer à la renaturation de la ville par une préservation de la biodiversité, un développement du végétal en ville et la lutte contre les îlots de chaleur								
AM 8 - b	- Port- Boinot « La maison du patrimoine » pour la mise en valeur patrimoniale et environnementale du territoire								
AM 8 - c	- Réhabilitation des patrimoines de la Maison Patronale (bistronomie) et de la Fabrique (selon opérateur)								
AM 8 - d	- Etude de configuration de gestion du site Port-Boinot								
AM 9	Réhabilitation et extension d'un patrimoine pour le regroupement de la crèche et du CSC centre-ville, place du port pour un centre-ville attractif auprès des familles avec une restructuration moderne permettant des services adaptés aux attentes dans un site accessible tout mode.								
AM 10	Requalification du Moulin du Roc-scène nationale: lisibilité de l'équipement, travaux d'accessibilité et d'amélioration fonctionnelle, en cohérence avec la requalification de la Médiathèque Moinot La Ville de Niort engagera dans le même ensemble patrimonial et simultanément au programme de travaux de la médiathèque lancé par la CAN, des travaux d'amélioration visant à renforcer sa lisibilité au sein du territoire par une amélioration fonctionnelle et une meilleure accessibilité: réaménagement de la brasserie l'Entracte et de la petite salle de projection et de spectacle Avron, le ravalement extérieur et la rénovation de la placette intérieurs et des abords de l'équipement.								
AM10- a	- AMO Etude de diagnostic et de faisabilité et désignation Maitrise d'œuvre								
AM10- b	- Participation à la réalisation de la verrière								
AM10- c	- Etudes de Maitrise d'œuvre et travaux								
Douze nouvelles fiches actions ajoutées aux dix premières fiches actions figurant dans la convention cadre									
ACTIONS AVENANT N°1									
Les actions situées au sein du parcours du parc naturel urbain de la Sèvre niortaise									
A11	Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy Le projet répond aux besoins en matière d'équipements et d'activités aquatiques sur le territoire de la CAN par la mise en exploitation du bassin découvert de 1000m2 toute l'année. Le bassin nordique répondra aux besoins des différents acteurs et notamment des clubs. Le projet de réhabilitation global de l'équipement répondra également à l'attente forte d'une piscine à dimension sportive et éducative : maîtriser le savoir-nager pour tous les enfants et accueil des compétitions sportives.								
A12	Médiathèque Pierre Moinot Le projet de requalification vise à améliorer l'accueil des publics et à remettre à niveau l'offre culturelle de l'équipement et ses conditions d'accessibilité. Le volet culturel et scientifique permettra notamment l'accès le plus large aux nouveaux outils et ressources numérique le système d'information de la Médiathèque et de son réseau sera moderniser et remis à niveau								

3.2 Fiche action de la convention cadre avenantée

Nom de l'Action	Passage du Commerce: Renouveau de l'ensemble patrimonial et commercial (AM 3)
Axe de rattachement	Axe 1 – de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Mise en place des effets leviers pour que cet ensemble architectural et patrimonial unique (multipropriétés) marqueur identitaire fort du centre-ville historique accède à l'éclat auquel il doit prétendre et renvoyer une image qualitative et attractive du cœur de ville.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Dépose et repose d'une nouvelle verrière : sortir d'un imbroglio de recherche de propriété de la verrière dégradée implique à la ville de Niort de s'en rendre propriétaire pour garantir l'amorce du renouveau patrimonial • Convention de veille foncière EPF : veille et opportunité sur mouvement foncier dans le cadre de la séquence de mutation qui s'annonce (dont remembrement potentiel) • Diagnostics, études patrimoniales et commerciales et modalité de montage d'opération en vue du renouveau du passage après la réalisation de la Verrière par la VDN • Mise en œuvre du renouveau à partir de 2020.
Intervenants	Ville de Niort CAN Propriétaires privés EPF
Budget global	570 000 € TTC (dépose et repose de la verrière)
Modalité de financement	VDN : 194 000 € TTC CAN (PACT 2) : 86 000€ Etat (DSIL) : 140 000 € Propriétaires privés : 150 000€ (convention transactionnelle) EPF : convention de veille foncière enveloppe financière de la convention 1 000 000€
Indicateurs d'avancement	Dépose du permis de construire Livraison des travaux
Indicateurs de résultat	Taux de vacance des locaux commerciaux du passage Retours sur la qualité de l'offre commerciale Fréquentation du passage du commerce

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence AM 3	Passage du Commerce		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 3 -a		Dépose et repose d'une nouvelle verrière Maitrise d'œuvre attribuée. (Axe 4)	2016 Approbation de la convention transactionnelle propriétaires Mi 2018 Moe et AO (pas de travaux période Noël)	Dernier trimestre 2019	570 000€	VDN : 194 000 € CAN (PACT 2) : 86 000€ Etat (DSIL) : 140 000 € Propriétaires privés : 150 000€ (convention transactionnelle)
AM 3 -b	Veille foncière	Convention de veille foncière (Axes 1, 2,3 et 4)	Mars 2018 : Engagement de la convention EPF (2018-2021)	Octobre 2021	1 000 000 €	1 000 000€ Porteurs de projets (investisseurs) : charges foncières admissibles EPF: minoration foncière éventuelle VDN : Apurement des comptes de la convention
AM 3 -c	Etudes préalables	Diagnostics, études patrimoniales, commerciales et logements et modalité de montage d'opération (Axe1 ; axe 2 ; axe 3 ; axe 4)	Octobre 2018	Octobre 2019	Pm	Pm
AM 3 -d	Mise en œuvre	En fonction des études préalables (axe1 ; axe 2 ; axe 3 ; axe 4)	2019	2023	Pm	Pm

➡ SIGNATURES

Commune maitre d'ouvrage Ville de Niort	Cofinancier 1 CAN (PACT 2)	Cofinancier 2 EPF	Cofinancier 3 ETAT
Signée le 11/07/2018 Convention Cadre	Signée le 11/07/2018 Convention Cadre	Signée le 11/07/2018 Convention Cadre	
Jérôme BALOGÉ	Jérôme BALOGÉ	Philippe GRALL	Isabelle DAVID

3.3. Douze nouvelles fiches actions ajoutées aux dix premières fiches actions figurant dans la convention cadre

- **Financements sollicités** : demande formalisée par dépôt de dossier effectif. En cours d'instruction
* Les financements sollicités dans les fiches action ne valent pas engagement des co-financeurs concernés par ces demandes
- **Financements escomptés** : Autorisation de demande de financement approuvée en Conseil d'Agglomération ou en Conseil Municipal. Dossier de demande de subvention en cours d'élaboration

Fiche Action A11

Nom de l'action	Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy (A11)
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>L'ensemble des besoins en matière d'équipements et d'activités aquatiques sur le territoire de la CAN met en évidence une offre quantitativement insuffisante malgré un taux d'utilisation élevé. En effet, l'offre actuelle, avec 6 piscines (4 couvertes et 2 découvertes) représente une surface d'eau cumulée de 2 940 m² dont 1 378 m² de plan d'eau couvert. Selon le ratio national de 0.02 m² de plan d'eau couvert/habitant, la Communauté d'Agglomération du Niortais est en déficit de 712m².</p> <p>Ce déficit sera comblé avec la mise en exploitation du bassin découvert de 1000m² toute l'année. Ce bassin nordique permettra de répondre aux besoins des différents acteurs et notamment des clubs.</p> <p>Par ailleurs, la volonté de conserver l'équipement aquatique sur le site de Pré Leroy s'inscrit dans une logique de revitalisation du quartier prioritaire du Pontreau/Colline Saint André. La piscine fait partie du quartier vécu conformément à la définition mentionnée dans le contrat de ville de la CAN. Le concept entend répondre à l'attente forte d'une piscine à dimension sportive et éducative permettant à tous les enfants du territoire de maîtriser le savoir-nager notamment dans le cadre scolaire. Il devra permettre, par ailleurs, d'accueillir des compétitions sportives et de favoriser ainsi la promotion de notre territoire. Dans cette optique, il vise à être conforme aux prescriptions de la Fédération Française de Natation pour les homologations des bassins de types M1 et C2. Le futur équipement sera ouvert 7 jours / 7.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter la piscine Pré-Leroy qui date de 1965 • Répondre au déficit de l'offre actuelle • Obtenir les homologations M50-1 / M25-1 pour le bassin extérieur et C25-2 pour le bassin intérieur.
Intervenants	Communauté d'Agglomération du Niortais
	Etat Région Nouvelle-Aquitaine
Budget global	[Montant 19 000 000€ TTC]
Modalité de financement	Etat (CNDS) 680 000 euros Etat (Préfecture) 1 200 000 euros sollicités* Région Nouvelle-Aquitaine 600 000 euros CAN : 16 500 000 €

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un bassin découvert de 1000 m2 toute l'année Réhabilitation de l'équipement 2347m2 pour la surface intérieure et 3310 m2 d'espaces extérieurs Seul bassin homologué de 50 m du Département Implantation dans le quartier vécu de Pontreau Colline Saint-André

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A11	Piscine Pré-Leroy	Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy	Début des travaux novembre 2018	Réouverture au public second semestre 2020	19 000 000 €	680 000 € Etat 600 000 € Région 1 200 000 € Etat sollicités* 16 500 000 € CAN

➔ SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Ville de Niort	Maitre d'ouvrage CAN	[cofinanceur 1 Etat
Jérôme BALOGE	Jérôme BALOGE	Isabelle DAVID

*Les financements sollicités dans la fiche action ne valent pas engagement des co-financeurs concernés par ces demandes

Fiche Action A12

Nom de l'action	Médiathèque Pierre Moinot (A12)
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics Axe transversal
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La médiathèque Pierre-Moinot de Niort est un équipement « tête de réseau » pour la lecture publique au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais (40 communes 120 806 habitants). Il existe 5 équipements de quartier et 10 autres médiathèques intercommunales qui jouent ensemble un rôle majeur d'animation, d'information et de centre de ressources sur l'ensemble du territoire communautaire.</p> <p>Construite en 1986, la médiathèque Pierre-Moinot de Niort a besoin d'être requalifiée, modernisée, et agrandie pour la hisser au niveau des établissements homologues du XXI^e siècle :</p> <p>1) Le projet de requalification vise à améliorer l'accueil des publics et à remettre à niveau l'offre culturelle de l'équipement et ses conditions d'accessibilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les surfaces disponibles pour le public (déficit actuel 800/1000m²) - Privilégier des solutions et installations confortables d'accueil et de séjour pour le public afin d'offrir une meilleure lisibilité des collections et des services. - Constituer au cœur du projet une offre nouvelle d'équipements d'animation (salle d'exposition, espace patrimonial, auditorium 99 places, espaces jeux vidéo et de table, salles modulables pour ateliers vidéo, contes etc., espace bébés lecteurs...) - Réorganiser, agrandir et sécuriser mieux les espaces dévolus au traitement, à la diffusion et à la valorisation des importantes collections patrimoniales de la médiathèque Pierre-Moinot de Niort (près de 80 000 documents, dont la deuxième collection d'incunables de l'ancienne Région Poitou-Charentes) <p>2) Le volet culturel et scientifique comportant notamment les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès le plus large aux nouveaux outils et ressources numériques sélectionnés ou produits par les bibliothécaires, favorisant la découverte, l'usage studieux ou récréatif du numérique dans toutes ses dimensions et pour tous les âges. - Aménager les services publics d'une manière suffisamment dynamique pour que les fonctions distrayantes ou méditatives de la lecture, représentées par de nouveaux espaces de détente adaptés selon les publics visés et les médias proposés, apparaissent comme une complémentarité naturelle et heureuse de la mission documentaire de la médiathèque. - Moderniser et remettre à niveau le système d'information de la Médiathèque et de son réseau, installer un nouveau portail web avec interactivité renforcée entre les bibliothécaires et les usagers.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation architecturale • Mise en accessibilité • Diminution de la consommation annuelle d'énergie
Intervenants	Communauté d'Agglomération du Niortais

	Etat (DGD) Etat – FNADT Département des Deux-Sèvres Région Nouvelle-Aquitaine Europe
Budget global	12 416 473,99 Montant € TTC
Modalité de financement	Etat (DGD travaux) : 2 119 615 € Etat complément : 1 112 243,30 € sollicités* Etat (DGD Mobilier) : 373 333,33 € escomptés Etat (DGD Informatique) : 535 733,20 € escomptés Etat (FNADT) : 500 000 € Région Nouvelle-Aquitaine : 1 000 000 € Europe (FEDER/ITI) : 636 000 € sollicités* Département des Deux-Sèvres : 1 091 746,94 € Ville de Niort : 358 170 € CAN : 4 689 632,22 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'opération
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les surfaces disponibles pour le public (déficit actuel 800/1000m2) Réhabilitation de la médiathèque (6 326 m2) La Cep du projet sera de 63,43 kWhep/ (m².an) pour une Cep initiale de 166,28 kWhep/ (m².an)

⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A12	Médiathèque Pierre Moinot	Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot	Début des travaux début 2019	Réouverture au public fin second semestre 2020	12 416 473,99€	2 619 615 € Etat 1 000 000,00 € Région 1 091 746,94 € CD79 358 170,00 € Ville de Niort 1 748 243,30 € Etat et UE sollicités* 909 066,53 € Etat escomptés 4 689 632,22 € CAN

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Ville de Niort	Maitre d'ouvrage CAN	cofinanceur 1 ETAT
Jérôme BALOGÉ	Jérôme BALOGÉ	Isabelle DAVID

* Les financements sollicités dans la fiche action ne valent pas engagement des co-financeurs concernés par ces demandes

Fiche Action A13

Nom de l'action	Requalification du Jardin des plantes (A13)
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics Axe transversal
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	A la faveur de l'étude réalisée en 2016 par deux paysagistes spécialisée dans les jardins historiques, première phase du projet de requalification du Jardin prévoyant la restauration de la grille d'entrée en fer forgé, le remplacement des gardes corps et le ragréage de la passerelle piétonne, la reprise du mur de soutènement, situé sur la partie haute du jardin, le réaménagement de l'allée basse et des berges de la Sèvre et enfin la remise en état de fonctionnement du bassin et de la fontaine cascade.
Objectifs	En s'appuyant sur la vallée de la Sèvre Niortaise et son caractère patrimonial unique qui témoigne de l'identité de Niort dans le parc naturel régional du marais poitevin, la requalification du Jardin des Plantes s'inscrit dans le projet de création du parc naturel urbain qui constitue un espace cohérent de valorisation du paysage, de l'espace public de et de préservation de la biodiversité et qui relie les parties basse et haute de la ville (cheminements)
Intervenants	Ville de Niort Ville de Niort Communauté d'Agglomération du Niortais
Budget global	220 190 € HT 264 228 € TTC
Modalité de financement	Ville de Niort : 154 228 € CAN : 110 000 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier des travaux Livraison des différents éléments constitutifs du projet (grille, fontaine,...)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation du Jardin des Plantes

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A13	Requalification du Jardin des Plantes	Mise en œuvre des séquences du Jardin des plantes				
A13-a		Etude AMO	PM			
A13-b		1ère phase travaux de requalification du	Mars-2019	Sept-2020	264 228 €	110 000 € CAN 154 228 € VDN

		jardin des plantes				
A13-c		Phases ultérieures	2021			

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Maitre d'ouvrage Ville de Niort	Cofinanceur CAN
Jérôme BALOGE	Jérôme BALOGE

Fiche Action A14

Nom de l'action	Etude - AMO stratégie événementielles - Affaires et sportives (A14)
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La ville de Niort a procédé à une étude assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la stratégie événementielle, affaires et loisirs de Niort. Cette AMO pose l'opportunité de développement de la stratégie événementielle de Niort concernant le site de l'Acclameur et la définition de l'avenir du parc des expositions de Noron dans un parc urbain, l'évaluation des besoins en termes de pratique sportive locales et les conséquences de ces choix sur le devenir des équipements sportifs corrélés avec une mise en perspective des besoins liés au développement de la pratique sportive
Objectifs	Définir une trajectoire lisible et coordonnée pour les sites de Noron et de l'Acclameur afin de disposer à terme de deux sites offrant des équipements adaptés et performants en direction de l'évènementiel économique et en faveur du développement de la pratique sportive. L'AMO créer les conditions préalables à la mise en place des schémas directeurs ultérieurs propre à chaque site.
Intervenants	Ville de Niort Banque des territoires - CDC
Budget global	64 675 € HT 77 610 € TTC
Modalité de financement	Ville de Niort 50% : 38 805 € TTC Banque des Territoire- CDC 50% : 38 805 € TTC
Indicateurs d'avancement	Réalisation de l'étude AMO stratégie événementielles Affaires et sportives
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude AMO stratégie événementielle Affaires et Sportives de Niort • Restitution des livrables par phase : <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 étude de marché et positionnement de l'Acclameur et du parc des expositions - Phase 2 : faisabilité technique, économique, financière et juridique

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A14	AMO stratégie événementielle Affaires et Sportives de Niort	Réalisation de l'étude AMO	2018	Novembre 2018	77 610 €	38 805 € Banque des Territoires- CDC : 38 805 € VDN

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Maitre d'ouvrage Ville de Niort	Cofinanceur Banque des Territoires – Caisse des Dépôts
Jérôme BALOGE	Patrice BODIER

Fiche Action A15

Nom de l'action	Projet Urbain Gare Niort Atlantique- Pôle santé (A15)
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs Approche transversale
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La stratégie de projet exige une modernisation et une optimisation du secteur Gare -Pôle santé. Le réaménagement du secteur répondra aux attentes territoriales et extra territoriales. Ce secteur riche en potentialités de développement traite des fonctions ferroviaires, de l'approche globale des mobilités, du développement économique, de l'habitat, des interfaces urbaines et de son inclusion dans le centre-ville.
Objectifs	S'appuyer sur les conclusions l'étude AMO pour amorcer de manière coordonnée l'ensemble des actions et opérations concourant au renouvellement urbain de ce secteur stratégique et concomitamment procéder au processus de maîtrise foncière avec l'EPF
Intervenants	Communauté d'Agglomération du Niortais Ville de Niort EPF
Budget global	Engagement financier EPF NA 3 M€ maximum
Modalité de financement	Portage foncier EPF (engagement financier maximum 3M€)
Indicateurs d'avancement	Finalisation étude AMO, modalités de mise en œuvre Sortie de convention opérationnelle d'action foncière par Appels à Projets
Indicateurs de résultat	Renouvellement urbain du secteur

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A15 - a	Etude AMO	Etude urbaine - Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la définition des stratégies, la réalisation d'un schéma directeur et des schémas de principe			118 080€	
A15 - b	Convention opérationnelle	Convention opérationnelle	Avenant N°1 : 01-03-2018	Convention initiale 05-	PM	Engagement financier

	d'action foncière	d'action foncière du pôle gare Niort Atlantique Avenants opérationnels à la convention Cession des tènements fonciers par appels à projets	Projet N°1 : Acquisition du site du Greta (10 699 m²) pour reconversion Avenant N°2 : février 2019 Projet N°2 : foncier d'une ancienne usine secteur de Goise (1,97 ha) Projet N°3 : Maison d'habitation et garage Av de Paris (2 209m²)	05- 2017 pour 5 ans		maximal de l'EPF 3M€ HT
A15 – c	Schéma Directeur- définition des modalités de mise en œuvre	Mise en place d'un schéma directeur permettant de décliner t des modalités de mise en œuvre du projet de qualification du secteur Gare-pôle santé				
A15-d	Déclinaisons ingénieries des Séquences opérationnelles	Les séquences opérationnelles (études, expertises, Moe, travaux, dévolutions, partenariats)				
A15-e	Séquences de mise en œuvre travaux	Aménagement des espaces publics, parking stationnement...				

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Ville de Niort	Maitre d'ouvrage CAN	EPF NA
Jérôme BALOGE	Jérôme BALOGE	Pascal HORNUNG

Fiche Action A16

Nom de l'action	Restauration de la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Niort (A16) Hôtel de Ville inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Niort, bâtiment datant du début du XXème siècle inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historique depuis décembre 2015, est aujourd'hui particulièrement dégradée et doit faire l'objet d'un programme de travaux de rénovation. L'opération comporte deux phases : <ul style="list-style-type: none"> - Une première correspondant à 'une étude diagnostic, faisabilité afin de déterminer ce programme de travaux à entreprendre pour la rénover. - Une seconde phase correspondant à la réalisation des travaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du bâti et diagnostic par un architecte DPLG DCHEC architecte du patrimoine afin de déterminer la faisabilité ou non des travaux d'aménagement et de mise en conformité, l'estimation du montant des travaux et l'analyse des données et contraintes réglementaires
Intervenants	Ville de Niort Etat
Budget global	1 ^{ère} phase - étude diagnostic/faisabilité [17 808 € TTC]
Modalité de financement	Etat (DRAC) 4 452 € Ville de Niort : 13 356 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • [XX]
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de diagnostic / faisabilité préalable à la réalisation de travaux de rénovation de la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Niort • Rénovation de la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A16	Restauration salle du conseil Municipal					
A16- a		Diagnostic patrimonial en vue de la restauration de la salle du Conseil Municipal	Août 2018	Décembre 2018	17 8 0 8	4 452 € DRAC 13 356 € VDN
A16 - b		Travaux	Travaux		En cours de chiffrage	

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	Cofinancier Etat
Maitre d'ouvrage Ville de Niort	
Jérôme BALOGE	Isabelle DAVID

Fiche Action A17

Nom de l'action	Rénovation du clocher et du portail nord de l'église Notre Dame (A17) Edifice classé MH
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	L'église Notre-Dame de Niort, édifice classé dans sa totalité monument historique depuis le 16 septembre 1908 a déjà fait l'objet de plusieurs opérations de restauration dont : <ul style="list-style-type: none"> - La tribune renaissance en 2002, - Le porche Sud du parvis et de la façade Sud en 2005, - Les vitraux des façades Sud et est en 2010. Aujourd'hui, suite au vieillissement constaté du clocher, un vaste programme de restauration de l'édifice s'engage. Cette première phase de l'opération concerne la mission de maîtrise d'œuvre des phases APS à ACT pour la restauration du clocher et du portail Nord de l'église Notre-Dame de Niort
Objectifs	Sur les bases des études préalables menées par François JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, en 1992 et 2015, stabilisation du clocher et du beffroi (intérieur et extérieur) et restauration du portail Nord
Intervenants	Ville de Niort Etat / DRAC
Budget global	1 ^{ère} tranche Moe phases APS à ACT [54 521.59 € TTC]
Modalité de financement	Etat (DRAC) : 18 173.86 € Ville de Niort : 36 347.73 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier / phases du marché de maîtrise d'œuvre
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration du clocher et du portail Nord de l'église Notre-Dame

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A17	Rénovation Eglise Notre-Dame					
A17 - a		Etudes patrimoniales APS à ACT en vue de la	Avril-2019	oct-2019	54 521.59	18 173.86 € DRAC 36 347.73 € VDN

		Rénovation du clocher et du portail nord de l'église Notre Dame				
A17 - b		Travaux de Rénovation du clocher et du portail nord de l'église Notre Dame	Travaux : 3ème trimestre 2020	Fin 2025	Chiffrage en cours	

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Maitre d'ouvrage Ville de Niort	Cofinanceur Etat
Jérôme BALOGE	Isabelle DAVID

Fiche Action A18

Nom de l'action	Villa Pérochon - Création d'une Artothèque (A18)
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics Axe transversal
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Aménagements, mises aux normes accessibilité et travaux d'isolation thermique aux 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage de la Villa Pérochon, centre national d'art contemporain photographique conventionné par le Ministère de la Culture, pour la création d'une artothèque afin de favoriser la diffusion d'œuvre contemporaine à un large public
Objectifs	L'artothèque contribuera à la promotion et à la notoriété de Niort par la consolidation d'équipements culturels et notamment par l'affirmation du soutien aux arts visuels.
Intervenants	Ville de Niort Etat
Budget global	640 068 €TTC
Modalité de financement	Ville de Niort : 216 695 € Etat DRAC : 160 017 € escomptés Etat DSIL 2020 : 213 356 € escomptés CAN : 50 000 €
Indicateurs d'avancement	Calendrier des études de maîtrise d'œuvre et des travaux Livraison de l'artothèque
Indicateurs de résultat	Fréquentation de la Villa Pérochon et du centre-ville

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A18	Création d'une artothèque					
A18-a		Etude de faisabilité	PM			
A18-b		Travaux	Sept- 2019	Juillet 2020	640 068 €	160 017 € DRAC escomptés 213 356 € DSIL escomptés 50 000 € CAN 216 695 € VDN

➤ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	Cofinanceur
Maître d'ouvrage : Ville de Niort	CAN
Jérôme BALOGE	Jérôme BALOGE

Fiche Action A19

Nom de l'action	Acquisitions de navettes électriques (A19)
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions Axe transversal
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La Communauté d'Agglomération du Niortais du Niortais doit renouveler des matériels roulants et notamment les minibus, mis à disposition du délégataire, pour la gestion de la navette du centre-ville.</p> <p>Aujourd'hui, sur le parcours réalisé, deux véhicules sont utilisés pour un cadencement toutes les 10 minutes. Conformément au contrat, le tracé actuel doit se prolonger et offrir une desserte au quartier de la colline Saint André, une fois les travaux de la Rue Basse effectués. Pour cela un troisième véhicule est nécessaire.</p> <p>Suite aux expérimentations effectuées ces derniers mois et afin d'apporter un confort environnemental, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaiterait acquérir 3 véhicules électriques.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Renouveler la flotte de navettes desservant le centre-ville
Intervenants	<p>La Communauté d'Agglomération</p> <p>Etat (DSIL)</p> <p>Europe/FEDER (ITI)</p>
Budget global	Montant 900 000 € TTC
Modalité de financement	<p>Etat (DSIL) 300 000 € sollicités*</p> <p>Europe 270 000 € sollicités*</p> <p>CAN 330 000 €</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Mise en circulation des nouvelles navettes électriques
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la desserte avec le prolongement vers le quartier de la colline Saint-André une fois les travaux de la rue Basse effectués Amélioration de la qualité de la flotte de véhicules Contribution à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur Diminution du recours aux énergies fossiles Nombre de km électriques parcourus

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A19	Acquisition de navettes électriques	Acquisition de trois navettes électriques	Consultation février-mars 2019	Mis en service fin 2019 – 1 ^{er} trimestre 2020	900 000 €	270 000 € Europe sollicités* 300 000 € Etat sollicités* 330 000 € CAN

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Ville de Niort	Maitre d'ouvrage CAN
Jérôme BALOGE	Jérôme BALOGE

* Les financements sollicités dans la fiche action ne valent pas engagement des co-financeurs concernés par ces demandes

Fiche Action A20

Nom de l'action	Expérimentation en faveur des mobilités actives : service de location de vélos à assistance électrique (A20) et trottinettes électriques
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe transversal
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Vélo à assistance électrique (VAE) : Prolongation de l'expérimentation 2018 en 2019 avec la mise en place d'un service payant au-delà des 3 premiers mois gratuits. Le nombre de VAE mis en location est passé de 40 à 140, 300 en septembre 2018, 400 programmés pour 2019 et 500 pour 2020.</p> <p>Trottinettes électriques</p> <p>355 000 € HT déjà investit en 2017 et 2018 dont 330 000 € HT (300 VAE) et 25 000 € HT (15 trottinettes)</p> <p>Engagement (selon actualisation de la réglementation) d'un service expérimental de location humanisée de trottinettes électriques pour une durée de 6 mois à 1 an avec 1 mois gratuit.</p>
Objectifs	Accroître la pratique des mobilités actives et alternatives
Intervenants	Communauté d'Agglomération du Niortais
Budget global	175 000 € TTC
Modalité de financement	<p>Etat (DSIL) : 50 000 € sollicités*</p> <p>FEDER : 42 000 €</p> <p>ADEME : 37 000 € sollicités*</p> <p>CAN : 46 000 €</p>
Indicateurs d'avancement	Augmentation de la flotte de VAE et trottinettes
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la flotte de VAE et trottinettes électriques • Contribution à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur • Diminution du recours aux énergies fossiles • Nombre de locations

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A20	Mobilités actives					
A20 - a		Acquisition de 100 à vélos à assistance électrique	Mars 2019	2019	115 000 €	50 000 € DSIL sollicités* 42 000 € FEDER 23 000 € CAN
A20 - b		Déploiement des trottinettes électriques sur le territoire de la CAN	2019	2020	60 000 €	37 000 € ADEME sollicités* 23 000 € CAN

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Ville de Niort	Maitre d'ouvrage CAN	cofinanceur 1 ETAT
Jérôme BALOGÉ	Jérôme BALOGÉ	Isabelle DAVID

*Les financements sollicités dans la fiche action ne valent pas engagement des co-financeurs concernés par ces demandes

Fiche Action A21

Nom de l'action	Expérimentation en faveur des mobilités actives : Renouveau des lignes Pédibus à l'appui d'une expérimentation smartphone (A21)
Axe de rattachement	Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe transversal
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Rénover et dynamiser le dispositif Pedibus à l'appui d'un site Internet et d'une application smartphone conçue par d'une Start up. Le développement de l'application vise à aider tous les acteurs concernés : parents, enseignants, collectivités, à mettre en place les circuits pédibus, les faire vivre et les pérenniser.
Objectifs	Eviter le recours systématique au véhicule des parents, mobiliser et encourager les enfants dans la marche à pieds. Deux écoles seront supports de l'expérimentation. Le renouveau du dispositif Pédibus vise également à créer de la cohésion et du collectif en instaurant plus de convivialité, de confiance et de solidarité entre les familles tout en contribuant à la sécurité routière et à l'éducation citoyenne.
Intervenants	Ville de Niort MAIF Prévention
Budget global	Montant
Modalité de financement	Expérimentation portée par MAIF Prévention
Indicateurs d'avancement	Evaluation de l'expérimentation
Indicateurs de résultat	Evaluation des conditions de la pérennisation

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A 21	Expérimentation application smartphone : renouvellement et pérennisation du dispositif pédibus		2ème trimestre 2019	2019		pm

➤ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune Ville de Niort	CAN
Jérôme BALOGE	Jérôme BALOGE

Fiche Action A22

Nom de l'action	Opération urbaine en faveur de l'Habitat – parcours résidentiel Sud Avenue de Limoges (A22)
Axe de rattachement	Axe 1– De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Approche transversale : Transition énergétique et environnementale
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre d'une convention opérationnelle foncière EPF-VDN ; l'acquisition de l'ancien site « Castelvin » (environ 8,4ha) par l'EPF a permis de procéder à la démolition des bâtiments industriels amiantés et ainsi restituer ce vaste ensemble foncier pour une nouvelle destination en faveur de l'habitat (Cf. PLH), déployer une offre de parcours résidentiel sur Niort tenant compte d'une production urbaine respectueuse de l'environnement. Elle permet, à l'Est de Niort, de relier les secteurs urbanisés récemment (liaisons douces notamment).</p> <p>Un appel à projet a permis de désigner un opérateur pour la réalisation d'environ 180 logements.</p> <p>L'opérateur retenu propose une pluralité de produits en faveur de la mixité sociale et intergénérationnels: 21 logements collectifs sociaux, 53 LLS social, 16 PSLA et 93 terrains à bâtir libres. Total 179 logements.</p> <p>L'opération urbaine, support d'une réflexion partagée, s'organise selon des formes urbaines et d'habitat répondant aux attentes contemporaines (mode doux, îlot de fraîcheur...). Elle permettra notamment des productions urbaines en faveur d'une introduction maximisée du végétal et d'une minimisation de l'imperméabilisation des sols.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Résorption d'une friche industrielle • Cession du tènement foncier • Réalisation d'une opération d'aménagement et de construction de logements répondant aux besoins de parcours résidentielles et conformes aux aspirations urbaines et environnementales contemporaines.
Intervenants	<p>Ville de Niort</p> <p>EPF</p>
Budget global	Engagement financier maximum EPF : 5M€
Modalité de financement	Cession tènement foncier à l'opérateur
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Cession du tènement foncier à l'opérateur • Etudes de Moe, autorisations administratives et réglementaires • Mise en œuvre et livraison par séquence opérationnelle
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des réponses aux attentes urbaines, environnementales et promotion d'un secteur en faveur de l'offre de parcours résidentiel sur Niort

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financemen t (€ TTC)
A 22						
A 22 - a	Opération urbaine en faveur de l'Habitat – parcours résidentiel Sud Avenue de Limoges	Opération urbaine et habitat – environ 180 logements Convention foncière, appel à projet opérateurs, pour cession du tènement foncier		Convention opérationnelle d'action foncière prend fin en octobre 2020		Engagement financier maximum de l'EPF 5 M€
A 22 - b		Etudes de Moe, autorisations administratives et réglementaires	2019 Etudes par opérateur retenu			PM
A 22 - c		Mise en œuvre des phases opérationnelles <i>Livraison finale escomptée 2024</i>				PM

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	EPF NA
Maitre d'ouvrage Ville de Niort	
Jérôme BALOGE	Pascal HORNUNG

Rappel des axes de rattachement

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

- Analyse des dynamiques sociodémographiques ;
- Analyse de la quantité et de la qualité du logement (nombre, prix et adéquation avec les revenus des ménages, typologie, services – parking / accessibilité, vacance, salubrité, performance thermique, etc.)
- Animation et structuration de l’offre (dynamique et associations de quartier, professionnalisation et structuration de l’offre de logements, etc.) ;
- Inventaire détaillé de la maîtrise foncière des immeubles, îlots où il faut intervenir

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- Analyse des dynamiques économiques (évolution, typologies, attractivité, rotation, etc.) ;
- Analyse de l’occupation économique (cartographie d’implantation, type d’occupation, surfaces occupées, vacance, caractéristiques des surfaces vacantes au regard des demandes du marché, etc.) ;
- Analyse des dynamiques propres au commerce rotation, impact des nouveaux modes de consommation, etc.) ;
- Animation et structuration de l’offre (lisibilité de commercialisation des locaux, associations d’entreprises, associations de commerçants, animations commerciales du centre-ville, etc.)

Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions

- Analyse des déplacements et des points d’attractivité majeurs du territoire ;
- Analyse de l’accessibilité du cœur de ville pour chacune des mobilités ;
- Organisation des interconnexions ;
- Analyse du stationnement et de la politique tarifaire associée en cœur de ville
- Evolution de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine

- Cartographie des éléments de paysage et de patrimoine structurants ;
- Identification synthétique des formes urbaines et architecturales caractéristiques ;
- Identification des espaces publics structurants et potentiels et de leurs usages
- Identification et caractérisation du bâti en état d’abandon ou de ruine dont les bâtis à caractère patrimonial

Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements, services publics, à l’offre culturelle et de loisirs

- Identification des équipements publics structurants et de leurs usages ;
- Animation et structuration de l’offre de service public proposée ;
- Analyse de l’accès et de l’efficacité des réseaux : eau, assainissement, énergies, numérique

Approche transversale

- Innovation (sociale, environnementale, économique et commerciale, etc.)
- Transition énergétique et environnementale
- Promotion de la ville durable et intelligente (smart city)

3.4 Tableau de bord de suivi des actions engagées

N°	Action	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement de l'action		Financement de l'action		
			Date de commencement de l'action	Difficultés rencontrées	Budget global en € TTC	Financements sollicités	Financements obtenus
Actions de la Convention cadre							
AM1	Programme de requalification du parc ancien/ pilotage et mise en œuvre du plans d'actions de l'OPAH RU.						
AM1-a	ORI 2 : 8 immeubles dont 3 en quartier prioritaire: potentialité de 20 à 25 logements à réhabiliter	Op Privés	20/01/2016 (arrêté préf)	RAS	NC	En fonction des opérations privées à intervenir	PM
AM1-b	ORI 3 : liste de 15 ensembles immobiliers validée en juil-18 dont 6 dans le secteur PDV. Procédure de DUP en cours d'engagement	Op privés	Approbation du dossier de DUP CM 17/12/2018	Estimation globale et forfaitaire des domaines en cours (1)	NC	En fonction des opérations privées à intervenir	PM
AM2	Galerie Victor HUGO- Renouveau commercial et résidentiel.						
AM2-a	Galerie V Hugo - Opération commerciale création d'une surface commerciale de 500 m ² et 2 de 100 m ² . et résidentielle en hyper centre avec aux étages la création de 1373m ² de surfaces de logements (libre et social). 10 à 12 logements	Op privé	Mars-18 (signature compromis EPF / opérateur)	Bilan d'opération complexe – Examen en cours (1)	(5 300 000 € engagement financier maximum)	5 300 000 €	PM
AM2-b	Galerie Victor HUGO – Portage foncier – Etudes pré opérationnelles et DUP	Ville de Niort et EPF NA (convention)	Convention opérationnelle 2017	RAS	600 000 €	Ville de Niort : 30 000 € EPF NA(minoration foncière) : 570 000 €	PM
AM3	Passage du commerce - Renouveau ensemble patrimonial et commercial.						
AM3-a	Dépose et repose d'une nouvelle verrière Renouveau patrimonial pour offrir l'éclat auquel le passage doit prétendre	Ville de Niort	2016 (convention transactionnelle avec propriétaires); mi-18 Moe	RAS	570 000 €	Etat (DSIL) : 140 000 € CAN : 86 000 € Propriétaires : 150 000 €	Etat : 140 000 €
AM3-b	Convention de veille foncière EPF : veille et opportunité sur mouvement foncier	Ville de Niort	Oct-18 (convention EPF)	RAS	(1 000 000 € engagement financier maximum)	PM	PM
AM3-c	Diagnostics, études patrimoniales et commerciales et modalité de montage d'opération en vue du renouveau du passage après la réalisation de la Verrière par la VDN	Ville de Niort	Octobre 2018	RAS	PM	PM	PM
AM3-d	Mise en œuvre du renouveau patrimonial et commercial	Ville de Niort	2019	RAS	PM	PM	PM

AM4 NIORTECH							
AM4-a	Le Phare : Restructuration et Aménagement d'un ensemble immobilier pour produire des plateaux modulables pour l'accueil d'entreprises,	CAN	2018 (inauguration des locaux oct-18€)	RAS	3 000 000 €	NC	CAN : 3 000 000 €
AM4-b	Requalification de l'îlot : Organisation d'un concours pour la requalification de l'ensemble de l'îlot dans lequel s'intègre la composante Phare	CAN	2019	RAS	200 000 €	PM	PM
AM5	Rue Basse : Qualification et embellissement de l'espace public	Ville de Niort	Mi-18 (Etudes et AO)	RAS	391 479 €	CAN : 163 901 €	CAN : 163 901 €
AM6 Embellissement du paysage urbain – Le plan façades							
AM6-a	Mise en œuvre du plan façade- Combinaison OPAH RU : Financement façades en cas de dossier OPAH RU	Ville de Niort	Fév-18	RAS	60 000 €	PM	PM
Am6-b	Aide à la requalification des façades en cas de patrimoine sous DUP ORI	Ville de Niort	Fév-18	RAS	75 000 €	PM	PM
Parcours du Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise (PNU)							
AM7	Requalification du patrimoine du conservatoire de Musique Auguste Tolbèque, site Du Guesclin.	CAN	Juil-18 (début des travaux)	RAS	4 696 783 €	Europe (Feder) : 87 166 € Etat : 604 588 € Département : 1 051 453 € CAN : 2 953 495 €	PM
AM8 Port- Boinot Valorisation patrimoniale de la friche industrielle Chamoiserie Boinot							
AM8-a	Reconquête urbaine, architecturale et paysagère du site port-Boinot. Valorisation historique et patrimoniale :	Ville de Niort	Juin-18 (1 ^{er} OS travaux)	RAS	12 972 690 €	Etat (TEPCV 464k€ + FNADT 660k€) : 1 124 000€ CAN : 3 063 690 € Département : 250 000 € Europe (Feder) : 213 802 €	Etat : 1 124 000 € CAN : 3 063 690 € Département : 250 000 €
AM8-b	Port- Boinot « La maison du patrimoine » pour la mise en valeur patrimoniale et environnementale du territoire	CAN (transfert de MO à VDN pour réalisation travaux)	Sept-18 (1 ^{er} OS travaux)	RAS	1 020 084 €	CAN : 1 020 084 € (dont 200 000 € Région NA)	CAN : 1 020 084 €
AM8-c	Réhabilitation des patrimoines de la Maison Patronale et de la Fabrique (selon opérateur)	Ville de Niort	Mai-18 (Désignation Moe ; APS en cours)		2 787 000 €	Département : 690 000 € (sollicité début 2019)	PM
AM8-d	Etude de configuration de gestion du site Port- Boinot	Ville de Niort	Mai-18 (notification du marché ; 80% de la mission exécutée))	RAS	48 000 €	NC	NC
AM9	PNU - Réhabilitation et extension d'un patrimoine pour le regroupement de la crèche et du CSC centre- ville, place du port.	Ville de Niort	2019 (début des travaux)	RAS	1 989 056 €	Etat (DSIL) : 457 442 € CCAS : 662 085 €	Etat (DSIL) : 457 442 € CCAS : 662 085 €

AM10 Requalification du Moulin du Roc-scène nationale: lisibilité de l'équipement, travaux d'accessibilité et d'amélioration fonctionnelle, en cohérence avec la requalification de la Médiathèque Moinot							
AM10-a	AMO Etude de diagnostic et de faisabilité et désignation Maitrise d'œuvre	Ville de Niort	Fév-18 (Etude faisabilité finalisée)	RAS	24 000 €		PM
AM10-b	Participation à la réalisation de la verrière	Ville de Niort		RAS	430 804 €	CAN :250 000 €	PM
AM10-c	Etudes de Maitrise d'œuvre et travaux	Ville de Niort	2019	RAS	Montant convention cadre :756 552€ précisé suite choix programmatiques issus de l'étude de faisabilité		PM
Actions de l'Avenant n°1							
A11	Réhabilitation de la piscine Pré Leroy	CAN	2018	RAS	19 000 000 €	700 000 € Etat /CNDS 600 000 € Région 1 200 000 € Etat	680 000 € Etat 600 000 € Région
A12	Médiathèque Pierre Moinot	CAN	2019	RAS	12 416 473.99 €	2 119 615 € Etat DGDtravaux 373 333.33 Etat DGD Mobilier 535 733.20 Etat DGD informatique 500 000.00 Etat FNADT 1 000 000 € Région 1 091 746.94 € CD79 358 170.00 € Ville de Niort 636 000 € Europe 1 112 243.30 Etat	2 119 615 € Etat DGD Trav 500 000.00 € Etat FNADT 1 000 000 € Région 1 091 746.94 CD79 358 170 Ville de Niort
A13	Requalification du jardin des plantes						
A13-a	Etude AMO	Ville de Niort	PM	RAS			
A13-b	1ère phase de travaux de requalification du jardin	Ville de Niort	Mars 2019	RAS	264 228 €	110 000 € CAN	110 000 € CAN
A13-c	Phases de travaux ultérieures	Ville de Niort	2021	RAS			
A14	Etude – AMO stratégie événementielle des affaires et du sport	Ville de Niort	2018	RAS	77 610 €	38 805 € CDC / Banque des Territoires	38 805 € CDC / Banque des Territoires
A15	Projet urbain gare Niort Atlantique – Pôle santé						
A15-a	Etude AMO	CAN			118 080 €		
A15-b	Convention opérationnelle d'action foncière	CAN / Ville de Niort / EPFNA (convention)	Mai-2017 (signature convention initiale pour 5 ans)	RAS	(3 000 000 € engagement financier maximum)		
A15-c	Schéma directeur définition des modalités de mise en œuvre	PM			PM		
A15-d	Déclinaison ingénieries des séquences opérationnelles	PM			PM		
A15-e	Séquences de mise en œuvre des travaux	PM			PM		
A16	Restauration de la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Niort						
A16-a	Diagnostic patrimonial	Ville de Niort	Août 2018	RAS	17 808	4 452 € Etat DRAC	4 452 € Etat DRAC
A16-b	Travaux	Ville de Niort			PM	PM	
A18	Villa Pérochon – Création d'une artothèque						
A18-a	Etude de faisabilité	Ville de Niort	PM	RAS			
A18-b	Travaux	Ville de Niort	Sept-2019		640 068 €	160 017 € Etat/DRAC	

						213 356 € DSIL 50 000 € CAN	
A19	Acquisition de navettes électriques	CAN	Mars-2019	RAS	900 000 €	300 000 € Etat 270 000 € Europe	
A20	Expérimentation en faveur des mobilités actives						
A20-a	Acquisition de 100 VAE	CAN	Mars-2019	RAS	115 000 €	50 000 € DSIL 42 000 € Feder	
A20-b	Déploiement des trottinettes électriques sur la CAN	CAN	2019	RAS	60 000 €	37 000 € ADEME	
A22	Opération urbaine en faveur de l'habitat – parcours résidentiel Sud Avenue de Limoges						
A22-a	Convention foncière, appel à projet opérateurs, pour cession du tènement foncier	Ville de Niort / EPFNA (convention)	2017- 2020 convention d'action foncière)	RAS	(5 000 000 € engagement financier maximum)		
A22-b	Etudes de Moe, autorisations administratives et réglementaires	Ville de Niort / EPFNA/ Opérateur	2019	OAP- densité	PM	PM	
A22- c	Mise en œuvre des phases opérationnelles	Opérateur	Début travaux escomptés 1er semestre 2020	RAS	PM		

(1) Actualisation de la précédente version du tableau de suivi des actions

(Article 3) 3.5 Tableau de bord de suivi des actions non engagées

N°	Action	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement de l'action		Financement de l'action		
			Date de commencement de l'action	Difficultés rencontrées	Budget global en €TTC	Financements sollicités	Financements obtenus
Actions de l'Avenant n°1							
A17	Rénovation de l'Eglise Notre-Dame						
A17-a	Etudes patrimoniales APS à ACT	Ville de Niort	Avril 2019	RAS	54 521.59 €	18 173.86 Etat/DRAC	18 173.86 € Etat/DRAC
A17-b	Travaux de rénovation	Ville de Niort	3 ^{ème} trimestre 2020	RAS	PM	PM	
A21	Expérimentation application smartphone : renouveau et pérennisation du dispositif Pédibus	Ville de Niort	2 ^{ème} trimestre 2019	RAS	PM	PM	

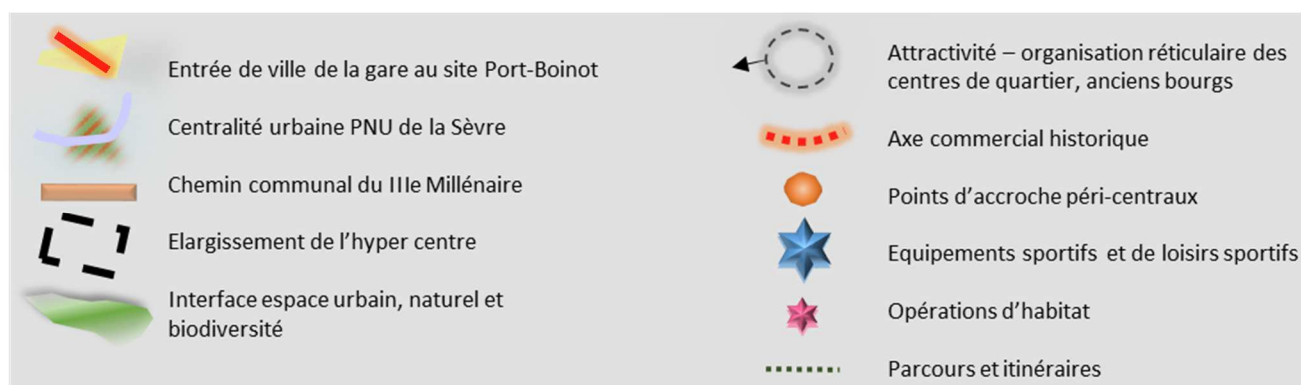
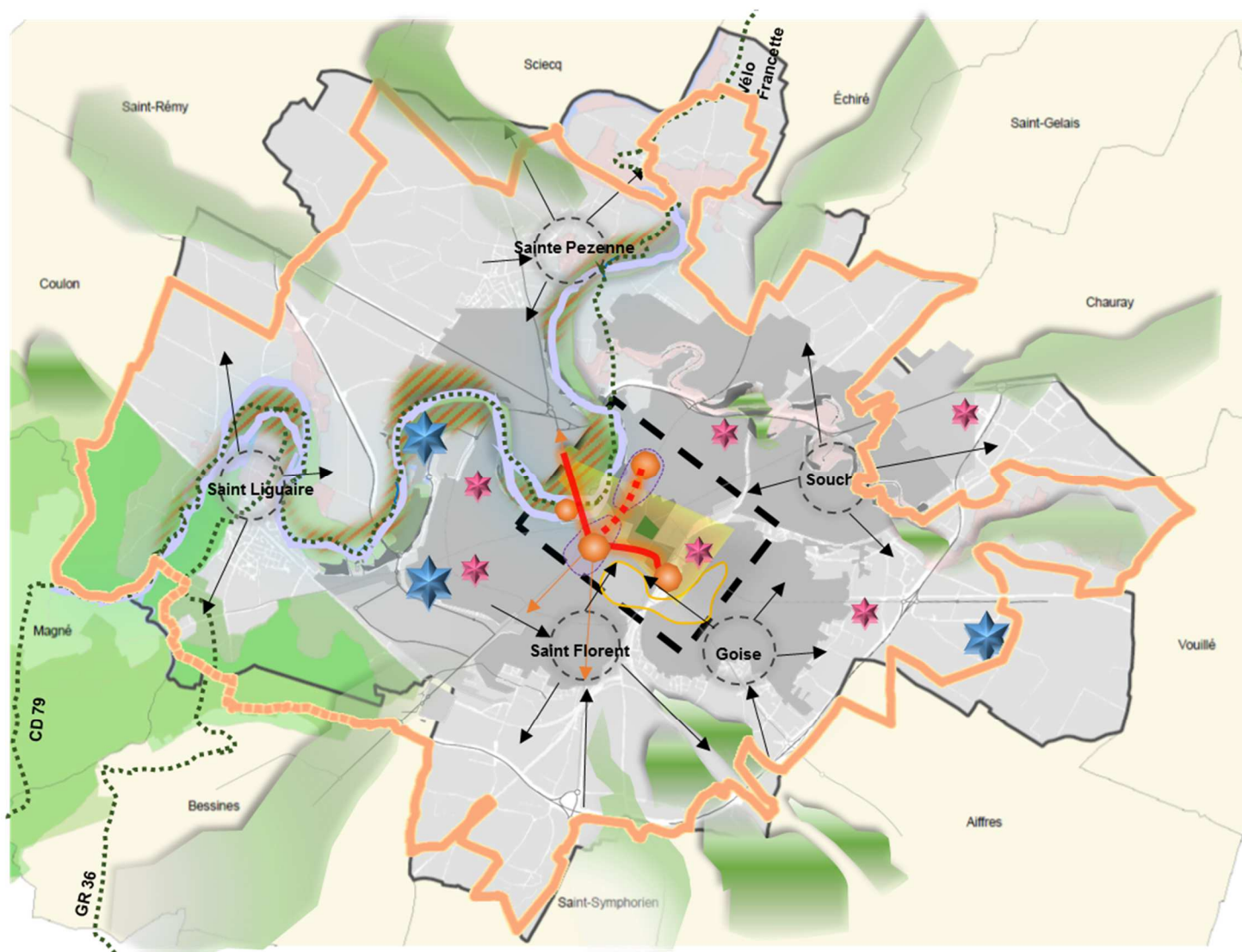


Article 4 : Définition des secteurs d'intervention

LA CARTOGRAPHIE DU PROJET STRATEGIQUE, LE PERIMETRE ET LES SECTEURS D'INTERVENTION

- 4.1 Cartographie du projet stratégique**
- 4.2 Périmètre de la stratégie territoriale**
- 4.3 Secteur d'intervention de centre-ville bénéficiant de l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), dit secteur 1**
- 4.4 Autres secteurs d'interventions, dits secteurs 2.**
- 4.5 Carte du territoire aggloméré – urbanisation continue**

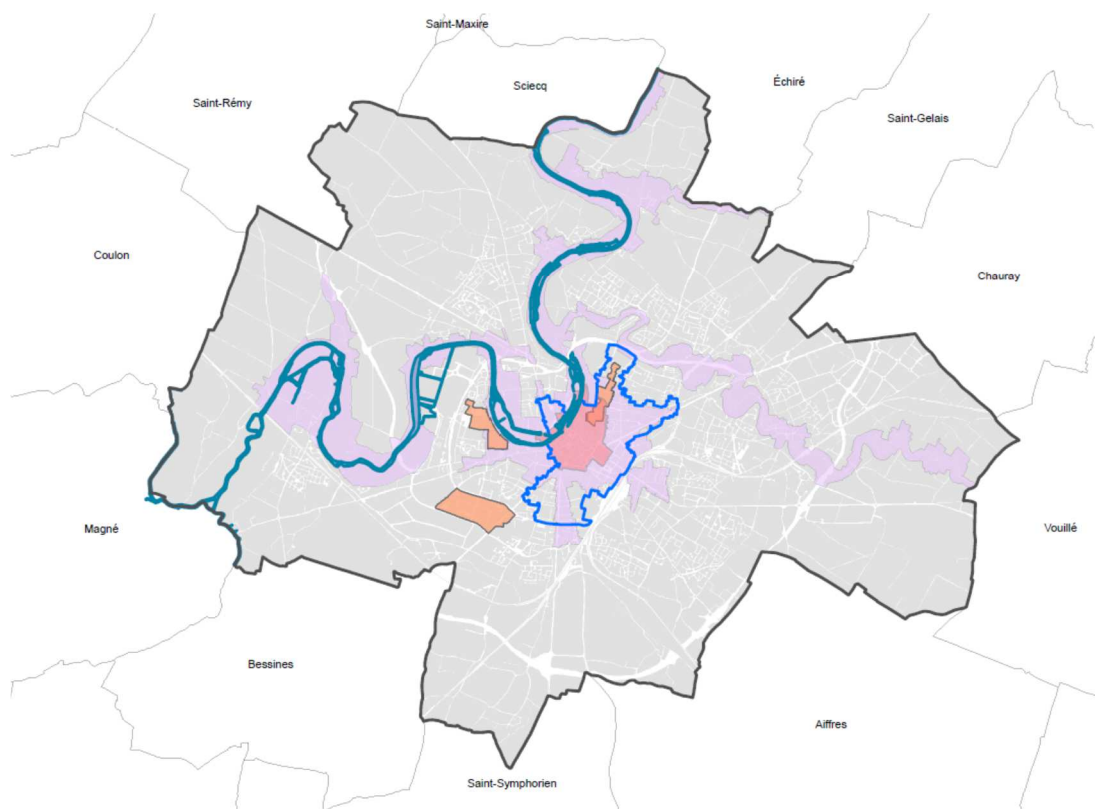
4.1 La cartographie du projet stratégique




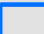
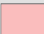

4.2 Périmètre de la stratégie territoriale

Le périmètre de la stratégie territoriale comprend toute la commune de Niort

Ce périmètre permet la déclinaison des 5 axes thématiques depuis une stratégie d'interventions qui prend appui sur l'organisation réticulaire de la ville et la mise en épaisseur du centre-ville, la composition de l'entrée de ville de la Gare au site Port-Boinot, l'impulsion d'une nouvelle centralité urbaine : le Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise et du chemin du 3ème millénaire qui contribuera à structurer le territoire, le rapport entre le secteur urbain, le secteur agricole et le secteur naturel de la ville.



Les périmètres inclus dans le périmètre de la stratégie territoriale

-  Périmètre Politique de la Ville
-  Périmètre OPAH RU
-  Périmètre PSMV
-  Périmètre AVAP

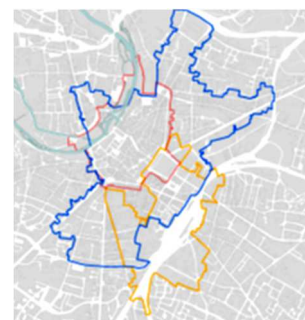
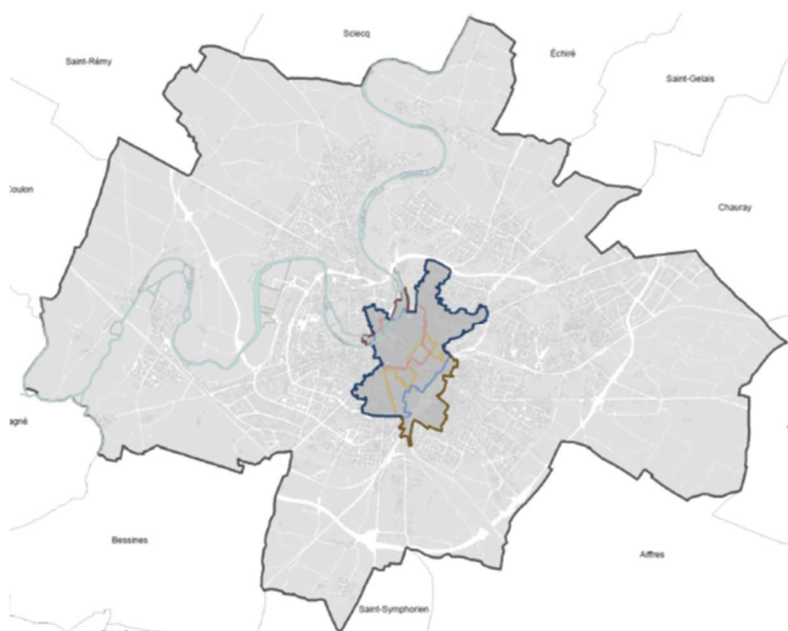
L'opération de revitalisation des territoires (ORT) :

L'ORT, créée par l'article 157 de la loi ELAN est un nouvel outil au service des territoires.




La transformation de la convention ACV en convention ORT, permettra de bénéficier des outils juridiques de L'ORT, créateur de droits et accompagnement renforcé. Ses effets sont d'application immédiate, ou différés lorsqu'ils nécessitent un décret en conseil d'Etat. Ils visent notamment à faciliter les procédures, expérimenter les outils, renforcer l'activité commerciale en centre-ville, faciliter la réhabilitation de l'habitat et libérer l'innovation au service des projets.

4.3 Secteur d'intervention de centre-ville bénéficiant de l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), dit secteur 1 :

Le secteur centre-ville est support d'un ensemble d'actions qui déploie les 5 axes de rattachement et l'axe transversal et contribue aux 5 orientations structurant le projet stratégique.



Le secteur 1 est composé des périmètres suivants :

- Convention OPAH-RU multi sites de la CAN : Signée le 05 février 2018 
- Arrêté préfectoral portant approbation de la création du PSMV sur Niort : 14 août 2018 
- Convention opérationnelle d'action foncière pour la restructuration du pôle Gare- Niort Atlantique - CAN, VDN, EPF : Signée le 05 mai 2017 

Dans l'attente de l'approbation du DAAC, escompté à partir du 2ème trimestre 2018, Niort Agglo opère déjà un contrôle sur le développement en s'appuyant sur les règlements et vocation de zones s'appliquant aux ZAE du territoire. Dans ce prolongement, les 1ères orientations du DAAC privilégient une optique de contrôle visant à limiter le développement périphérique pour privilégier le développement économique en centre-ville de Niort.

Les ZAE feront, quant à elles, l'objet d'un contrôle accru.

Ainsi, avec le DAAC en support, le périmètre d'intervention 1- d'Action Cœur de Ville confirme la volonté d'agir et de privilégier des actions concernant le volet commercial sur le centre-ville de Niort

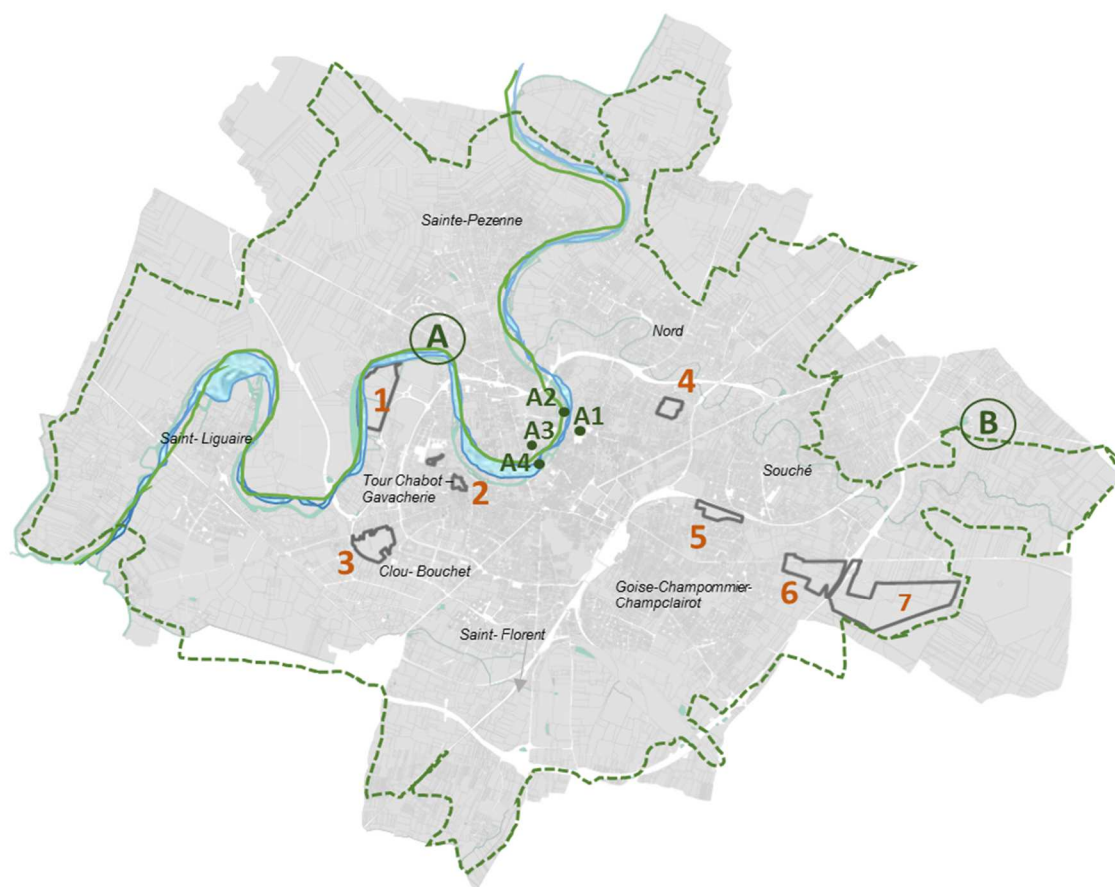
Gage de l'attractivité et de la dynamique démographique de la ville centre et en réponse aux attentes de la population, il s'agit de créer les conditions favorables au rapprochement des commerces et services de proximité des zones d'Habitat qui structure la ville centre contemporaine.

4.4 Autres secteurs d'interventions, dits secteurs 2.

Les secteurs d'interventions, détachés ou contiguës du centre-ville sont identifiés dans le projet associé à la stratégie territoriale pour la dynamisation du cœur d'agglomération. Ces secteurs d'interventions reprennent les 5 axes de rattachement et l'axe transversal. Ils contribuent à la mise en œuvre des 5 orientations du projet stratégique Action Cœur de Ville (cf. Article 2 : *Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic*).

Ces secteurs d'interventions ne bénéficient pas de l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC).

A noter : Les périmètres des polarités centres de quartiers seront précisés ultérieurement par voie d'avenant, après l'entrée en vigueur des décrets d'application et après analyse fine par quartier.



1	Site de Noron (40 parcelles)	Rue Thales, Rue Archimède	5	Friche Seita (1 parcelle)	Allées des Lilas, rue Gustave Flaubert
2	Site Opération Ribray – Gavacherie (21 parcelles Gavacherie et 40 parcelles Ribray)	Rue Max Linder, allée des Fr. Lumière, rue de la Tour Chabot, rue Jacques Cartier, rue Dumont d'Urville	6	Site Opération sud avenue de Limoges (27 parcelles)	Avenue de Limoges, rue du Fief Joly, rue de Saint lambin
3	Site complexe sportif de la Venise Verte (10 parcelles)	Rue Henri Sellier, avenue de la Venise Verte	7	Site de l'Acclameur (12 parcelles)	Rue Charles Darwin, Champs Blancs, La Taille de Souche, Pied de Chèvre
4	Site de la caserne Largeau (11 parcelles)	Rue des Sablières, rue de la Blauderie, rue de la Normandie			

Liaisons douces et continuité écologiques vers le cœur d'agglomération

A	Parc Naturel Urbain de la Sèvre niortaise	A1	Conservatoire de musique Auguste Tolbèque
		A2	La piscine Pré Leroy
		A3	Crèche et CSC Place du Port
		A4	La Médiathèque Pierre Moinot
B	Chemin du 3ème millénaire		

4.5 Carte du territoire aggloméré – urbanisation continue

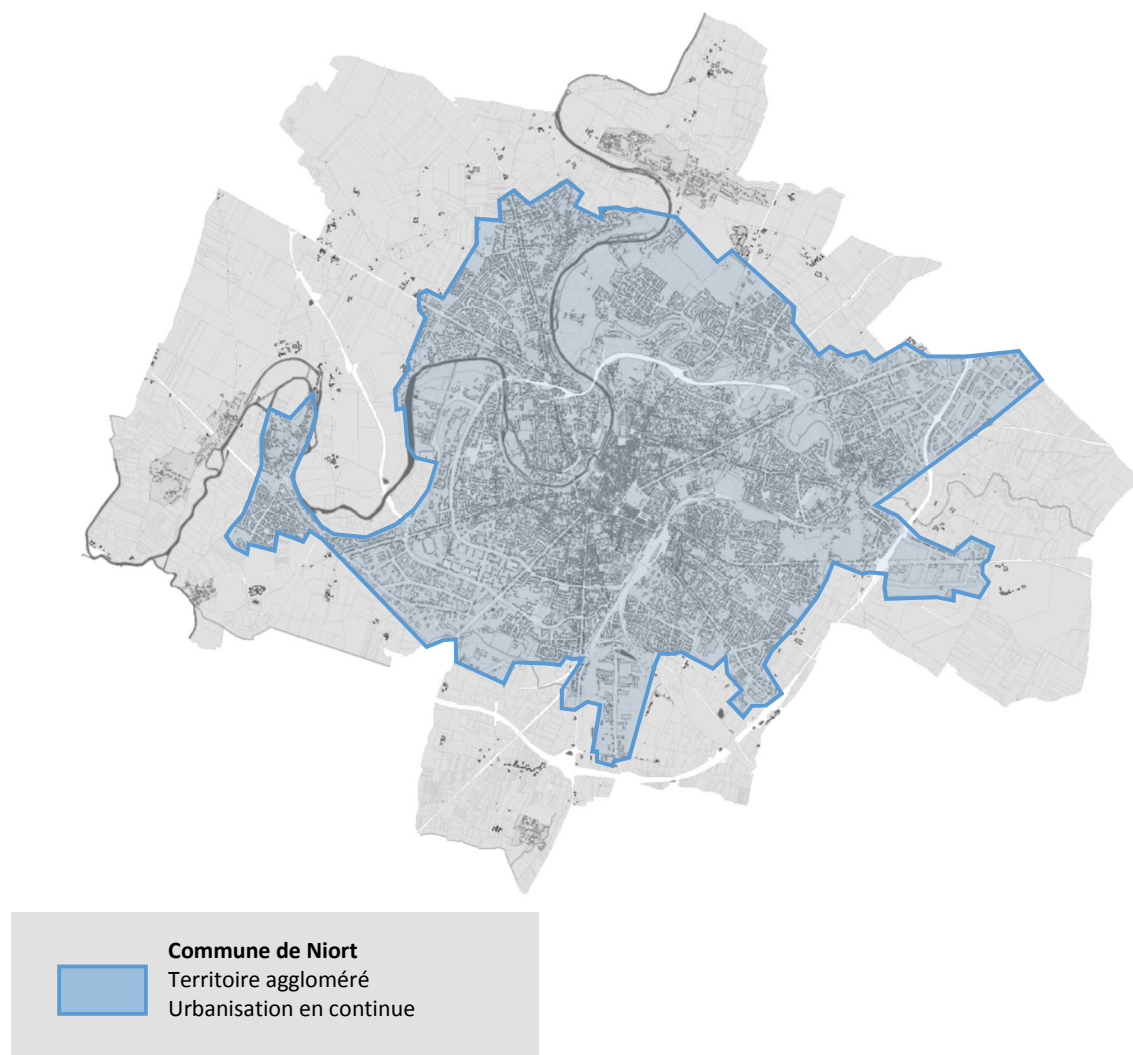
→ Dispositif d'aide fiscale à l'investissement dans l'ancien

L'ORT de la Ville de Niort rendra automatique l'éligibilité de l'ensemble de la commune au nouveau dispositif d'aide fiscale, applicable au 1er janvier 2019, à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements, prévu par la loi de finance 2019 dit « Denormandie ancien ». Il doit permettre d'améliorer l'offre de logement et la qualité énergétique des bâtiments. Il participera à la maîtrise du coût des logements.

Le « Denormandie ancien » s'applique à la zone urbanisée en continue. cf. carte ci-dessous

L'ORT constitue un dispositif générateur de droit :

- **Décret d'application « Denormandie ancien » du 26 mars 2019**
 - Arrêtés relatif à la liste des communes ouvrant droit à la réduction d'impôt
 - Arrêté relatif à la réduction d'impôts sur le revenu au titre de l'investissement locatif





Article 5 : Plan d'action prévisionnel global et détaillé

Plan d'action prévisionnel global et détaillé

5.1 : Plan d'action global

5.2 : Calendrier détaillé du plan d'action

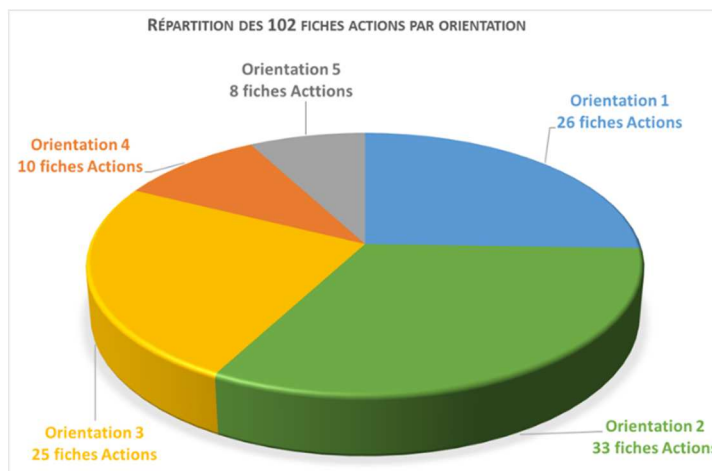
5.3 : Plan d'action du secteur de centre-ville bénéficiant de l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), dit secteur 1 et cartographie des projets

5.4 : Autres Secteurs d'intervention, dits secteurs 2. et cartographie des projets

5.1 : Plan d'action global

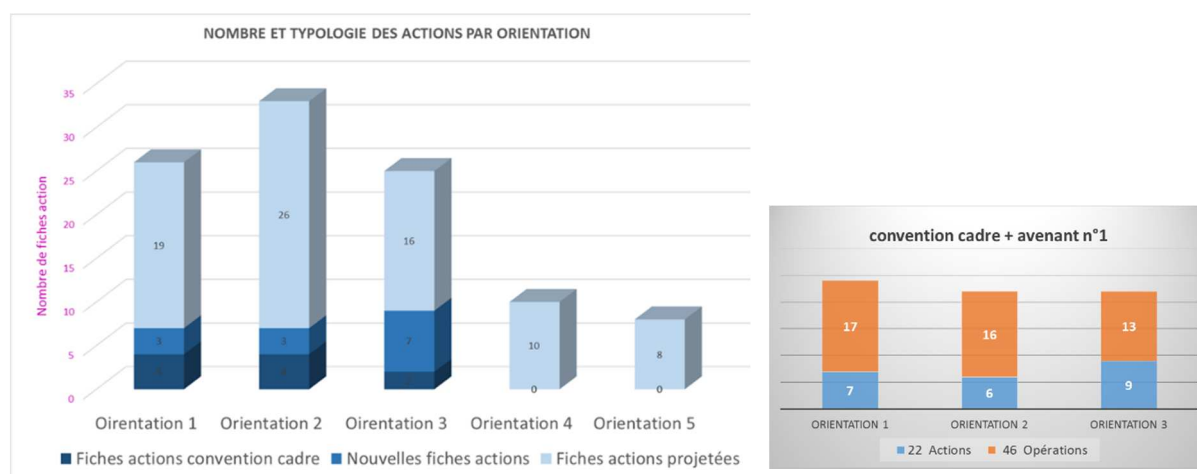
Le plan d'action global est décliné dans l'Article 2 : « Stratégie de redynamisation- réponse aux conclusions du diagnostic », à partir d'un projet stratégique qui s'appuie sur 5 grandes orientations.

Il en ressort le déploiement de 102 actions qui s'engagent à court, moyen et long terme.



A noter que les engagements financiers (partenariat) des Actions s'achèvent au 31 décembre 2022 au plus tard, dans le cadre d'une convention Action Cœur de Ville prenant fin au 31 décembre 2024.

La convention cadre du 16 juillet 2018 et son avenant N°1, montrent 22 actions matures se répartissant comme suit en fonction des grandes orientations. Elles se déclinent en 46 opérations.



A noter que ces 22 actions permettent d'apporter des réponses aux 5 axes de rattachement et à l'axe transversal (Article 3 -tableau synthèse des 22 actions par axe de rattachement et localisation par secteur d'intervention). Le projet stratégique déploiera les 80 autres actions qui, en fonction de leur objet, se déclineront en plusieurs opérations.

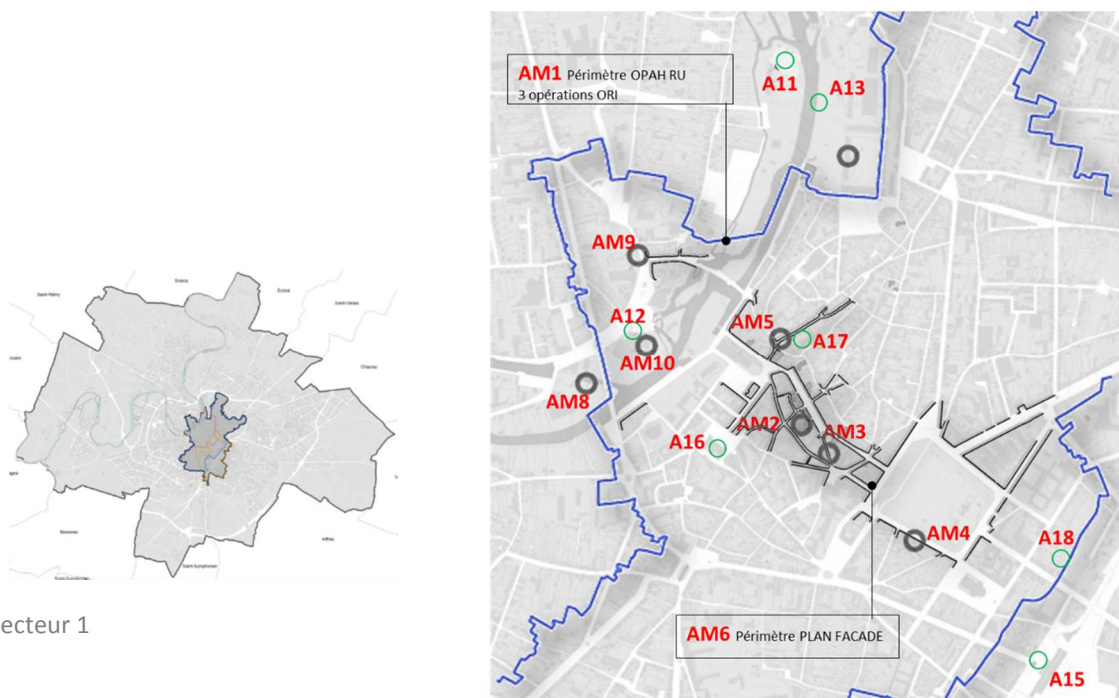
5.2 Calendrier détaillé du plan d'action

Le calendrier du plan d'action s'exprime dans les différents tableaux de bord du présent Avenant ainsi que dans les 12 fiches Action.

- Le tableau de synthèse des actions et opérations qui ponctuent chacune des 5 orientations – Article 2
- Les 12 nouvelles fiches Action – Article 3
- Le tableau de bord de suivi des actions – Article 3
- Le tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé-Annexe 2

5.3 Plan d'action du secteur de centre-ville bénéficiant de l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), dit secteur 1 et cartographie des projets

- Le plan d'action du secteur 1 et le repérage des 22 actions, s'expriment dans le présent Avenant dans
- La synthèse des actions par axe de rattachement et localisation par secteur d'intervention – Article 3
- Les 12 nouvelles fiches actions – Article 3
- La carte du « Secteur d'intervention de centre-ville bénéficiant de l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), dit secteur 1- Article 4
- Le tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé-Annexe 2



Le secteur 1

Secteur d'intervention, dit secteur 1

Repérage des Fiches- Action de la convention cadre

- **AM 1** : Programme de requalification du parc ancien/ pilotage et mise en œuvre du plans d'actions de l'OPAH RU
- **AM 2** : Galerie Victor HUGO- Renouveau commercial et résidentiel.
- **AM 3** : Passage du commerce (1820) Renouveau ensemble patrimonial et commercial.
- **AM 4** : Niortech.
- **AM 5** : Rue Basse: Qualification et embellissement de l'espace public pour la création d'une zone de rencontre intégrant un nouveau circuit de navette
- **AM 6** : Embellissement du paysage urbain - le plan façade
- **AM 8** : Opération Port Boinot - Valorisation patrimoniale de la friche industrielle Chamoiserie Boinot ancrée sur le Port PNU
- **AM 9** : Réhabilitation et extension d'un patrimoine pour le regroupement de la crèche et du CSC centre- ville, place du port
- **AM 10** : Requalification du patrimoine du centre d'action culturel en vue d'une modernisation de la médiathèque Moinot

Repérage des Fiches- Action de l'Avenant N°1

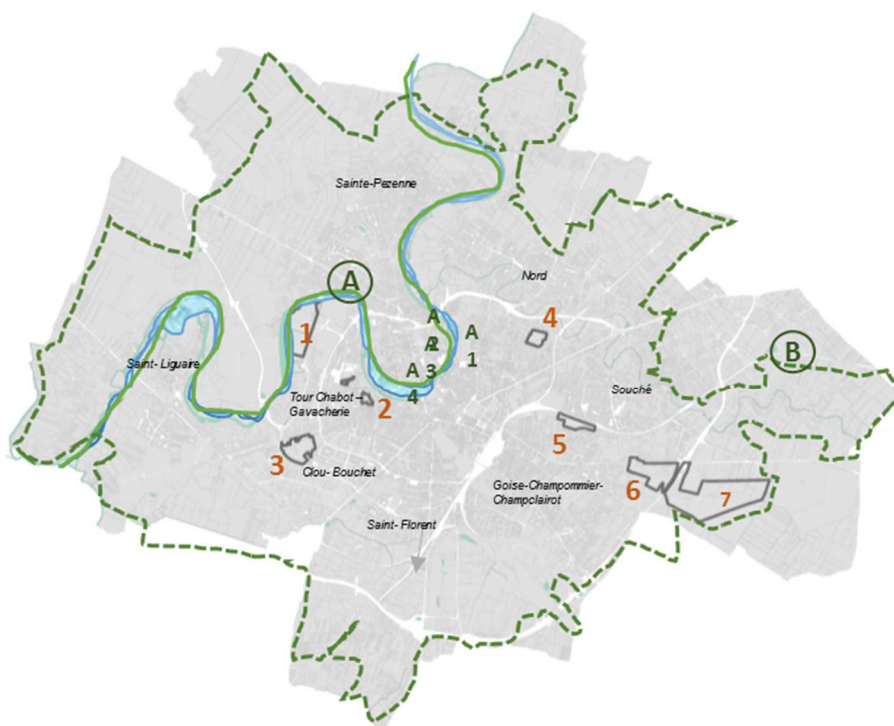
- **A 11** : Réhabilitation de la Piscine Pré Leroy
- **A 12** : Médiathèque Pierre Moinot
- **A 13** : Requalification du jardin des plantes
- **A 15**: Projet urbain gare Niort Atlantique – Pôle Santé
- **A 16** : Restauration de la salle du conseil municipal de l'Hotel de Ville de Niort
- **A 17** : Rénovation de l'Eglise Notre- Dame
- **A 18** : Villa Pérochon – création d'une Artothèque
-

Les Actions non repérables par un point

- **A 19** : Acquisition de navettes électriques
- **A 20** : Expérimentation en faveur des mobilités actives
- **A 21** : Expérimentation application smartphone : renouveau pédibus

5.4 Plan d'action des autres secteurs d'intervention, dits secteurs 2 et cartographie des projets.

- Le plan d'action du secteur 1 et le repérage des 22 actions, s'expriment dans le présent Avenant dans
- La synthèse des actions par axe de rattachement et localisation par secteur d'intervention – Article 3
- Les 12 nouvelles fiches actions – Article 3
- La carte du « Secteur d'intervention de centre-ville ne bénéficiant pas de l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), dit secteur 1- Article 4
- Le tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé-Annexe 2



Autres secteurs d'intervention, dits secteurs 2

Repérage des Fiches- Action de la convention cadre

Secteur d'intervention A :

- **AM 7** : Requalification du patrimoine du conservatoire de Musique Auguste Tolbèque, site Du Guesclin.

Repérage des Fiches- Action de l'Avenant N°1

Secteur d'intervention N°1 et N°7

- **A 14** : Etude – AMO Stratégie événementielle - affaires et sportives

Secteur d'intervention N°6

- **A 22** : Opération urbaine en faveur de l'habitat - parcours résidentiel Sud avenue de Limoges



Article 6 : Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets

SUIVI ET EVALUATION

1. Suivi et évaluation
2. Traitement des litiges

1. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

2. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers



**SIGNATURES DE L'AVENANT N°1
A LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE**



niortagglom
Agglomération de Niort



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



ActionLogement



**CCI
DEUX-SEVRES**



Avenant n° 1 à la convention cadre Action Cœur de Ville, signé en..... exemplaires,
le.....2019

Ville de Niort	Communauté d'Agglomération du Niortais	Etat
Jérôme BALOGE	Jérôme BALOGE	Isabelle DAVID
Caisse des Dépôt et Consignations	Action Logement Groupe	ANAH
Patrice BODIER	Philippe DEJEAN	Isabelle DAVID
ANRU	Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine	Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
Isabelle DAVID	Pascal HORNUNG	Philippe DUTRUC
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres	Centre Communal d'Action Sociale	
Nathalie GAUTHIER	Jérôme BALOGE	



Les Annexes

Annexe 1 Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé

Annexe 2 Les zones d'activités communautaires

ANNEXE N° 1 :
Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé

Tableau de bord Global
Plan d'action prévisionnel détaillé – Les financements validés

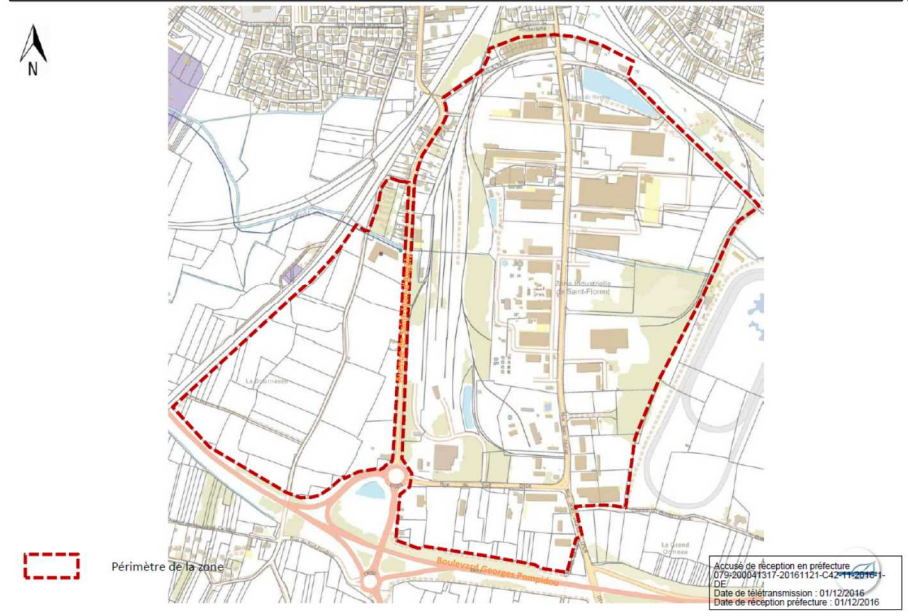
Identité				Actions				Engagements financiers obtenus (confirmés)												Calendrier				
Réalisation	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total en € TTC	DSIL	FNADT	EFNA	Autres	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région	Date lancement	Date livraison		
				Programme de rénovation du parc ancien / pilotage et mise en œuvre de l'OPAH-RU	1	OPAH RU Communautaire ORI 2 : 8 immeubles dont 3 en QPV (20 à 25 lgts) et ORI 3 15 ensembles immobiliers dont 6 en QPV	S1															20/01/16	19/01/21	
		Niort opérateur EPF		Galerie V.Hugo – Renouveau commercial et résidentiel	1	Partage foncier – Etudes pré opérationnelles et DUP	S1	CCI/CMA	5 600 000			570 000	4 400 000 fonds privés					30 000				Mars-2018	Fin 2021	
		Niort		Passage du Commerce Renouveau ensemble patrimonial et commercial	1	Dépose et repose d'une nouvelle verrière	S1	CCI/CMA	570 000	140 000		Portage foncier (1 M)	150 000 Propriétaires				86 000	194 000				Mi 2018 Moe	Fin 2019	
			CAN	NIORTECH	2	Restructuration et aménagement d'un ensemble immobilier pour produire des plateaux modulables pour l'accueil d'entreprises	S1	CCI/CMA	3 000 000								3 000 000					2018	Fin 2018	
		Niort		Rue Basse	4	Requalification et embellissement de l'espace public	S1		391 479								163 901	227 578				Mi-2018	Sept-2019	
		Niort		Embellissement du paysage urbain – Plan façades	4	Mise en œuvre du plan façade – Combinaison OPAH RU Aide à la requalification des façades en cas de patrimoine sous DUP ORI	S1 et S2		135 000								67 500	67 500				5/02/18	5/02/22	
			CAN	Conservatoire de Musique A. Tolbèque	5	Requalification du patrimoine du conservatoire de musique Auguste Tolbèque, site Du Guesclin	S2		4 696 783	604 588							2 953 495		1 051 453			Juillet-2018	Fin 2019	
		Niort		Port-Bainot – Valorisation patrimoniale de la triche industrielle Bainot	4	Reconquête urbaine, architecturale et paysagère du site Port Bainot	S1		12 972 690		660 000		464 000 TEPCV				3 063 690	8 321 198	250 000			Juin-2018	Début 2021	
		Niort		PNU – Réhabilitation d'un patrimoine pour regroupement de la Crèche et du CSC	5	Réhabilitation et extension d'un patrimoine pour le regroupement de la crèche et du CSC centre-ville, place du Port	S1		1 679 432	457 442			662 085 CCAS Niort					559 905				Fin-2018	mi-2021	
		Niort		Requalification du moulin du roc	5	En cohérence avec la requalification	S1		1 211 356													Oct-2018	Oct-2020	
			CAN	Réhabilitation de la Piscine Pré-Leroy	5	Réhabilitation de la piscine Pré Leroy qui date de 1865	S1		19 000 000				680 000 CHDS				16 500 000			600 000		Nov-2018	2 nd semestre 2020	
			CAN	Médiathèque Pierre Mainot	5	Réhabilitation architecturale, amélioration de la performance énergétique du bâtiment et mise en accessibilité	S1		12 416 473		500 000		2 119 615 DGD Trav				4 689 332.22	358 170	1 091 746.94	1 000 000		Début 2019	2 nd semestre 2020	
		Niort		Requalification du Jardin des Plantes	4	1 ^{ère} phase de travaux de requalification du jardin des plantes	S1		264 228								110 000	154 228				Mars-2019	Sept-2020	
		Niort		Etude – AMO stratégie événementielle d'affaires et sportive	2	Etude AMO stratégie événementielle d'affaires et sportive	S2		77 610					38 805				38 805				2018	Nov-2018	
			CAN	Projet urbain gare Niort Atlantique – Pôle santé	2	Renouvellement urbain du secteur stratégique de la gare de Niort /	S1		118 080				Portage foncier (3 M)				118 080							
		Niort		Restauration de la salle du Conseil municipal	4	Réalisation d'une étude de diagnostic préalable à la réalisation des travaux de rénovation	S1		17 808				4 452 DRAC					13 356				Août-2018	Déc-2018	
		Niort		Rénovation de l'église Notre-Dame	4	Etudes patrimoniales APS à ACT	S1		54 521.59				18 173.86 DRAC					36 347.73				Avril-2019	Oct-2019	
		Niort		Villa Péronchon- Création d'une artothèque	5	Aménagement pour la création d'une artothèque, mise en accessibilité et travaux d'isolation thermique aux 1 ^{er} et 2 ^{ème} étages	S1		640 068								50 000	216 695				Sept-2019	Juillet-2020	

ANNEXE N° 2 :
LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Parc d'Activités « Technopôle » -- NIORT



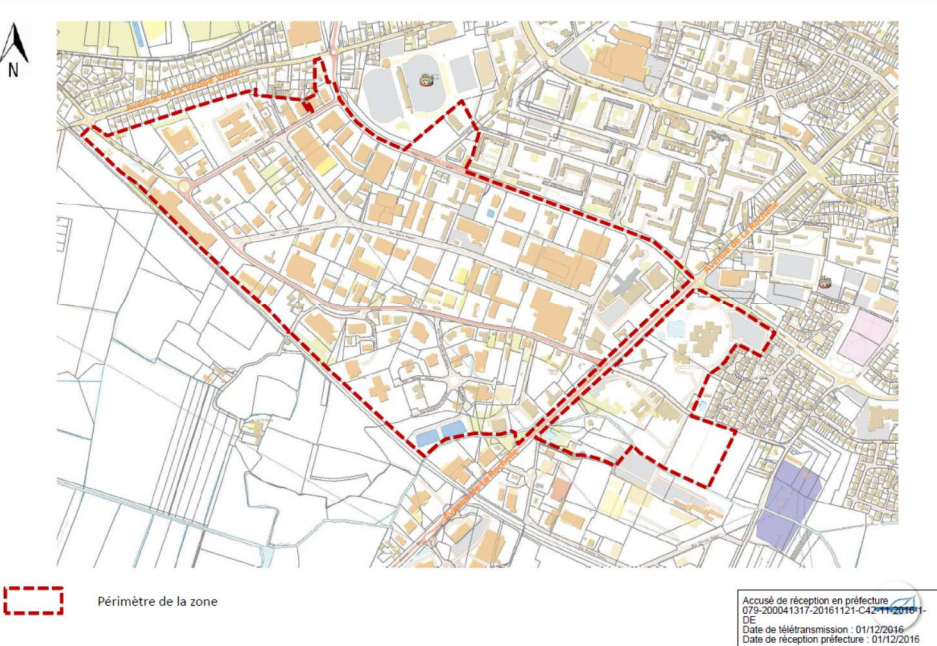
Parc d'Activités « Saint-Florent » -- NIORT



Zones d'Activités Economiques « Route de Parthenay » -- NIORT



Parc d'Activités « Saint-Liguaire » -- NIORT





Ville de NIORT

Direction Programme Action Cœur de Ville

